IEOM
Institut d'émission d'Outre-Mer

Édition 2009

Wallis et Futuna
en 2008

INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

Fale wallisisien (*photo Raymond Coffre)*

INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL
5, rue Roland Barthes 75598 PARIS CEDEX 12

Wallis-et-Futuna

Rapport Annuel

20**08**

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

Avant-propos 10

Synthèse 11

Wallis-et-Futuna en bref 14

CHAPITRE I - LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES 17

Section 1 - Géographie et climat 18
1. Situation géographique 18
2. Climat 18

Section 2 - Repères historiques 19
1. L'origine du peuplement 19
2. Les premiers contacts avec les Européens 19
3. Du protectorat au statut actuel 19

Section 3 - Cadre institutionnel 21
1. Dans le paysage administratif français 21
   1.1 Une Collectivité d'Outre-mer 21
   1.2 Le droit applicable et ses adaptations 21
   1.3 Répartition des compétences 22
2. Dans le paysage communautaire 22

CHAPITRE II - PANORAMA DE L'ECONOMIE DE WALLIS-ET-FUTUNA 23

Introduction 24

Section 1 - La population 25
1. Le recensement de la population de 2008 25
2. Les principales caractéristiques démographiques du Territoire 26

Section 2 - Les principaux indicateurs économiques 27
1. Les comptes économiques 27
   1.1 Le PIB 27
   1.2 L'équilibre emplois ressources 28
   1.3 Composition des revenus des menages 28
2. L'emploi et le chômage 29
   2.1 La population active 29
   2.2 L'emploi 29
   2.3 Le chômage 30
   2.4 Les diverses formes d'emplois aidés 31
3. Les revenus et salaires 32
   3.1 Les revenus 32
   3.2 Les salaires 32
4. Les prix 33
5. Le commerce extérieur 36

5.1 Les importations de biens 36
5.2 Les exportations de biens 38
5.3 La balance commerciale (hors service) 38

Section 3 - Les politiques et finances publiques 39
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre 39
1.1 Les documents de programmation 39
1.2 Les contrats et convention de développement 39
1.3 Les aides européennes 41
2. Le régime fiscal 43
2.1 Une fiscalité locale spécifique 43
2.2 La fiscalité indirecte 43
2.3 La fiscalité directe 47
3. Les finances publiques locales 48
3.1 Les comptes de l'Etat dans la collectivité 48
3.2 Les transferts par Ministères 48
3.3 Analyse des finances publiques locales 49

CHAPITRE III - LES SECTEURS D'ACTIVITE 55

Aperçu général 56

Section 1 - L'agriculture, l'élevage et la pêche 57
1. L'agriculture et l'élevage 57
1.1 Etat des lieux 57
1.2 Les cultures 57
1.3 L'élevage 58
2. La filière bois 58
2.1 Le domaine forestier 58
2.2 La filière bois 59
3. La pêche 59
4. L'enseignement agricole 59

Section 2 - L'artisanat 60
1. L'artisanat de production 60
2. L'artisanat traditionnel 60

Section 3 - L'énergie et l'eau 61
1. L'eau 61
1.1 La ressource 61
1.2 Les infrastructures 61
1.3 La production et la consommation 62
1.4 La tarification 62
2. L'énergie électrique 62
2.1 La société Electricité et Eau de Wallis-et-Futuna 62
2.2 Les moyens de production et de distribution 63
2.3 La production et la consommation 63
2.4 La tarification 63
3. Les hydrocarbures 64
3.1 L'approvisionnement 64

3.2 Les infrastructures 64
3.3 La consommation d'hydrocarbures 65
3.4 La tarification des hydrocarbures 65

Section 4 - Le bâtiment et les travaux publics 66
1. Aperçu général du secteur du BTP 66
2. L'habitat 66
2.1 Les caractéristiques de l'habitat 66
2.2 L'habitat classique 67
2.3 Le logement social 67
3. Les marchés publics 67

Section 5 - Le commerce 68
1. Aperçu général du secteur 68
2. Le commerce de gros 68
3. Le commerce de détail 68

Section 6 - L'hôtellerie -restauration et le tourisme 70
1. La fréquentation touristique 70
2. Les structures d'accueil 70

Section 7 - Les transports 72
1. Le transport maritime 72
1.1 Les infrastructures 72
1.2 Le trafic maritime 72
2. Le transport aérien 73
2.1 Les infrastructures 73
2.2 L'évolution du trafic aérien 73
2.3 Les tarifs aériens 75
3. Les transports terrestres 76

Section 8 - Les services marchands (hors activités financières) 77
1. La poste et les télécommunications 77
1.1 Le fonctionnement du Service des Postes et Télécommunications 77
1.2 Moyens 77
1.3 Activité 77
2. Les autres services marchands 78

Section 9 - Les services non marchands 79
1. L'éducation 79
1.1 Les établissements scolaires et le personnel de l'éducation 79
1.2 Le financement 80
1.3 Les effectifs 81
1.4 Le taux de réussite 81
2. Les services de santé 82
2.1 Le fonctionnement du système de santé 82
2.2 Les dépenses de santé 84
2.3 Le programme d'investissement de l'Agence de Santé 84
3. La protection sociale 85
3.1 Les prestations familiales 85

3.2 Les retraites et pensions 85
3.3 Autres dispositifs sociaux 86

Section 10 - L'environnement 88
1. La gestion de l'eau 88
1.1 L'eau potable et les eaux usées 88
1.2 Le suivi des ressources en eau 88
2. La gestion des déchets 88
3. La biodiversité 89
3.1 La biodiversité marine 89
3.2 La biodiversité terrestre 90

CHAPITRE IV - L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE 91

Section 1 - La structure du système bancaire 92
1. Les faits marquants de l'exercice 93
1.1 Principaux évènements locaux 93
1.2 Les événements nationaux ayant un impact local 93
2. L'organisation du système bancaire 96
2.1 Typologie des etablissements de credit 96
2.2 La liste des acteurs locaux 97
2.3 Ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement 98
2.4 Les effectifs 99
3. La densité du système bancaire 99
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automates 99
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle 100
4. Les moyens de paiement 101
4.1 Les cartes bancaires en circulation 101
4.2 Volume des transactions de retrait et de paiement par cartes bancaires 101
4.3 Les chèques 102
4.4 Analyse comparée de l'utilisation des différents moyens de paiement 102
5. L'activité des fonds de garantie 103
5.1 L'activité de la SOGEFOM à Wallis-et-Futuna 103
5.2 Les garanties accordées aux entreprises 103

Section 2 - Les conditions de l'exercice de l'activité bancaire 104
1. Les taux d'intérêt 104
1.1 Les taux directeurs et les taux d'intervention de l'IEOM 104
1.2 Les taux créditeurs 106
1.3 Les taux d'usure 107
2. L'équilibre emplois-ressources et l'analyse du risque 108
2.1 L'équilibre emplois-ressources des EC locaux 108
2.2 L'évolution des risques de contrepartie 108

Section 3 - L'évolution de la situation monétaire 110
1. Synthèse 110
2. Les avoirs financiers des agents économiques 111
2.1 Ensemble des actifs financiers 111
2.2 Les dépôts à vue 111
2.3 les placements liquides ou à court terme 112

2.4 L'épargne à long terme 112
3. Les crédits à la clientèle 113
3.1 l'ensemble des concours consentis 113
3.2 Les concours consentis par les EC locaux 114
4. La circulation fiduciaire 116
4.1 Les billets 116
4.2 Les pièces 116
5. La masse monétaire (M3) et ses contreparties 117
5.1 La masse monétaire 117
5.2 Les contreparties de la masse monétaire 117
6. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité 118
6.1 Tendance générale 118
6.2 Le risque immobilier 119
6.3 Le risque sur le secteur public local 119

Perspectives 121

Annexes 123
Annexe 1 : Statistiques économiques 124
Annexe 2 : Comptes administratifs 126
Annexe 3 : Statistiques monétaires et financières 130
Annexe 4 : Chronologie des principaux événements de l'année 2008 134
Annexe 5 : Lexique des principaux sigles mentionnés 139
Annexe 6 : Liste des publications 141

IEOM 2008 - Réalisation Légendes Cartographie

Avant-propos

En 2008, l'économie du Territoire des îles Wallis-et-Futuna aura été beaucoup plus marquée par l'affaire des fraudes à la défiscalisation, qui a éclaté en fin d'année et a entraîné une rupture dans l'apport de financements extérieurs, que par la crise financière internationale dont l'incidence n'a pas été ressentie par les chefs d'entreprises et la banque locale.

Par ailleurs, la publication des premiers résultats provisoires du recensement de 2008, faisant état d'une baisse de la population de 10 % environ durant la période intercensitaire 2003-2008, a révélé les limites du schéma de développement économique du Territoire, isolé géographiquement et ne disposant pas de ressources naturelles exploitables et exportables.

La croissance de l'économie néo-calédonienne, avec ses espoirs d'insertion pour les wallisiens et futuniens en quête d'un emploi stable, demeure une constante qu'il convient de prendre en compte. L'émigration des forces vives constituées de jeunes en cours de formation, ou de familles entières devrait perdurer dans les prochaines années.

Le tissu d'activités économiques demeure limité à trois secteurs principaux que sont le commerce, les services et le BTP. Leur impact en terme d'emplois, même s'ils font preuve de dynamisme, reste limité. La demande publique est essentiellement soutenue par les crédits de l'Etat, le Territoire ne disposant pas de ressources suffisantes lui permettant de s'engager dans des programmes d'investissements lourds. Pourtant, les financements importants du FED consentis sous forme de dons peinent à se mettre en place en 2008. En effet, les retards pris dans l'utilisation des crédits non consommés du 8ème FED, reportés sur le 9ème FED, n'ont pas été résorbés en 2008. Seuls les investissements d'infrastructures scolaires ont débuté par des appels d'offres sur marchés. La réalisation de la fraction la plus importante des investissements du 9ème FED, concernent des travaux d'infrastructures portuaires de Mata'Utu et de Halalo, devrait débuter en 2010 et se poursuivre en 2011. Les retards observés proviennent la plupart du temps de difficultés dans la mise à disposition des assiettes foncières pour la réalisation des projets. Des blocages surviennent soit au moment de leur élaboration, soit en cours de réalisation, alors que ces investissements bénéficient à la collectivité. En l'absence d'un dispositif juridique clair et accepté par tous les acteurs du Territoire, les mêmes difficultés se reproduiront inévitablement.

Dans ce contexte, les ménages, par leur consommation, ont permis de soutenir la demande interne. Mais certains d'entre eux ont montré des signes de vulnérabilité financière, ce qui pourrait constituer une préoccupation pour les pouvoirs publics dans l'éventualité où le surendettement des ménages deviendrait une réalité. Cette situation pourrait s'expliquer par la généralisation de pratiques de paiements différés proposées par les principaux commerçants de la place en vue de se constituer une clientèle captive. En l'absence d'informations sur les crédits en cours chez les différents commerçants et d'un contrôle du montant de ces crédits par rapport à leurs revenus disponibles, il est probable que certains ménages aient dépassé leur capacité d'endettement.

Raymond COFFRE

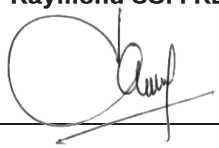

Synthèse

L'année 2008 aura été marquée par le ralentissement de l'activité économique dans l'ensemble des régions du monde. L'incidence négative de la crise financière sur l'économie réelle a entraîné une baisse de la demande interne (consommation et investissement) et a été amplifiée en fin d'année par une contraction sensible du commerce international, générant alors un net recul de la production ainsi que des suppressions importantes d'emplois.

A Wallis-et-Futuna, les effets de la crise financière internationale ont été peu ressentis localement, en raison de la forte composante non marchande de l'économie. L'activité a cependant connu un net ralentissement au cours du dernier trimestre.

Une orientation à la hausse de la consommation des ménages…

En 2008 comme en 2007, la consommation des ménages reste le moteur de la croissance économique. Ainsi, le produit des taxes intérieures sur la consommation s'établit à 449,6 millions de F CFP, en hausse de 3,5 % par rapport à 2007.

Révélant aussi un certain dynamisme de la consommation des ménages, les importations de biens d'équipement du foyer ont enregistré une augmentation de 31 % sur l'année 2008 pour atteindre 341,7 millions de F CFP. Cependant le nombre d'immatriculations de véhicules neufs de tourisme est en baisse avec 140 immatriculations recensées en 2008, leur plus bas niveau depuis 2003.

Par ailleurs, l'encours de crédits à la consommation des ménages a atteint 1 milliard de F CFP au 31/12/2008, soit une progression de 2,6 % en un an, mais à un rythme beaucoup moins soutenu qu'en 2007 (+ 11 %).

…et à la baisse de leur épargne

Les avoirs des ménages enregistrent une baisse de 2,8 % en un an à 2 740 millions de F CFP qui concerne principalement les dépôts à vue (-315 millions enregistrés sur l'année).

Les tensions de trésorerie sont confirmées par l'augmentation du nombre d'interdits bancaires qui s'établit à fin décembre 2008 à 416 personnes physiques contre 360 à fin décembre 2007.

Une diminution des crédits aux entreprises, mais un essor de l'investissement et du nombre d'entreprises

L'encours de crédits à l'équipement des entreprises ressort à 676 millions de F CFP, en baisse de 4 % sur l'année. Cependant, le recours accru depuis fin 2007 au dispositif de défiscalisation a contribué à l'équipement et au renouvellement des investissements des entreprises. Ainsi, à fin décembre 2008, les immatriculations de véhicules utilitaires neufs s'élèvent à 118 unités, au même niveau qu'en 2007 (120), contre 46 immatriculations seulement en 2006. Les importations d'équipements mécaniques, destinés à l'activité des entreprises, ont aussi progressé de 60,6 % en valeur en un an.

Par ailleurs, 527 entreprises se sont acquittées d'une patente en 2008, contre 394 en 2007. L'activité économique réelle engendrée par ces nombreuses créations reste cependant à apprécier.

Une revalorisation du SMIG supérieure à une hausse des prix plus prononcée qu'en 2007

Le SMIG a fait l'objet d'une hausse globale de 4,5 % en 2008, atteignant ainsi 79 812 F CFP. A contrario, le salaire minimum de base des agents permanents de l'administration, 105 297 F CFP au 01/01/2007, n'a subi aucune revalorisation depuis cette date.

A fin décembre 2008, l'indice général des prix à la consommation enregistre une progression de 4,1 % en glissement annuel, alors que l'inflation s'était maintenue à un niveau de 0,4 % pour l'année 2007. Le différentiel entre l'évolution des prix et des salaires semble être légèrement à l'avantage des ménages, mais la hausse constatée du pouvoir d'achat ne concerne que le secteur privé, soit seulement 36 % des salariés.

Une progression lente de l'emploi dans un contexte de baisse de la population

Le Territoire compterait à fin 2008 1 942 salariés déclarés à la Caisse Locale de Retraite (CLR), soit une augmentation de 1,6 % en un an. Le recensement général effectué en 2008 indique par ailleurs une baisse de la population de 1 460 habitants en 5 ans à 13 484 habitants, soit - 9,8 %. Cette diminution sensible de la population, alors que l'emploi ne progresse que faiblement, reflète notamment la difficulté pour les jeunes actifs à trouver un emploi sur un marché restreint.

Les importations continuent leur progression, avec un taux de couverture nul

Les importations de l'année 2008, d'un montant global de 5,9 milliards de F CFP, enregistrent une augmentation de 10,4 % en glissement annuel (après +7,8 % entre 2006 et 2007). Elles ont été tirées par les importations de biens intermédiaires, (+21,6 % en 1 an), de biens d'équipement (+ 16,7 %) et de produits pétroliers (qui ont progressé de 11,6 % en valeur mais de seulement 3,2 % en volume).

Le montant des exportations s'établit quant à lui à seulement 6,6 millions de F CFP. En 2008 encore, le déficit commercial équivaut donc quasiment à la valeur des importations.

Un trafic international quasi stable

Le trafic aérien international (hors vols spécifiques EVASAN) se caractérise en 2008 par une légère contraction (- 3,1 %) du nombre de vols réguliers (248 en 2008), tandis que le nombre de passagers s'établit à 26 616 voyageurs internationaux, soit une augmentation de 2,6 % en 2008.

Le coût élevé des transports est pénalisant pour le développement de certains secteurs comme le tourisme et pour l'activité économique du Territoire en général.

Des efforts maintenus de l'Etat pour le financement de l'économie locale

La contribution de l'Etat au financement de l'économie locale s'établit, fin 2008, à 12 milliards de F CFP, soit une hausse de 5 % par rapport à 2007. Le paiement des fonctionnaires et autres personnels du secteur public payés par l'Etat à Wallis-et-Futuna représente 50 % de ces dépenses.

Le montant par habitant des transferts opérés par l'Etat a atteint 894 706 F CFP en 2008, dont 75 % ont été dédiés à l'éducation et à la santé.

Un recul du financement bancaire et une masse monétaire quasi stable

Au 31 décembre 2008, l'encours de crédits bruts s'établit à 3,8 milliards de F CFP, en recul de 3,7 % sur l'année. Ce repli affecte tous les agents économiques : - 2,8 % pour les entreprises, - 3,4 % pour les ménages et - 9,7 % pour les collectivités locales.

La masse monétaire M3 se stabilise en 2008 à 6 milliards de F CFP, soit + 1,2 % par rapport à fin 2007, alors qu'elle avait enregistré une progression de 19,6 % l'année passée. Cette quasi stagnation a pour cause une relative stabilité de M1 (- 0,4 %) et une contraction de 8,8 % de M2-M1 (comptes sur livrets), tandis que les dépôts à terme ont augmenté de 13,5 % à 1 milliard de F CFP.

Une position extérieure nette excédentaire

La position extérieure nette des établissements de crédit, qui est la différence entre leurs avoirs hors zone d'émission et leurs engagements hors zone d'émission, se maintient au même niveau qu'à fin 2007 à près de 3 milliards de F CFP.

En résumé, si la tonalité d'ensemble demeure positive sur l'ensemble de l'année 2008, tous les indicateurs ne sont pas orientés favorablement. L'inflation a repris et les augmentations successives des prix de l'énergie et des denrées alimentaires n'ont été que partiellement compensées par la revalorisation des salaires.

Le recul des encours de crédits bancaires distribués aux particuliers comme aux entreprises est également un indicateur à surveiller. De même, l'augmentation du nombre de personnes en situation d'interdiction bancaire, signe d'une plus grande vulnérabilité financière des ménages, peut constituer un frein au dynamisme de leur consommation.

Wallis-et-Futuna en bref

Répartition de la valeur ajoutée : 2 fois plus de valeur ajoutée pour les ménages

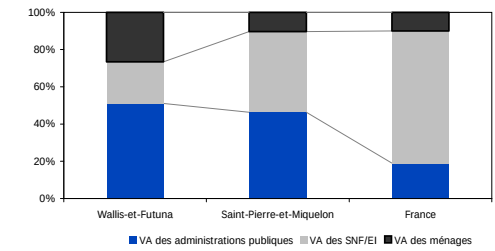

Source : Iedom, Insee

Pyramide des âges de Wallis-et-Futuna en 2003

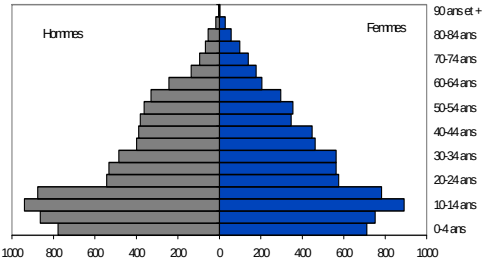

Source : STSEE

Evolution des encours de crédits de la clientèle non financière au 31 décembre 2008

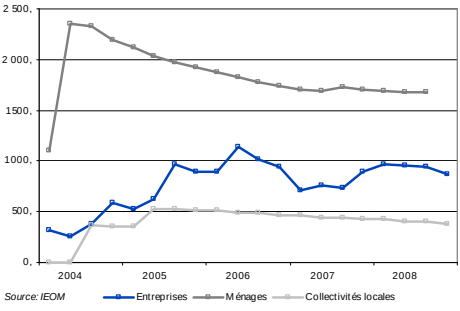

Source: IEOM

Risques sectoriels de Wallis-et-Futuna

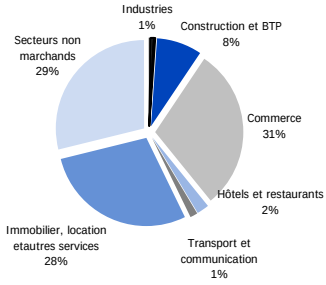

au 31 décembre 2008 en %

Les chiffres clés de Wallis-et-Futuna

	2003	2008	Métropole 2008
Population			
Population totale (en milliers)	14 944	13 484	62 106
Taux de croissance de la population (%)	0,8	-2,1	5,5
Taux de natalité (‰)	19,4	13,3	12,9
Taux de mortalité (‰)	5,9	6,5	8,4
Solde migratoire	-728	-2 210	75 090
Espérance de vie à la naissance	74,3	-	77,6
Dépenses de santé/ hab (en euros)	1 047	1 774	2 560***
Nombre de médecins généralistes/ 100 000 hab.	67	59	166
Taux de réussite au Bac (%)	65	67	83,3
Environnement			
*Superficie totale km²	142	142	543 965
Surfaces cultivées (% surface totale)	9,5	9,5	44,0
Economie			
PIB à prix courants (en milliards d'euros)	-	0,15**	1 859,6
Taux de croissance du PIB (% annuel)	-	-	2,2
PIB/habitant (en en milliers d'euros)	-	10,1**	29,9
Taux d'inflation (moyenne annuelle, %)	1,6****	3,8****	2,8
Taux de chômage (%)	15,2	-	7,8

	2003	2008	Variation 2008/2003
Emploi	2 072	2 314	11,7%
SMIG mensuel	70 230	79 812	13,6%
Importations en valeur (en millions de XPF)	5 756	5 925	2,9%
en tonnes	39 923	32 492	-18,6%
Indicateurs sectoriels			
Electricité			
nombre d'abonnés	3 562	3 706	4,0%
Energie vendues (en milliers de KWh)	14,7	18,4	25,2%
Consommation d'hydrocarbures (en milliers de litres)			
Essence	2 725,8	2 314,3	-15,1%
Gazole	6 776,0	7 814,6	15,3%
Pétrole Jet A1	829,5	987,1	19,0%
Télécommunications			
nombre de lignes installées	1 683	2 851	69,4%
nombre d'abonnés Internet	384	752	95,8%
dont Adsl	-	690	
Education			
Candidats au baccalauréat	102	106	3,9%
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	4 774	4 308	-9,8%
Nombre d'habitants par guichet automatique	14 944	13 484	-9,8%
Nombre de compte bancaires par habitants	0,47	0,55	17,0%
Actifs financiers des agents économiques auprès des EC locaux (en millions de XPF)	5 386	8 320	54,5%
Encours sains des agents économiques auprès des EC locaux (en millions de XPF)	1 450	1 363	-6,0%
Taux de créances douteuses (%)	6,6	6,4	-3,0%

**recensement 2003*

*** données de 2005*

**** données de 2007*

*****moyenne des 2 derniers trimestres*

CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1
Géographie et climat

1. Situation géographique

Les îles Wallis, d'une part, et Futuna - Alofi d'autre part, séparées d'environ 230 km, sont situées dans le Pacifique sud-ouest (Wallis 13°16' S – 176°10' W ; Futuna 14°14' S – 178°07' W). Wallis, seule à être dotée d'un aéroport international, est à 2 100 km de Nouméa et à 2 800 km de Tahiti. Les pays les plus proches sont les archipels des Tonga au sud-est (à 400 km de Wallis), des Samoa à l'est (à 370 km de Wallis) et des Fidji au sud-ouest (à 280 km de Futuna).

D'une superficie[1] de 77,9 km², Wallis est une île volcanique basse au relief peu marqué (altitude maximale 151m), dépourvue de réseau hydrographique, entourée d'un lagon barré d'un récif continu comportant quatre passes dont la principale (Honikulu au sud) mène par un chenal balisé au wharf de Mata'Utu, chef-lieu du Territoire. Le lagon est parsemé, au nord, au sud et à l'est, d'une quinzaine d'îlots, dont une moitié d'origine volcanique et l'autre d'origine corallienne.

Futuna et Alofi, distantes de 1,7 km, sont des îles volcaniques hautes à couronnes coralliennes emboîtées et surélevées, discontinues pour Futuna et continues pour Alofi. Leur superficie totale est de 64,3 km². Les points culminants sont le mont Puke (524 m) à Futuna et le mont Kolofau (417 m) à Alofi. En raison de la proximité de la zone de fracture Nord Fidjienne (l'une des plus actives du globe sur le plan tectonique) et de l'existence d'une faille passant par Futuna et Alofi, ces îles sont régulièrement touchées par des séismes superficiels de forte magnitude (le dernier, d'intensité 6,5 sur l'échelle de Richter, date du 13 mars 1993), à l'origine de tsunamis et de glissements de terrain. Hormis quelques petites plaines littorales, les côtes sont abruptes. A Futuna, il existe un réseau hydrographique bien marqué.

2. Climat

Le climat des îles est tropical maritime, chaud, humide, pluvieux et de forte nébulosité, sans saison sèche. Les variations diurnes et saisonnières sont très faibles. Les minima et maxima de températures sont généralement compris entre 22°C et 32°C. La pluviométrie annuelle est supérieure à 3 000 mm. Le risque cyclonique est, selon Météo France, « faible à modéré ».

[1] Source : Institut Géographique National (IGN)

Section 2
Repères historiques

1. L'origine du peuplement

Les îles Uvea (Wallis) et Futuna se situent dans une région géographique considérée comme le berceau de la culture polynésienne. Les recherches ethnoarchéologiques ont permis, à partir d'un site Lapita du sud d'Uvea, de dater de plus de 1300 ans av. Jésus-Christ le premier peuplement de cette île.

Durant la majeure partie de la première moitié du second millénaire après J.-C., Uvea fut dominée par des Tongiens, ce dont attestent les vestiges de forts dans le sud de l'île, alors que Futuna résistait à leurs tentatives de conquête. L'émancipation d'Uvea aurait été consentie par la royauté tongienne vers l'an 1500 de notre ère. A la fin du XVII^{ème} siècle, des Samoans réussirent à s'installer à Futuna.

2. Les premiers contacts avec les Européens

Le 28 avril 1616, les navigateurs hollandais Schouten et Le Maire, à bord de l'Eendracht, reconnurent Futuna et Alofi, qu'ils baptisèrent Îles de Hoorn, ville dont ils étaient originaires. Plus aucun européen n'y fera escale jusqu'au bref passage de Bougainville le 11 mai 1768, mais l'isolement des habitants ne sera en fait rompu qu'un demi-siècle plus tard par des navires baleiniers.

Uvea ne fut reconnue qu'en 1767 par Samuel Wallis qui, à bord du Dolphin, mouilla devant l'île sans débarquer. Les contacts suivants avec les Européens furent très espacés, jusqu'à l'arrivée des baleiniers à partir de 1828. Les premiers résidents occidentaux à s'établir durablement dans ces îles furent des missionnaires de la Société de Marie, à compter de novembre 1837.

L'action du père Bataillon à Wallis et celle du père Chanel à Futuna, où il fut martyrisé le 28 avril 1841, aboutirent dès 1840 à l'évangélisation de toute la population des deux îles. Les conflits opposant de manière récurrente les chefferies à Wallis et les royaumes d'Alo et de Sigave à Futuna cessèrent sous leur impulsion.

3. Du protectorat au statut actuel

En novembre 1842, les îles de Wallis et de Futuna, séparément, se déclarèrent « libres et indépendantes sous la protection de la France » par la signature de traités de paix et d'amitié.

Le Protectorat fut formellement établi en accord avec la Reine Amelia, pour Wallis, le 19 novembre 1886, et avec les Rois de Futuna le 29 septembre 1887. La ratification des traités par le Parlement et l'installation du premier résident de France intervinrent en avril 1887. Le

Protectorat (unifié) des îles Wallis-et-Futuna fut institué le 5 mars 1888 par décision du ministre des colonies.

Jusqu'à la Seconde guerre mondiale, les îles demeurèrent extrêmement isolées. En mai 1942, la situation militaire dans le Pacifique conduisit l'armée américaine à s'installer à Wallis, puis à recruter plus de 150 Wallisiens et Futuniens pour servir auprès d'elle en Nouvelle-Calédonie, point de départ de l'émigration vers cette Collectivité.

Lors du référendum du 27 décembre 1959, 94,4% des électeurs votèrent pour que les îles Wallis-et-Futuna intègrent la République française sous la forme d'un Territoire d'Outre-mer. Le statut de Territoire d'Outre-mer a été conféré par la Loi du 29 juillet 1961. Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, on parle désormais de Collectivité d'Outre-Mer.

Du fait de leur petite taille, les îles Wallis-et-Futuna sont longtemps demeurées dépendantes des services administratifs basés en Nouvelle-Calédonie, où réside d'ailleurs aujourd'hui une population d'origine wallisienne et futunienne plus importante que la population du Territoire elle-même. Le processus de développement de l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre des Accords de Nouméa de mai 1998, implique qu'une organisation des services de l'Etat distincte soit mise en place pour les îles Wallis-et-Futuna, lorsque ce n'est pas déjà le cas.

Section 3
Cadre institutionnel

1. Dans le paysage administratif français

Evolution statutaire de Wallis-et-Futuna	
1888	Protectorat avec la France
1961	Territoire d'outre-mer
2003	Collectivité d'outre-mer

1.1 UNE COLLECTIVITE D'OUTRE-MER

Depuis la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République[2] , Wallis-et-Futuna détient le statut de Collectivité d'Outre-Mer, régi par l'article 74 de la constitution qui définit le régime de spécialité législative et d'autonomie. La loi organique du 21 février 2007 définit un statut propre à Wallis-et-Futuna.

Cette loi précise par ailleurs les éléments relatifs aux compétences de la Collectivité : « Les assemblées locales peuvent élaborer des règlements relevant du domaine de la loi, à l'exclusion des matières régaliennes. Aucun changement de régime ne peut y avoir lieu sans le consentement des électeurs de la collectivité située outre-mer concernée ».

1.2 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

L'organisation juridique de Wallis-et-Futuna, unique en France, est basée sur un système politique où le droit français côtoie le droit coutumier. En effet, le Territoire forme une entité administrative, à laquelle se superpose l'autorité de trois rois ou chefs coutumiers (un à Wallis et deux à Futuna). Cette organisation est reconnue par la République au travers de la loi du 29 juillet 1961, qui « garantit aux populations du Territoire le libre exercice de leur religion, ainsi que le respect de leurs croyances et de leurs coutumes tant qu'elles ne sont pas contraires aux principes généraux du droit ».

Ainsi, en tant que Territoire Français, les trois pouvoirs de la république sont représentés : le pouvoir exécutif, en la personne de l'Administrateur Supérieur qui dispose du rang de Préfet depuis 1987 ; le pouvoir législatif, représenté par le député et le sénateur de Wallis-et-Futuna ; le pouvoir juridique, représenté par le président du Tribunal de Première Instance de Mata'Utu et qui exerce ses compétences en matière pénale et civile.

L'organisation juridique coutumière repose quant à elle sur un pouvoir relativement décentralisé : chaque royaume (divisé en district pour Wallis) comporte des villages dirigés par des chefs de village. Les chefs de village ainsi que le roi forment une assemblée territoriale coutumière qui a la charge de l'organisation d'un certain nombre de tâches définies ainsi que du règlement de certains conflits par la tenue de procès coutumiers. Le droit coutumier est particulièrement dévolu à la gestion des affaires foncières.

[2] L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, et des lois organiques de 2003 et 2004.

1.3 REPARTITION DES COMPETENCES

La répartition des compétences à Wallis-et-Futuna s'articule autour de trois niveaux : les circonscriptions, l'Assemblée Territoriale, et le Conseil Territorial.

Contrairement à la métropole, aux départements d'outre-mer et aux autres collectivités d'outre-mer, le Territoire n'est pas divisé administrativement en communes, mais en circonscriptions, reprenant le découpage des trois royaumes. Elles ont les mêmes compétences qu'une commune métropolitaine et disposent d'un budget propre géré par un conseil de circonscription composé des chefs coutumier et présidé par le roi.

L'assemblée Territoriale de Wallis-et-Futuna, composée de 20 membres élus au suffrage universel pour 5 ans, détient des compétences dans la plupart des domaines économique et sociaux mais a en revanche un rôle limité en matière de droit civil et de gestion du budget territorial, ses décisions nécessitant l'approbation de l'Administrateur Supérieur représentant la République.

Enfin, un Conseil territorial présidé par le Préfet, Administrateur Supérieur, réunit les trois chefs traditionnels et trois membres nommés par le Préfet et approuvés par l'Assemblée Territoriale. En pratique, ce Conseil n'a qu'un rôle consultatif sur la gestion locale.

Sur le plan éducatif, il est à noter que l'enseignement primaire est totalement concédé par l'Etat, dans le cadre d'une mission de service public, au diocèse catholique de Wallis-et-Futuna.

2. Dans le paysage communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte l'outre-mer de ses Etats membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques[3] (RUP) qui concerne les départements et régions d'outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.) qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Wallis-et-Futuna est donc considéré comme un pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.) Contrairement aux DOM dont le régime de droit communautaire est celui de la métropole, les PTOM sont placés sous un régime spécial dit d'association à la CEE aujourd'hui Union européenne. L'article 182 du traité de Rome de 1957 révisé par le traité d'Amsterdam de 1997 définit le but de ce régime d'association : « Le but de l'association est la promotion du développement économique et social des pays et territoires, et l'établissement de relations économiques étroites entre eux et l'Union européenne dans son ensemble... L'association doit en premier lieu permettre de favoriser les intérêts des habitants de ces pays et territoires et leur prospérité de manière à les conduire au développement économique, social et culturel qu'ils attendent ».

Disposant du statut de P.T.O.M, certaines normes techniques communautaires ne sont donc pas obligatoirement applicable, ce qui a l'avantage de faciliter les échanges commerciaux.

[3] Cette notion a été reconnue pour la première fois dans la déclaration annexée au traité de Maastricht de 1992. En 1997, le traité d'Amsterdam confirme en son article 299-2 (qui prend la suite de l'article 227-2 du Traité de Rome relatif aux DOM) l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités.

CHAPITRE II

Panorama de l'économie de Wallis-et-Futuna

Introduction

La collectivité de Wallis-et-Futuna compte 13 484 habitants selon le dernier recensement de 2008, qui souligne également une baisse de 10% de la population par rapport à 2003. Cette évolution découle d'une émigration massive, elle-même entraînée par l'atonie de l'activité économique du Territoire et son isolement par rapport aux principaux pôles économiques de la région.

Outre son isolement géographique, le développement économique du territoire de Wallis-et-Futuna apparaît très autocentré. En effet, le degré d'ouverture vers l'extérieur est très faible (28 % du PIB). Le PIB s'élève en 2005 à 18 milliards de F CFP soit environ 1,2 million de F CFP par habitant (10 000 euros). Ce montant situe l'archipel loin de la moyenne nationale (37 % du PIB national par habitant), avec un écart d'autant plus marqué que le poids de l'administration dans le PIB est important (près de 50 % de la valeur ajouté provient des services administrés).

La demande interne est alimentée essentiellement par la consommation des ménages. L'activité économique marchande repose, par ailleurs, entièrement sur des importations massives qui contribuent au financement du Territoire par le biais des taxes douanières, principales sources de revenus de la collectivité. Les exportations sont quasiment nulles. L'isolement relatif de Wallis-et-Futuna par rapport à la sous-région a été partiellement rompu par le déploiement de l'accès à internet sur l'ensemble du territoire, même si le débit demeure encore largement insuffisant.

Le financement de l'économie locale est, par ailleurs, fortement dépendant de la contribution de l'Etat qui s'établit, à fin 2008, à 12 milliards de F CFP, incluant les crédits débloqués dans le cadre des Contrats de Développement, soit une hausse de 5 % par rapport à 2007.

Afin de soutenir l'activité économique du Territoire, il est impératif de démarrer les grands chantiers d'investissements structurants inscrits au 9ème FED. Une partie des marchés portant sur les travaux d'infrastructures scolaires est en cours d'adjudication, mais les travaux plus importants du port de commerce de Mata'Utu et du port de pêche de Halalo ont pris du retard et ne devraient pas démarrer avant un an.

Section 1
La population

1. Le recensement de la population de 2008

Le recensement général de la population a été entrepris le 21 juillet 2008 par le Service de la Statistique et des Etudes Economique des îles de Wallis-et-Futuna, en collaboration avec l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Par décret n°2009-9 du 5 janvier 2009 la population légale de Wallis et Futuna a été fixée à 13 484 habitants. Ce résultat révèle, pour la première fois depuis 1969, une diminution du nombre d'habitants du Territoire qui se traduit par un taux de croissance négatif de la population de 9,8 % par rapport à 2003.

Population de Wallis et Futuna depuis 1969 (dates des recensements

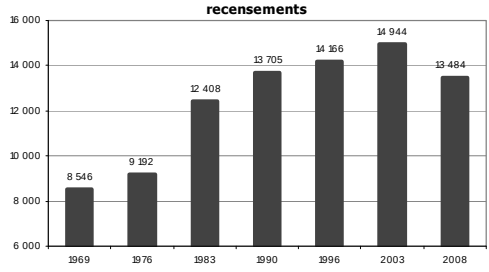

Sources: recensements de la population, INSEE-STSEE

L'analyse de « cohorte-composante »[4], présentée ici, permet d'établir des projections démographiques pour simuler l'évolution de la population en fonction des variations des composantes de la croissance : mortalité, fécondité, et migration. Parmi les trois hypothèses formulées en 2003 l'évolution de la population s'est avérée encore plus défavorable que le scénario le plus pessimiste. En effet, l'orientation négative du solde migratoire s'est amplifiée (-31,2 ‰) ainsi que la diminution du nombre des naissances, passant de 289 en 2003 à 185 naissances en 2008.

Evolutions projetées de la population, Wallis-et-Futuna, 2008-2035

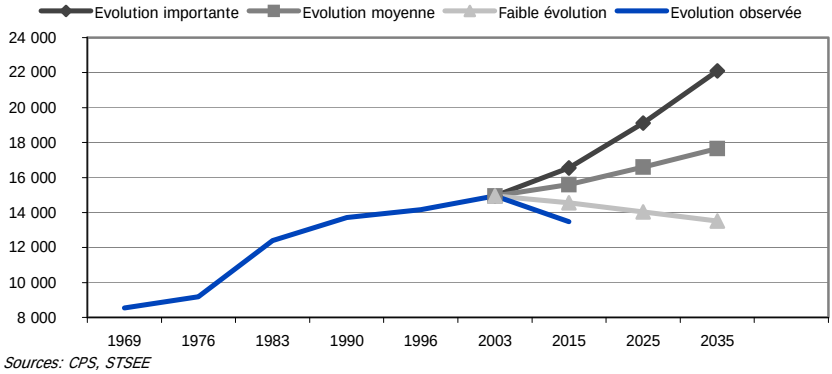

Sources: CPS, STSEE

[4] « Profil démographique de Wallis-et-Futuna, basé sur le recensement de 2003 » Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

2. Les principales caractéristiques démographiques du Territoire

Les indicateurs démographiques observés sur le Territoire des îles de Wallis-et-Futuna sont très éloignés de ceux de la France métropolitaine, notamment pour l'espérance de vie à la naissance (74,3 ans contre 80,2 en Métropole), mais ils se rapprochent de ceux des autres collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie : 74,2 ans au recensement de 2004, et Polynésie française : 75,7 ans au recensement de 2003).

Principaux indicateurs démographiques

	1990	1996	2003	2008	Variation 08/03
Population totale (nbre)	13 705	14 166	14 944	13 484	-9,8%
Nombre de naissance (nbre)	252	301	289	185	-36,0%
Nombre de décès (nbre)	48	54	94	90	-4,3%
Taux d'accroissement naturel (‰)	25,8	18	15	10,6	-
Taux brute de solde migratoire (‰)	-12,7	-7,1	-7,1	-31,2	-
Taux d'accroissement de la population (‰)	13,1	5,5	7,9	-20,6	-
Taux de fécondité[1]	0	2,9	2,6	0	-
Espérance de la vie à la naissance (année)	76,4	76,7	74,3	-	-

Source : STSEE

[1]le nombre moyen d'enfant qu'aurait une femme durant ses années de procréation (15 à 49 ans) si le niveau et les caractéristiques de fécondité actuels restent inchangés tout au long de ces années. Il se calcule à partir des taux de fécondité par âge.

L'évolution de la population résulte de l'addition de deux facteurs : l'accroissement naturel et le solde migratoire. Sur la période intercensitaire 2003-2008, le solde migratoire a fortement contribué à la baisse de la population, pour - 31,2 ‰ correspondant à une perte nette moyenne de 441 personnes par an (contre une perte de 104 habitants sur la période 1996-2003). En revanche, l'accroissement naturel a apporté une contribution positive de 10,6 ‰ , soit une croissance de 150 habitants en moyenne par an (contre une augmentation de 218 habitants sur la période intercensitaire précédente).

A noter qu'en proportion, la baisse a été plus forte sur l'île de Futuna (- 12,6 %) que sur l'île de Wallis (- 8,4 %).

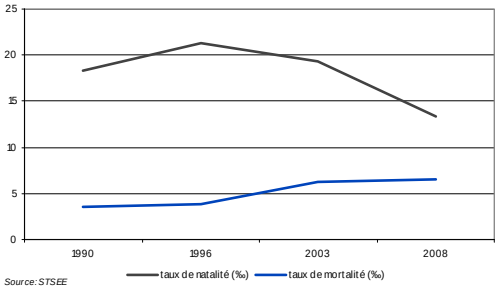

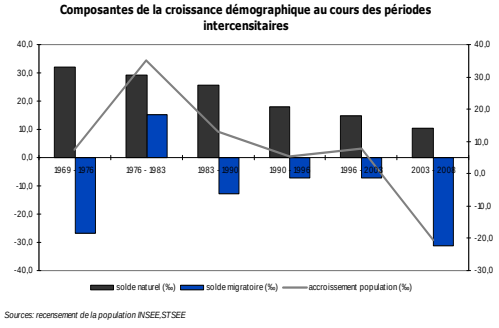

Le Territoire des îles Wallis-et-Futuna a toujours connu une émigration importante des jeunes en âge de travailler. Le manque de débouchés locaux et le faible développement économique de l'île favorisent et entretiennent ce mouvement migratoire.

Section 2
Les principaux indicateurs économiques

1. Les comptes économiques

1.1 LE PIB

Le PIB de Wallis-et-Futuna en 2005 s'élève à 18 milliards de F CFP soit environ 1,2 millions de F CFP par habitant (10 000 euros).

L'archipel présente une situation médiane dans la zone Pacifique. En effet, le PIB par habitant de Wallis-et-Futuna se situe au dessus de celui des petits Etats et territoires de la zone mais en dessous de la moyenne atteinte dans les collectivités d'Outre-mer. Parmi les collectivités d'outre-mer, Wallis-et-Futuna se situe juste en dessous de la Guyane (80 % du PIB/hab. guyanais) mais très loin de la moyenne nationale (37 %).

PIB par habitant - France / Outre-mer en 2005

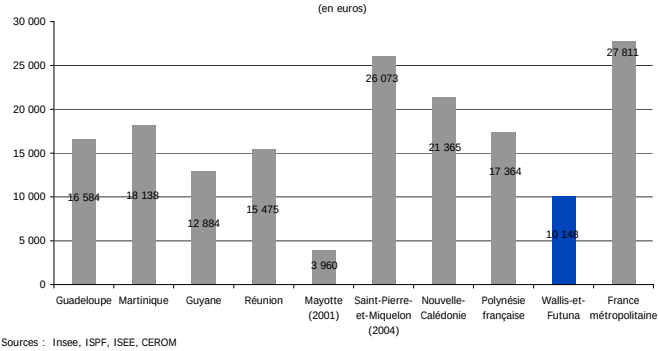

Sources : Insee, ISPF, ISEE, CEROM

Le PIB de Wallis-et-Futuna est essentiellement non marchand (près de 75 % de la valeur ajoutée totale) alors que dans les autres collectivités d'outre-mer, le PIB non marchand ne représente qu'un tiers du PIB total. Cette structure résulte du poids important de la tradition et de l'administration dans l'économie wallisienne.

L'économie de l'archipel est largement soutenue par le secteur administratif qui concentre plus de la moitié de la création de richesse (54 % du PIB). Par ailleurs, plus de 70 % de l'emploi salarié déclaré provient de la fonction publique et semi-publique. Les transferts en provenance de la métropole sont absolument nécessaires étant donné les faibles ressources de la Collectivité (constituées essentiellement des recettes douanières) qui ne représentent que 8 % du PIB.

Le poids de la valeur ajoutée des ménages dans la valeur ajoutée globale (hors entrepreneurs individuels) est deux fois plus important que dans les autres collectivités d'Outre-mer.

L'économie de Wallis-et-Futuna est restée très traditionnelle et faiblement monétarisée. L'autoconsommation représente 26 % de la dépense totale des ménages. Il convient de noter également que les loyers fictifs[5] amplifient le poids des ménages dans l'économie.

[5] Dans la méthodologie de la comptabilité nationale il s'agit de loyers que se versent « fictivement » les propriétaires occupants.

1.2 L'EQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

Le PIB de Wallis-et-Futuna est caractérisé par un faible niveau d'exportation (0,1 %) et une demande publique forte (52,2 %).

L'équilibre emplois ressources — **2005**

en milliards de F CFP	Wallis-et-Futuna		France
	valeur	Poids dans le PIB	Poids dans le PIB
Ressources			
PIB	17		
Importations (biens et services)	5	27,7%	26,9%
Total	22		
Emplois			
Consommation des ménages	11	66,4%	55,6%
Consommation des administrations	9	52,2%	25,1%
FBCF	2	9,0%	20,2%
Exportations	0	0,1%	26,0%
Total	22		

Sources: Iedom- Base 2000, CEROM

Les dépenses de consommation finale s'établissent à 20 millions de F CFP dont 55 % sont le fait des ménages et 45 % des administrations publiques. La formation brute de capital fixe représente 9 % du PIB contre 20,2 % pour la France métropolitaine. Sur la période, les importations de l'archipel représentent 28 % du PIB à 5 milliards de F CFP alors que les exportations sont nulles.

Le degré d'ouverture vers l'extérieur demeure très faible par rapport aux autres collectivités d'outre-mer et de la plupart des petits Etats insulaires.

1.3 COMPOSITION DES REVENUS DES MENAGES

L'analyse de la structure économique de l'archipel a permis d'évaluer le niveau de rémunération des agents économiques.

Les revenus des ménages proviennent en grande partie des revenus d'activité (78,4 %) bien que le taux d'emploi soit faible (34 %). La part de l'excédent brut d'exploitation et des revenus mixtes, plus élevée qu'au niveau national (17 % contre 10 %), dans la formation du revenu des ménages résulte de l'importance de l'autoconsommation et de la forte proportion des entreprises individuelles. Le poids des salaires est plus important qu'au niveau national (61,2 % contre 44,1 %), en raison de la forte contribution des administrations publiques à la distribution des revenus.

A l'inverse, les revenus de remplacement (Retraites, prestations familiales etc.) ne représente que 8 % des revenus contre 26,5 % au niveau national.

La répartition des revenus demeure cependant déséquilibrée, et les deux tiers des ménages ne disposent que du quart de la ressource globale.

Structure du revenu des ménages

	Wallis-et-Futuna (2005)	France (2000)
Revenu d'activité	**78,4%**	**54,4%**
-Salaires	61,2%	44,1%
-EBE et revenus mixtes	17,1%	10,3%
Revenus de remplacement	**8,0%**	**26,5%**
Revenus de patrimoine	**13,7%**	**19,1%**
Total	100,0%	100,0%

Sources: Iedom, Insee

2. L'emploi et le chômage

Remarque liminaire : La principale source statistique en matière d'emploi sur le Territoire est la Caisse Locale de Retraites (CLR). Toutefois, des retards de cotisations biaisent les résultats et ne permettent d'établir des chiffres valides qu'après plusieurs mois. Par conséquent, en fonction des informations recueillies auprès des entreprises et des administrations locales, l'IEOM peut être amené à corriger les statistiques fournies par la CLR.

2.1 LA POPULATION ACTIVE

D'après les données extraites du recensement de 2003, la population active s'établissait à 3 660 personnes, en progression de 27,7 % par rapport à 1996. A cette date, les femmes représentent 44 % de la population active, en hausse de 29,2 % par rapport au recensement de 1996. Par ailleurs, une augmentation de 26,5 % d'hommes actifs a été enregistrée sur cette période. Le taux d'activité est passé de 31,4 % en 1996 à 35,3 % en 2003, conséquence d'une progression du nombre de salariés sur la période. On peut constater également que le taux d'activité des hommes est de 40,1 % tandis que celui des femmes est inférieur de 10 points soit 30,6 %.

Répartition de la population active

	1990	1996	2003	Var 2003/1996
Population active	**3 006**	**2 867**	**3 660**	**27,7%**
Hommes	1 956	1 620	2 049	26,5%
femmes	1 050	1 247	1 611	29,2%
Population active occupée	**1 808**	**2 465**	**3 104**	**25,9%**
Hommes	1 077	1 397	1 730	23,8%
Femmes	731	1 068	1 374	28,7%
Taux d'activité (en %)	**36,0**	**31,4**	**35,3**	**+ 3,9 pts**
Hommes	47,9	37,1	40,1	+ 3,0 pts
Femmes	24,6	26,2	30,6	+ 4,4 pts

Source:STSEE

2.2 L'EMPLOI

D'après les données provisoires établies par la Caisse Locale de Retraites sur la base des cotisations versées, le nombre de salariés du territoire a augmenté de 1,6 % fin 2008, en glissement annuel, à 1 942 salariés.

L'emploi salarié du secteur privé a légèrement progressé (+ 0,9 %) sur la période. Cette évolution masque toutefois de fortes disparités selon les secteurs.

Le BTP enregistre une hausse de 41,2 % du nombre d'emplois fin 2008 à 120 salariés tandis que le commerce affiche un recul de 64 salariés, soit 22,8 % par rapport au 31 décembre 2007. On note également une augmentation du nombre d'emplois dans les secteurs de l'Industrie et l'Artisanat (+ 12,5 %) et des services (+ 13,5 %) pour atteindre respectivement 99 salariés et 219 emplois recensés à fin 2008.

Comme l'année précédente, le secteur public emploie plus de 1 000 personnes à fin 2008. On note cependant que sur la période, le nombre d'emplois territoriaux augmente de 3,1 % à 371 salariés tandis que le nombre d'emplois administratifs de l'Etat diminue de 1,1 % pour s'établir à 689 salariés.

Emploi (répartition par secteur d'activité des effectifs salariés inscrits à la CLR)

	2007	2008*	Variation 2008/2007
Secteur privé	**688**	**694**	**0,9%**
-Industrie/Artisanat	88	99	12,5%
-BTP	85	120	41,2%
-Commerce	281	217	-22,8%
-Services (1)	193	219	13,5%
-Employés de maison	41	39	-4,9%
Secteur public	**1 057**	**1 060**	**0,3%**
-Administration territoriale	360	371	3,1%
-Administration Etat	697	689	-1,1%
Secteur divers (2)	**167**	**188**	**12,6%**
Total	**1 912**	**1 942**	**1,6%**
contrats de développement	986	798	-19,1%

**chiffres provisoires*

Sources: CLR-CCPF, SITAS

(1) En 2007, intégration de CCPF, CLR, IUFM, FRC etc...autrefois inclus dans secteur semi-public

(2) En 2007, secteur semi-public moins les intégrations faites au (1)

Une fraction non négligeable des salariés en activité sur le Territoire ne figure pas dans les statistiques de la CLR. C'est le cas des fonctionnaires de l'Etat qui cotisent à la pension civile et celui des salariés du secteur informel.

Répartition des fonctionnaires non inscrits à la CLR

	2007	2008	Variation 08/07	part
Ad.sup et autres services de l'Etat	88	91	3,4%	24,5%
Services territoriaux	3	3	0,0%	0,8%
Education nationale	270	270	0,0%	72,6%
Agence de Santé	12	8	-33,3%	2,2%
Total	**373**	**372**	**-0,3%**	100,0%

Sources : Administration supérieure, Agence de santé

En cumulant les données des deux tableaux ci-dessus, le nombre de salariés sur le Territoire ressort à 2 314 au 31 décembre 2008, contre 2 285 à fin 2007, soit une progression annuelle de 3,5 %. A fin 2008, les fonctionnaires non inscrits à la CLR/CCPF représentent ainsi 16,3 % de l'emploi total.

La part de la fonction publique (salariés du secteur public et fonctionnaires non inscrits à la CLR) dans l'emploi salarié total reste prépondérante avec 1 432 emplois public, soit 50 % de l'emploi total.

2.3 LE CHOMAGE

Remarque liminaire : La notion de « demandeur d'emploi » à Wallis-et-Futuna n'est pas assimilable à la définition européenne du Bureau International du Travail (BIT) du fait qu'il n'existe pas d'ANPE et de dispositifs d'indemnisation sur le Territoire.

Sous la réserve précisée ci-dessus, en 2008, le nombre de demandeurs d'emplois recensés par le Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS) s'établit autour de 500 comme les années précédentes. Ce chiffre reste néanmoins à relativiser compte tenu de l'absence d'obligation de pointage ou d'information à l'égard du SITAS. Il s'agit d'inscriptions volontaires dans le but de faciliter la recherche d'emploi.

Inscriptions annuelles au SITAS

	Inscriptions			Var08/07	Part en 2008
	2006	2007	2008		
DEFM	**104**	**96**	**112**	**16,7%**	**100%**
Hommes	36	31	25	-19,4%	22%
Femmes	68	65	87	33,8%	78%
18-25 ans	54	55	65	18,2%	58%
26-35 ans	34	28	36	28,6%	32%
35 ans et plus	16	13	11	-15,4%	10%
répartition par durée de chômage	nd	nd	nd		
Répartition par qualifictaion					
Bac et +	44	42	31	-26,2%	28%
BEP	22	24	17	-29,2%	15%
CAP	15	6	10	66,7%	9%
BEP C	5	2	33	-	29%
CEP	nd	7	-		
sans	18	15	21	40,0%	19%

Source: SITAS

Il convient de souligner le nombre relativement constant d'inscriptions annuelles, autour d'une centaine. A noter également que la proportion d'inscriptions de femmes par rapport aux hommes est bien plus importante, 78 % en 2008 (contre 68 % en 2007) ainsi que la proportion de jeunes âgés de 18 à 25 ans, et de bacheliers (27,7 %).

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDES

2.4.1 La prime à la création d'emploi en faveur des jeunes

Ce dispositif, mis en place par délibération 01/CP/2004 de la commission permanente de l'Assemblée Territoriale du 15 janvier 2004 et rendu exécutoire par arrêté 2004-040 du 28 janvier 2004, concerne les jeunes de 16 à 25 ans. Une prime est accordée à l'employeur pendant 3 ans. Son montant est égal à 20 % du SMIG pendant les deux premières années, puis à 10 % pour la troisième année. 12 entreprises ont bénéficié de ce dispositif en 2008 pour la création de 25 emplois.

A noter que 39 emplois ont été créés depuis la mise en place de ce dispositif, soit 6 % de l'emploi salarié privé.

2.4.2 Les Chantiers de Développement local

La circulaire du ministère de l'Outre-mer du 15 juillet 1991, définit les Chantiers de Développement comme étant des chantiers permettant « de donner à des catégories particulièrement défavorisées, une aide financière temporaire en contrepartie d'un travail d'intérêt général pendant une durée déterminée, et d'apporter une aide à l'insertion sociale et professionnelle des travailleurs privés d'emploi ». Les postulants aux Chantiers de Développement pour les Jeunes (CDJ) ou aux Chantiers de Développement pour les adultes (CDA) doivent être à la recherche d'un emploi et, de préférence, s'être préalablement inscrits auprès du SITAS.

En 2008, 798 personnes ont bénéficié de ce dispositif contre 986 l'année précédente, soit une augmentation de 23,6 % en un an.

La dotation accordée au dispositif des chantiers de développement en 2008 s'élève à 1 270 000 euros.

3. Les revenus et salaires

3.1 LES REVENUS

En l'absence de fiscalité directe sur les entreprises et les particuliers, les revenus des salariés du secteur privé, les revenus d'activité non salariaux et les autres revenus (fonciers, titres etc.) ne peuvent être appréciés, en terme de structure et/ou de nature.

Les traitements et salaires du secteur public s'élèvent au 31 décembre 2008 à 7 170 millions de F CFP, en hausse de 3 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution résulte d'une hausse des traitements et salaires des personnels affectés aux services territoriaux et d'Etat, respectivement de 49 et 183 millions de F CFP sur la période. Il convient de rappeler que le nombre de fonctionnaires d'Etat (689) est deux fois plus important que celui des personnels affectés à des services territoriaux, expliquant ainsi la part importante des traitements et salaires des fonctionnaires d'Etat (84 %) à 6 032 millions de F CFP fin 2008.

Masse salariale des personnels affectés aux services territoriaux et d'Etat

en millions de F CFP	2007	2008	Variation 08/07	Part en 2008
Traitements et salaires	**6 938**	**7 170**	**3%**	**100%**
-personnels services territoriaux	1 089	1 138	4%	16%
-personnels services Etat	5 849	6 032	3%	84%

Source : Administration supérieure

3.2 LES SALAIRES

3.2.1 L'évolution du SMIG

Aux termes de l'Accord Interprofessionnel du Travail (AIT) du 15 décembre 1995, les salaires de base du secteur privé comprennent une partie fixe (coefficient 100) correspondant au SMIG horaire, et une partie mobile dont la valeur du point est en principe négociée chaque année aux environs du 1er novembre ou dès que l'augmentation de l'indice du coût de la vie dépasse 2%. Le salaire est obtenu par le produit du nombre de points par la valeur du point, ajouté à la partie fixe du salaire (coefficient 100).

L'arrêté n°2001-264 a fixé, le 22 juin 2001, les étapes d'une revalorisation sensible du SMIG sur le Territoire, visant à atteindre le seuil de 70 000 F CFP par mois. Le SMIG n'avait, à cette époque, pas évolué depuis le 1er juin 1998.

Evolution du SMIG sur 10 ans en F CFP

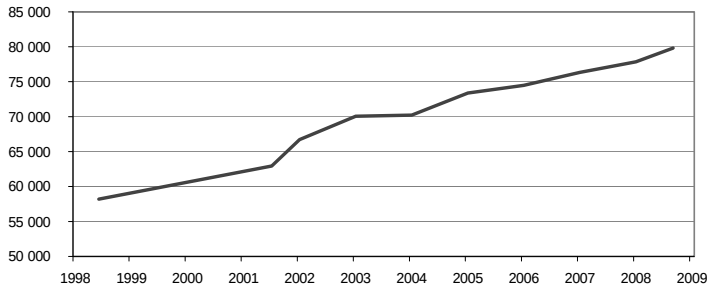

Source : Administration supérieure

Au 31 décembre 2008, le SMIG atteint 79 812 F CFP, après avoir fait l'objet d'une revalorisation de 2 % au 1er janvier 2008 puis de 2,5 % au 1er septembre 2008, soit une hausse globale de 4,5 % sur l'année.

3.2.2 L'évolution des principaux salaires

Les salaires des agents permanents de l'administration territoriale, complètement déconnectés du SMIG mensuel, ont été revalorisés de 1,5 % au 1er janvier 2007. Le salaire minimum de base (indice 250) a ainsi été porté à 105 297 F CFP et n'a subi aucune revalorisation depuis cette date.

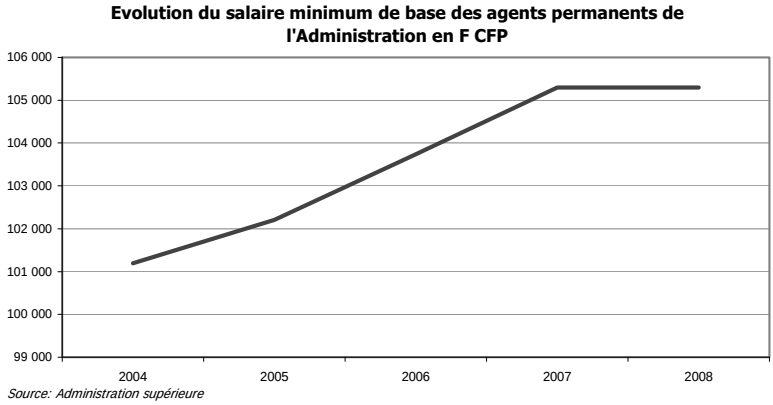

Source: Administration supérieure

Un écart important existe donc entre les niveaux de salaire du secteur public et du secteur privé, constituant un puissant facteur d'incitation pour les candidats à la recherche un nouvel emploi à s'orienter vers le secteur public.

4. Les prix

Remarque liminaire : Le Service territorial de la statistique et des études économiques (STSEE), avec l'appui de l'INSEE, a mis à jour l'indice des prix à la consommation. Le calcul de ce nouvel indice, en base 100 juin 2008 et dont l'échantillon de produits a été enrichi, est basé sur les résultats de l'enquête budget des familles, réalisée en 2005 et publiée en 2007. Il est présenté selon la nomenclature COICOP (Classification Of Individual Consumption by purpose) internationale adoptée par l'Union Européenne. Il peut-être comparé à celui de la France métropolitaine.

1) Réglementation des prix

Le principe législatif de liberté générale des prix s'applique à Wallis-et-Futuna, dans les mêmes conditions qu'en France métropolitaine. Cependant, étant donné la petitesse du marché, les prix de certains produits continuent d'être administrés en vertu d'une réglementation de 1974 modifiée portant sur la détermination du prix de vente de marchandises importées. Les agents assermentés sont habilités à contrôler les prix d'une liste d'une quarantaine de produits importés, tels que les carburants (prix conventionnés), le tabac (prix fixés) et les produits dits

de première nécessité (riz, farine, sucre, lait…). Ces derniers font l'objet, en 2008, de dispositions particulières pour favoriser le pouvoir d'achat des ménages.

2) Observatoire des prix

Comme annoncé par M Yves JEGO, Secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, lors de sa mission sur le Territoire des Iles de Wallis-et-Futuna en novembre 2008, un Observatoire des Prix doit être créé sur le Territoire. Il permettra d'analyser le niveau et la structure des prix de certains produits, et d'informer les acteurs économiques sur leur évolution. Deux réunions préparatoires avant la création officielle de cet observatoire se sont déjà tenues et une liste de 100 produits représentatifs a été arrêtée. Il est prévu que la publication du décret portant création de l'observatoire des prix de Wallis-et-Futuna intervienne avant la fin du premier semestre 2009.

3) Indice des prix à la consommation (IPC)

L'IPC de Wallis-et-Futuna, établi trimestriellement, s'élève à 102,5 en décembre 2008 (base 100 juin 2008), enregistrant ainsi une progression de 4,1 % en glissement annuel, supérieure de 3,1 points à celle de la France entière. La flambée des prix constatée à fin 2008 par rapport à 2007 (+ 0,4% en glissement annuel) s'explique à la fois par un effet volume, lié à l'élargissement de l'assiette par l'intégration de nouvelles catégories de produits et/ou de services lors de la révision de l'IPC et par effet prix réel des produits observés sur la période.

Evolution du glissement annuel de l'indice général des prix à la consommation (IPC)

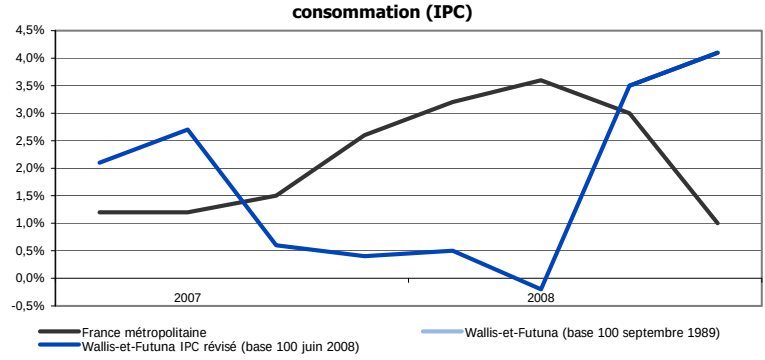

Sources : STSEE, INSEE

La décomposition du taux annuel d'inflation montre que l'alimentation et l'énergie sont les principaux responsables de cette progression de 4,1 %, avec des hausses respectives de 6,7 % et 13,1 %. Les « services » y contribuent également, mais de façon moins soutenue, + 2,9 % en un an, tandis que les prix des « produits manufacturés » restent relativement stable sur la période.

Dans le détail, d'autres postes, ayant fait l'objet de revalorisations tarifaires, présentent des variations non négligeables tels que les « logements, eau, électricité », les « hôtels,cafés et restaurants », les « transports » et les « loisirs, spectacle, etc. » qui progressent de respectivement 8 %, 7,5 %, 3,6 % et 2,8 % à fin 2008 en glissement annuel.

Indice des prix à la consommation	Indice base 100: juin 2008			
	Pondération 2008	Fin 2007	Fin 2008	Glissement 08/07
Indice général	**10 000**	**98,51**	**102,55**	**4,1%**
Indice hors tabac	**9 749**	**98,46**	**102,61**	**4,2%**
Détail en 4 postes				
Alimentation	2 994	97,57	104,08	6,7%
Produits manufacturés	3 082	101,03	100,78	-0,2%
Energie	1 578	92,65	104,80	13,1%
Services	2 777	98,42	101,26	2,9%
Détail en 8 postes				
Produits alimentraires et boissons non alcoolisées	2 687	97,22	104,21	7,2%
Boissons alcoolisées, tabac	558	100,33	101,58	1,2%
Articles d'habillement et articles chaussants	385	102,06	102,31	0,2%
Logements, eau, électricité	1 993	95,93	103,56	8,0%
Ameublement, équipement ménager	694	101,91	103,91	2,0%
Transports	1 795	97,01	100,54	3,6%
Communications	511	100,00	100,00	0,0%
Loisirs, spectacle, enseignement, culture	608	97,19	99,92	2,8%
Hotels, cafés, et restaurants	346	93,46	100,49	7,5%
Autres biens et services	423	102,38	103,45	1,0%
Indice France entière		**116,46**	**117,63**	**1,0%**

Sources : STSEE, INSEE

L'analyse trimestrielle de l'évolution des prix montre que les hausses de prix les plus importantes ont eu lieu :

- au second trimestre 2008 (+ 2 % par rapport au trimestre précédent) pour les services,
- au troisième trimestre 2008 pour l'énergie (+ 5 % en glissement trimestriel),
- au dernier trimestre 2008 pour l'alimentaire (+ 2,4 %).

Evolution trimestrielle des indices des principaux postes de l'IPC en 2008

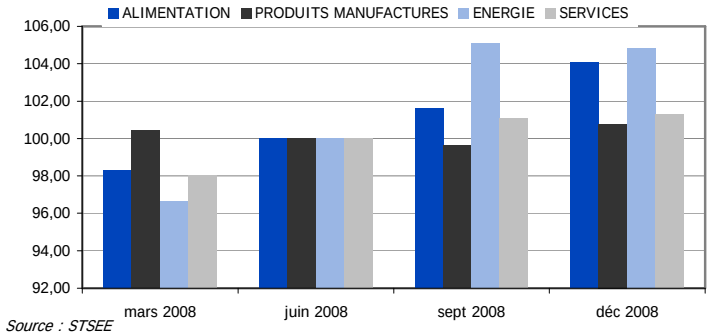

Source : STSEE

5. Le commerce extérieur

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.1.1 La structure des importations

En 2008, les importations de l'archipel s'élèvent à 5,9 milliards de F CFP, en hausse de 10,4 % en valeur par rapport à 2007 faisant suite à une augmentation de 7,8 % entre 2006 et 2007. Cette évolution résulte principalement des importations de biens intermédiaires et de biens d'équipement qui progressent de respectivement 21,6 % et 16,7 % sur la période. Dans le détail, la croissance des biens intermédiaires s'explique principalement par la hausse des importations en métaux et produits métalliques (+ 60,7 % à 254,4 millions de F CFP), et en composants électriques et électroniques (+ 68,2 % à 169,5 millions de F CFP). S'agissant des biens d'équipement mécaniques, près de 165 millions de F CFP supplémentaires ont été importés en 2008 par rapport à l'année précédente .

Importations en valeur

en millions de F CFP	2007	2008	Variation 2008/2007
Agricoles, sylvicoles et piscicoles	97,2	101,2	4,1%
Industries agricoles et alimentaires	1 440,5	1 495,1	3,8%
Industries des biens de consommation	782,5	828,3	5,9%
Industrie automobile	638,9	686,8	7,5%
Industries des biens d'équipement	732,1	854,8	16,7%
Industries des biens intermédiaires	872,6	1 060,7	21,6%
Energie	804,3	897,9	11,6%
TOTAUX	**5 368,2**	**5 924,8**	**10,4%**

Sources: Service des Douanes, IEOM

Evolution de la structure des importations sur 5 ans

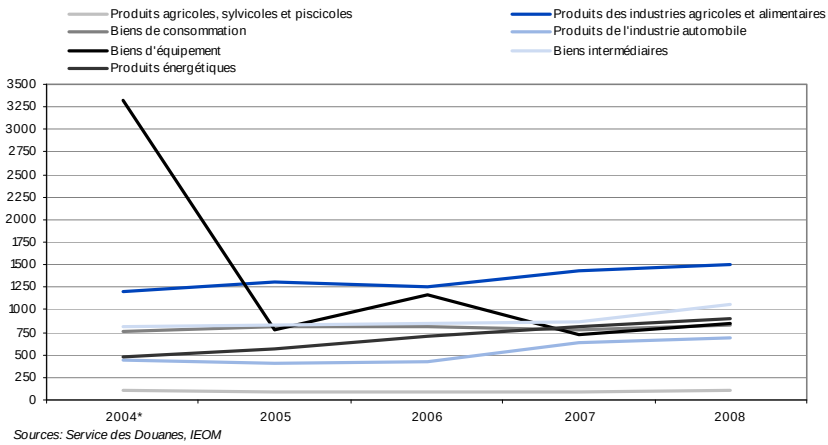

Sources: Service des Douanes, IEOM

**Le caractère exceptionnel des importations de l'année 2004 résulte de l'entrée sur le territoire de matériels destinés à la construction d'une unité de stockage (750 millions de F CFP) et de l'immatriculation d'un bateau-citerne (2 603 millions de F CFP).*

En structure, il convient de souligner la nette progression, en valeur, de la part des produits énergétiques dans les importations de l'année 2008. Cette dernière est ainsi passée de 7 % en 2004 à 15 % 4 ans plus tard. Notons également, les progressions relatives des produits de l'industrie automobile (de 6 % en 2004 à 12 % en 2008), et des produits agricoles et alimentaires (de 17 % en 2004 à 25 % en 2008), au détriment des biens d'équipement (de 46 % en 2004 à 14 % en 2008).

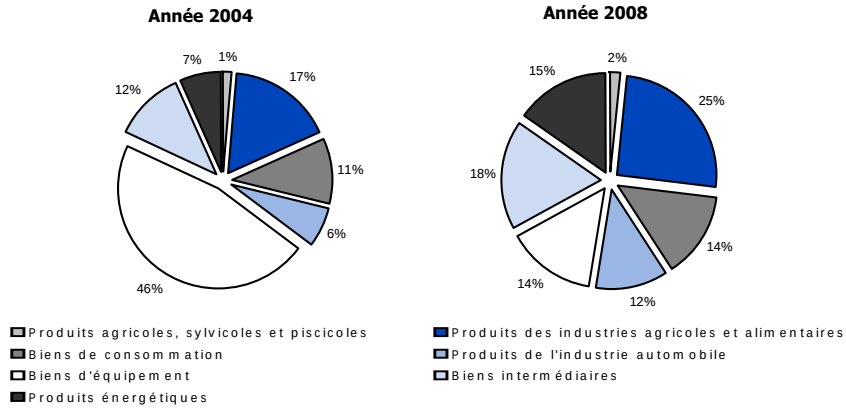

Sources: Douanes, IEOM

5.1.2 Les principaux fournisseurs

1) Principaux fournisseurs en tonnage

Le volume des importations de l'année 2008 reste relativement stable par rapport à l'année précédente à 32 492 tonnes de marchandises importées. Singapour demeure le premier fournisseur du Territoire avec 8 677 tonnes de produits importés (dont 97 % de combustibles et carburants), soit 26,7 % du total des importations de 2008 contre 28 % l'année précédente. En seconde position se place les îles Fidji avec 17,6 % du volume importé (49 % de produits alimentaires et 36 % de produits minéraux), puis la Nouvelle Zélande (17,1 %), l'Australie (12,6 %) et enfin la France métropolitaine (10,3 %).

2) Principaux fournisseurs en valeur

Avec près d'un tiers des importations en valeur, la France métropolitaine est restée le fournisseur de référence des îles Wallis-et-Futuna, en hausse de + 20 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit pour l'essentiel de produits alimentaires (21 %), de produits pharmaceutiques, de parfumerie et d'entretien (14,4 %), ainsi que de produits de l'industrie automobile (12 %).

Au second rang, Singapour, avec 846,5 millions de F CFP de marchandises, soit 14 % du montant global importé, en progression de 6 % par rapport à 2007. A noter que Singapour procure l'essentiel des hydrocarbures consommés localement.

La Nouvelle Zélande est passée au 3ème rang des principaux fournisseurs du Territoire avec 606,4 millions de F CFP (10,2 %) suivi par l'Australie avec 590,3 millions de F CFP (10 %). Les produits en provenance de ces deux derniers pays concernent principalement l'alimentaire, respectivement 38,4 % et 65,8 % du total de leurs importations.

Il convient de noter que les importations en provenance de la Nouvelle Zélande ont progressé de 18 % par rapport à l'année précédente, notamment grâce à un effet de change favorable[6].

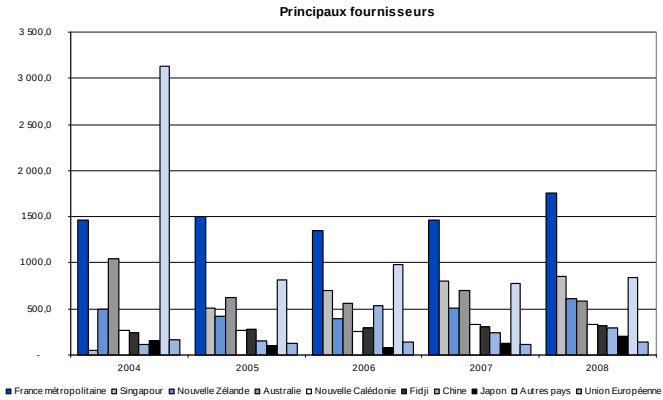

Source: Service des Douanes

5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

Les échanges commerciaux du territoire sont structurellement caractérisés par l'absence d'exportations, hormis quelques flux ponctuels de trocas[7] et de produits artisanaux (colliers, portefeuille en tapa[8] etc…). En 2008, 6 616,6 millions de F CFP (55 K€) de produits ont été exportés pour un volume de 11,7 tonnes, en baisse de 3,1 % en valeur et de - 31,3 % en volume par rapport à l'année précédente. L'essentiel des exportations aussi bien en volume (91,3 %) qu'en valeur (61,6 %) est constitué de trocas.

5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICE)

En 2008, comme pour les années précédentes, le taux de couverture des importations par les exportations est nul (0,1 %).

Balance commerciale hors services

en millions de F CFP	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 08/07
Importations	**7 116,6**	**4 805,9**	**5 295,8**	**5 368,2**	**5 924,8**	**10,4%**
Exportations	**4,6**	**11,8**	**16,3**	**6,8**	**6,6**	**-3,1%**
Balance commerciale						
Taux de couverture (exportations/importations)	0,1%	0,2%	0,3%	0,1%	0,1%	-
Agricoles, sylvicoles et piscicoles	103,8	88,1	90,1	97,2	101,2	4,1%
Industries agricoles et alimentaires	1 204,8	1 316,5	1 253,2	1 440,5	1 495,1	3,8%
Industries des biens de consommation	755,3	817,1	815,4	782,5	828,3	5,9%
Industrie automobile	446,5	413,7	417,1	638,9	686,8	7,5%
Industries des biens d'équipement	3 314,5	775,1	1 168,4	732,1	854,8	16,7%
Industries des biens intermédiaires	819,3	826,7	850,6	872,6	1 060,7	21,6%
Energie	472,4	568,6	701,1	804,3	897,9	11,6%

Sources: Service des Douanes, IEOM

[6] Le dollar néo-zélandais s'est déprécié de 21 % par rapport au Franc pacifique entre décembre 2007 et décembre 2008.
[7] Coquillages dont la nacre sert à la confection de boutons et de bijoux fantaisie.
[8] Ecorce de mûrier

Section 3
Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

1.1 LES DOCUMENTS DE PROGRAMMATION

En raison de son statut, datant de 1961, la gestion des finances publiques du Territoire des îles de Wallis-et-Futuna et des ses établissements publics est assurée par une administration territoriale sous l'autorité du Préfet. Cette situation unique dans les DOM et COM n'a pas permis, compte tenu de l'absence de clarification des compétences entre les services de l'Etat et ceux du Territoire, de bâtir des politiques publiques. Toutefois, il est à noter qu'un document portant sur la stratégie de développement durable du Territoire de 2002 à 2015 a été élaboré par le Territoire. Afin d'intégrer les évolutions enregistrées, depuis son élaboration, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, les autorités locales sont convenues que ce document devrait faire l'objet d'une actualisation au cours des prochains mois.

Le financement des investissements publics sur ce Territoire relève essentiellement du l'Etat et du Fonds Européen de Développement (FED), qui en sont les principaux bailleurs de fonds. Cette relation contractuelle se concrétise avec:

- l'Etat dans le cadre des Contrats de Développement et de la Convention de Développement,
- l'Europe dans le cadre des 9ème et 10ème FED Territoriaux, après signature des Documents Uniques de Programmation (DOCUP)

Ces documents fournissent quelques pistes quant aux orientations des politiques de l'archipel, dans des domaines ponctuels, mais sont insuffisants pour parler de réelle stratégie. Toutefois, dans le cadre de la mise en œuvre du 10ème FED, des stratégies pluriannuelles sont en cours d'élaboration, centrées sur les domaines d'intervention choisis, à savoir la gestion de l'eau et les énergies renouvelables.

1.2 LES CONTRATS ET CONVENTION DE DEVELOPPEMENT

Ces accords, conclus entre l'Etat et l'ensemble des parties prenantes du Territoire, incluent des dépenses de fonctionnement, mais surtout des dépenses d'investissement contribuant largement à la réalisation des infrastructures ou la réhabilitation des équipements du Territoire.

Il existe actuellement 3 accords en vigueur :

- **Le contrat de développement 2000-2004**, qui a été prolongé jusqu'en 2006. Dans ce cadre, un montant global de 4 466 millions de FCFP avait été inscrit par les différents Ministères ainsi qu'une contribution du Territoire de 273 millions de FCFP. Les autorisations de programme se sont révélées supérieures de 15 %, à 5 394 millions de F CFP, dont 99 % ont été engagées et 91 % réglées.

51 % des crédits engagés ont été destinés aux infrastructures et équipements et 47 % à l'emploi et à l'aide sociale.

- **La convention de développement 2003-2007**, qui comporte un engagement de financement à hauteur de 3 824 millions de FCFP, avec une contribution plus importante du Ministère de l'Outre-Mer (61 %) que pour le précédent contrat (40 %).

Les principales infrastructures réalisées au titre de cette convention sont la réhabilitation des bâtiments de l'Agence de Santé (734 millions de F CFP), l'aménagement de l'aérodrome de Vele (430 millions de F CFP) et la poursuite des travaux du complexe sportif de Kafika (322 millions de F CFP).

À fin 2008, les crédits ouverts par les Ministères participants s'élèvent à 60 % du montant total inscrit au contrat. Les dépenses engagées et payées s'élèvent respectivement à 99 % et 75 % des crédits ouverts.

- **Le Contrat de Développement 2007-2011,** dont le montant des financements prévu ressort à 4 995 millions de F CFP répartis comme suit : 67 % en provenance du Ministère de l'Outre-Mer et 33 % des Ministères Techniques.

Les principaux investissements réalisés ou à réaliser sont la construction de la piste de Vele (524 millions de F CFP), des travaux d'adduction en eau potable (332 millions de F CFP), la réhabilitation des hôpitaux sur les deux îles (358 millions de F CFP) et la poursuite de la rénovation des bâtiments scolaires (358 millions de F CFP). Un volet important sera également dédié à l'emploi et l'aide sociale, pour un montant global de 1 558 millions de F CFP.

Ce programme étant le plus récent, les crédits ouverts représentent 19 % du montant prévisionnel du contrat, dont 86 % ont été engagés et 85 % payés.

Contribution des Ministères aux Contrats et Convention de Développement

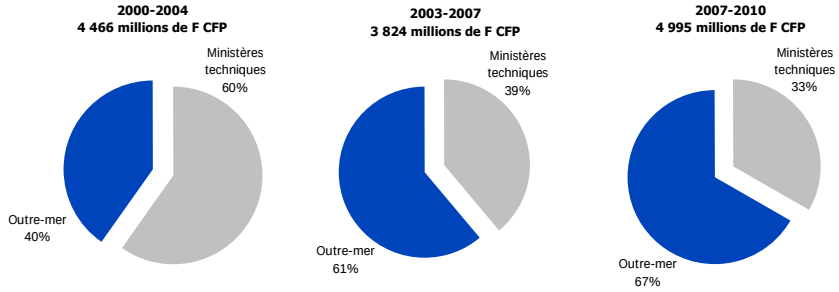

Source : Administration Supérieure

Contrats et Convention de Développement au 31/12/2008

Principales actions engagées	Crédits ouverts	Crédits engagés		Crédits versés	
	millions de XPF	millions de XPF	en %	millions de XPF	en %
Contrat de développement 2000-2004	**5 394**	**5 334**	**99%**	**4 915**	**91%**
1.Infrastructures et équipements	2 749	2 749	100%	2 299	84%
2.Formation, emploi et aide sociale	2 524	2 525	100%	2 475	98%
3.Culture et communication	12	12	100%	3	28%
4.Etudes et recherche	75	75	100%	75	100%
Convention de développement 2003-2007	**2 300**	**2 287**	**99%**	**1 734**	**75%**
1.Infrastructures et équipements	2 025	2 025	100%	1 641	81%
2.Formation, emploi et aide sociale	307	273	89%	106	34%
3.Culture et communication	137	137	100%	53	39%
4.Etudes et recherche	34	0	0%	0	0%
5.Subventions diverses	75	0	0%	0	0%
Contrat de développement 2007-2011	**952**	**823**	**86%**	**810**	**85%**
1.Infrastructures et équipements	774	645	83%	633	82%
2.Formation, emploi et aide sociale	177	177	100%	177	100%

Source : Administration Supérieure

1.3 LES AIDES EUROPEENNES

1.3.1 Faits marquants de l'année 2008

Le Territoire de Wallis-et-Futuna a connu des difficultés de consommation des crédits alloués par les derniers FED. Ainsi, les reliquats disponibles des 7ème et 8ème FED ont dû être réaffectés et finalement reportés sur le 9ème FED.

Face à ce constat, une partie des fonds de ce dernier programme a été affectée à la création d'une unité technique de gestion, nommée Cellule Europe, qui a pour mission de d'améliorer la mise en œuvre des projets financés par le FED. La Cellule Europe est opérationnelle depuis mai 2008.

1.3.2 Le 9ème FED territorial

Le document unique de programmation (DOCUP) du 9ème FED a été validé et signé par le Territoire de Wallis-et-Futuna et la Commission Européenne le 16 août 2005. La convention de financement du DOCUP, elle, a été signée par les parties prenantes le 26 mars 2007.

Selon ces accords, la contribution financière européenne s'élève à 1 948 millions de F CFP, avec une contribution attendue du Territoire de 560 millions de FCFP, soit une enveloppe globale de 2 508 millions de F CFP. Ces crédits devront être engagés sous forme de marchés signés, sous peine d'être perdus définitivement pour le Territoire, avant le 06 mars 2010.

Outre les montants fléchés pour la mise en place et le fonctionnement de la Cellule Europe (256 millions de F CFP), les crédits du 9ème FED se concentrent sur deux volets principaux : les infrastructures scolaires (827 millions de F CFP) et les infrastructures portuaires (1 304 millions de F CFP, comprenant l'aménagement du port de commerce de Mata'utu et la construction d'un port de pêche à Halalo). Une enveloppe de 119 millions de F CFP est par ailleurs réservée pour les évaluations, audits et imprévus.

En 2008, les dernières modifications ont été apportées aux projets d'infrastructures prévus en 2005 pour validation définitive et mise en œuvre des travaux :

- **Pour le volet « infrastructure scolaire** », 101 millions de F CFP ont été retirés des opérations de travaux pour abonder la rubrique « équipements ». Les travaux comportent 3 phases et les marchés de la phase A (rénovation des écoles) sont en phase d'attribution. Le calendrier de réalisation prévoit la livraison des premiers travaux au premier semestre 2009 ;
- **Pour le volet « infrastructures portuaires »**, 447 millions de F CFP ont été réaffectés du projet port de pêche, dont la taille prévisionnelle a été réduite par un facteur 10, vers le projet port de commerce dont la surface de la plateforme a doublé et le coût réévalué à 946 millions de F CFP au lieu de 499 millions. Les travaux d'infrastructures et de superstructures se dérouleront respectivement en 2010 et 2011, au plus tôt.

Au 31/12/2008, les crédits engagés s'élèvent à 202 millions de F CFP au titre de la Cellule Europe, soit 10,3 % des crédits disponibles. Ce faible taux d'exécution s'explique entre autre par les nombreuses modifications apportées à la programmation initiale.

Le renforcement des moyens humains, fin 2008 par le recrutement d'un ingénieur chargé du suivi et de la programmation des travaux, et début 2009 avec l'arrivée d'un ingénieur chargé des travaux portuaires permettra sans nul doute de relever le taux d'engagement des crédits.

1.3.3 Le 10ème FED territorial

Pour le 10ème FED, un changement d'approche est opéré de la part de l'Europe, qui souhaite apporter une aide sous forme de soutien budgétaire et non plus sous forme d'aides projets.

Les ressources européennes prévues dans le cadre du 10ème FED s'élèvent à 1 968 millions de F CFP. Le Territoire de Wallis et Futuna a choisi et acté en février 2009 d'affecter ces crédits aux secteurs de l'eau potable et des énergies renouvelables. Parallèlement, l'Europe demande à ce que le Territoire définisse les grandes lignes de sa stratégie de développement pour les 10 ans à venir, en particulier pour les deux volets choisis. Les deux stratégies territoriales sont en cours d'élaboration avec pour objectif la signature du DOCUP avec les instances européennes en novembre 2009.

Les études et concertations réalisées, durant l'année 2008, laissent entrevoir la déclinaison suivante des crédits :

- **Pour le volet « eau potable »,** qui concernera principalement l'île de Futuna, le coût estimé des investissements est de 835 millions de F CFP, financés à 100 % par le FED.
- **Pour le volet « énergies renouvelables »,** visant à développer les énergies autonomes (éolien, solaire, hydroélectricité, coco-fuel) jusqu'à 21 % de la production électrique globale, les investissements prévus s'élèvent à 1 768 millions de F CFP dont 757 millions relevant du 10ème FED.

239 millions de F CFP seraient par ailleurs dédiés à l'assistance technique et 137 millions de F CFP réservés pour les évaluations, audits et imprévus.

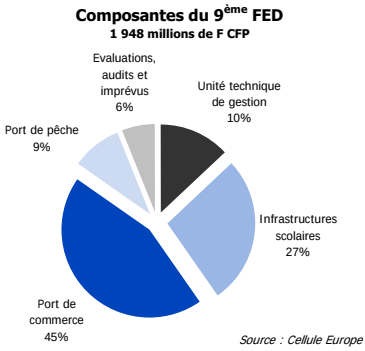

Source : Cellule Europe

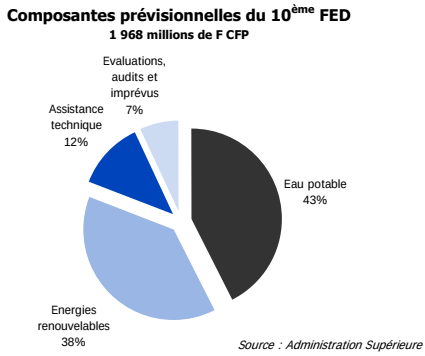

Source : Administration Supérieure

9ème FED Territorial au 31/12/2008

Principaux volets	Crédits disponibles millions de XPF	Crédits engagés millions de XPF	en %
1.Unité technique de gestion	257	202	79%
2.Infrastructures scolaires	526	0	0%
Travaux	398		
Equipements	128		
3.Infrastructures portuaires	1 045	0	0%
Port de commerce	866		
Port de pêche	179		
4.Evaluations, audits et imprévus	119	0	0%
Total 9ème FED Territorial	**1 948**	**202**	**10%**

Source : Cellule Europe

2. Le régime fiscal

2.1 UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

Une des caractéristiques de la fiscalité locale est l'absence d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les bénéfices des sociétés et d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. Le régime fiscal est donc essentiellement basé sur la fiscalité indirecte.

Ce régime repose sur une délibération de l'Assemblée territoriale du 4 août 1977. Il a été profondément rectifié par une délibération de l'Assemblée territoriale rendue exécutoire par l'arrêté préfectoral 89-36 du 8 février 1989. L'arrêté préfectoral 92-353 du 31 décembre 1992 a ensuite apporté une nouvelle définition aux tarifs des douanes du Territoire qui, depuis lors, n'a connu que des modifications de taux.

Répartition des recettes fiscales

en millions de F CFP	2006	2007	2008	Variation annuelle	Part en %
Taxes douanières	1 498	1 564	1 708	9,2%	87%
Impôts directs	107	128	154	20,6%	8%
Taxes diverses suivies par le services des douanes	95	88	96	9,3%	5%
Total recettes suivies par le service des Douanes	**1 700**	**1 779**	**1 957**	**10,0%**	**100%**
Total recettes	**1 827**	**1 851**	**1 993**	**7,7%**	**-**

Sources : Service des Douanes et des Affaires maritimes, comptes administratifs

En 2008, les recettes fiscales s'établissent à 2 milliards de F CFP, en hausse de 7,7 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance résulte d'une augmentation des taxes douanières de 9,2 % (144 millions de F CFP) et des impôts directs de 20,6 % (26 millions de F CFP) par rapport à l'exercice précédent.

2.2 LA FISCALITE INDIRECTE

Les revenus de la fiscalité indirecte sont l'essentiel des ressources propres du Territoire. Elles sont constituées principalement des taxes douanières au sens large (1 708 millions de F CFP) et des taxes diverses (96 millions de F CFP).

2.2.1 Les taxes douanières au sens large, perçues sur les marchandises importées

Les taxes douanières au sens large incluent les droits de douanes, la taxe d'entrée, les taxes intérieures de consommation et les autres taxes (taxe spéciale sur les armes, taxe parafiscale de propreté et taxe d'environnement).

Les droits douanes concernent les produits importés depuis les marchés extérieurs à la zone de l'Union Européenne et aux TOM. Par ailleurs, la taxe d'entrée s'applique à l'ensemble des produits importés sur le Territoire de Wallis-et-Futuna. Cette taxe se calcule sur le prix du produit incluant le coût du transport mais sans intégrer les droits de douane.

Les taux des taxes douanières sont définis par l'Assemblée territoriale. Leurs modifications sont soumises au vote de l'Assemblée territoriale réunie en session budgétaire et font l'objet d'un arrêté préfectoral. Une évolution des barèmes avait ainsi été votée en juillet 2008, puis retirée suite au mouvement des socioprofessionnels qui avait suivi ce vote.

Les taxes intérieures de consommation s'ajoutent aux droits de douane et taxes d'entrée pour trois catégories de produits: les alcools, les tabacs et les hydrocarbures. Contrairement aux droits de douane et taxes d'entrée, le montant de la taxe intérieure de consommation est calculé en fonction de la quantité, et non de la valeur, du produit importé.

Tableau récapitulatif des droits de douane et taxes douanières

	Assiette	Taux en 2008
Droits de douane	Marchandises originaires de pays extérieurs à l'Union européenne	4 à 55% de la valeur CAF selon le produit (taux moyen 10%)
Taxes d'entrée	Ensemble des marchandises importées	6 à 42% de la valeur CAF selon le produit (taux moyen 20%)
Taxes intérieures sur la consommation d'alcool	Ensemble des boissons alcoolisées	28 à 55 % de la valeur CAF + taxe forfaitaire
Taxes intérieures sur la consommation d'hydrocarbures	Ensemble des hydrocarbures	de 6 à 22 XPF par litre
Taxes intérieures sur la consommation de tabac	Ensemble des tabacs	de 1250 à 1450 XPF par cartouche
Taxe spéciale sur les armes	Ensemble des armes et munitions	95%
Taxe parafiscale de propreté	Boissons alcoolisées vendues au détail	8%
Taxe environnement	Batteries, piles, pesticides, huiles...	10%

Source : Service des Douanes et des Affaires maritimes

L'augmentation de 9,2 % en glissement annuel des recettes douanières à la fin de l'année 2008 est le résultat d'une hausse des importations sur la période mais également d'une augmentation du produit des taxes sur, les alcools (+ 6,3 %), les hydrocarbures (+ 1,3 %), les tabacs (+ 2,3 %) et de la taxe parafiscale de propreté (+ 14,9 %).

Evolution des recettes douanières

en millions de F CFP	2006	2007	2008	Variaton annuelle
Droits de douane	279	314	331	5,5%
Taxes d'entrée	780	807	916	13,5%
Taxes intérieures sur la consommation d'alcool	157	169	180	6,3%
Taxes intérieures sur la consommation d'hydrocarbures	140	137	138	1,3%
Taxes intérieures sur la consommation de tabac	132	129	132	2,3%
Taxe spéciale sur les armes	0	0	0	-
Taxe parafiscale de propreté	9	9	10	14,9%
Amendes et confiscations et divers	1	0	1	-
Total	**1 498**	**1 564**	**1 708**	**9,2%**

Sources : Comptes administratifs et Service des Douanes et des Affaires maritimes

2.2.2 Les taxes diverses perçues à l'occasion de certaines opérations ou de certains actes administratifs

Les taux des taxes diverses pour l'année 2008 sont restés les mêmes que pour l'année précédente, à l'exception de la taxe sur les permis de conduire qui s'établit à 8 000 F CFP (assurance incluse) contre 3 250 F CFP l'année précédente (assurance non comprise).

Tableau récapitulatif des principales taxes diverses

	Assiette	Taux 2008
Taxe de lamanage et de balisage	Sur les navires accédant au port	50 XPF la tonne de jauge nette pour les navires cargos et paquebots 80 XPF la tonne de port en lourd pour les navires citernes
Taxe de quai	Sur les marchandises débarquées	1000 XPF par tonne ou m^3
Taxe d'immatriculation et de francisation des navires	Sur les navires immatriculés	1 818 à 54 546 milliers de XPF selon le tonnage
Taxe d'immatriculation de véhicules	Lors de l'immatriculation	de 4 600 à 21 800 XPF selon les chevaux
Taxe sur les permis de conduire	Lors de la délivrance	8000 XPF
Taxe sur les passeports	Lors de la délivrance	3000 XPF

Source : service des Douanes et des affaires maritimes

Les taxes diverses s'élèvent à 131,7 millions de F CFP à fin 2008, en baisse de 17,4 % en glissement annuel. Elles représentent 6,6 % des recettes fiscales à la fin de la période contre 8,6 % en 2007.

Evolution des taxes diverses (en millions de XPF)

	2006	2007	2008	Variation annuelle
Taxe de lamanage et de balisage	3,1	3,3	3,3	-0,8%
Taxe de quai	40,6	48,1	55,1	14,5%
Taxe de francisation des navires	7,6	6,4	6,3	-2,0%
Taxe d'immatriculation de véhicules	5,6	7,5	9,2	22,5%
Taxe d'immatriculation des navires	30,7	1,8	0,0	-
Taxe sur les passeports et les permis de conduire	2,6	16,6	10,8	-35,2%
Taxe sur l'Environnement	4,9	3,8	11,1	191,0%
Sous-total taxes diverses suivies par le service de	**95,1**	**87,5**	**95,6**	**9,3%**
Taxe sur l'électricité	125,0	63,8	33,3	-47,8%
Droits d'enregistrement	1,6	7,9	2,8	-64,8%
Taxe exceptionnelle et nda	0,2	0,3	0,0	-100,0%
Total	**221,9**	**159,5**	**131,7**	-17,4%

Sources : Comptes administratifs et service des Douanes et des Affaires maritimes

2.2.3 Les recettes de services

1) Les ventes de tabac

En 2008, les produits des ventes de tabac ont généré 280,4 millions de F CFP de revenus, en hausse de 21,3 % par rapport à l'année précédente.

2) Les postes et télécommunications

Le Service des Postes et Télécommunications dégage de façon structurelle des recettes liées à l'exercice de ses activités postales, philatéliques et de télécommunications.

Depuis le 1er juillet 2002 (arrêté n° 2002-305), les recettes et dépenses du SPT sont isolés de celles du Territoire dans un budget annexe au budget principal du Territoire afin de mieux apprécier les résultats de son activité propre. Cependant, un dispositif prévoit la possibilité d'affecter, en totalité ou en partie, l'excédent de fonctionnement du SPT au budget principal du Territoire si cela s'avère nécessaire pour l'équilibre budgétaire.

Ce type de reversement n'a été réalisé qu'à une seule reprise depuis la parution de cet arrêté, en 2005, à hauteur de 414,8 millions de F CFP.

2.2.4 Création de nouvelles taxes

La fiscalité sur les importations atteignant ses limites en terme d'évolution des taux, le Territoire a créé lors de la session budgétaire de février 2009 quatre nouvelles taxes destinées à diversifier ses sources de recettes fiscales :

- une taxe territoriale sur les abonnements à la télévision par satellite de 1 000 F CFP par mois (arrêté n° 2009-034 du 26 février 2009). Le montant annuel attendu de cette nouvelle taxe est de 500 000 F CFP.

- une taxe territoriale sur les communications téléphoniques de 5 F CFP par minute (arrêté n° 2009-035 du 26 février 2009). Le produit de cette taxe prévu dans le budget primitif 2009 est de 18 000 000 F CFP.

- une taxe sur les opérations financières (arrêté n°2009-036 du 26 février 2009) de 6 % sur les intérêts, arrérages et tous produits financiers perçus par les banques et établissements financiers sur les cautionnements en numéraire, sur les ouvertures de crédits, sur les dépôts à vue ou à échéance fixe de somme d'argent. Cette nouvelle taxe devrait rapporter 6 600 000 F CFP annuellement au Territoire, selon ses estimations.

- une taxe annuelle de 10 % sur les conventions d'assurance (arrêté n°2009-037 du 26 février 2009), quels que soient la nationalité de l'assureur et le lieu de la conclusion de l'acte. Cette taxe n'a pas fait l'objet d'une évaluation précise dans le Budget primitif de 2009.

Ces taxes ciblent les agents économiques dits « à plus fort revenus ». Le montant total attendu (25 millions de F CFP) reste minime dans le budget total du Territoire.

2.3 LA FISCALITE DIRECTE

Les impôts directs sont perçus auprès des sociétés par le service territorial des contributions diverses, rattaché organiquement au service des douanes. Indicateur de croissance de la demande interne, le montant de ces impôts s'établit à 154,1 millions de F CFP en 2008, en hausse de 20,6 % par rapport à l'année précédente.

La patente est un impôt dû pour toute personne physique ou morale qui se livre dans le Territoire à l'exercice d'un commerce, d'une industrie ou d'une profession pour son propre compte et dans un but lucratif. Elle est composée d'un droit fixe payé une fois par an et d'un droit proportionnel. Cette taxe, principalement forfaitaire, prend en compte les effectifs et la surface des locaux pour les sociétés commerciales. Sur l'année 2008, les revenus des patentes ont augmenté de 19,8 % en glissement annuel, pour atteindre 40,5 millions de F CFP. Cette évolution résulte d'une hausse de 34 % du nombre d'entreprises mais également d'une croissance de 0,9 % du nombre d'emplois dans le secteur privé (694 au 31/12/2008).

Le droit proportionnel s'élève à 2% de la valeur totale des importations effectuées dès l'entrée sur le Territoire à compter du mois d'octobre 2008 (précédemment le taux de 1 % était appliqué à la valeur des importations de l'année précédente). Le produit de cette taxe progresse de 59,4 % pour s'établir à 70 millions de F CFP.

Les centimes additionnels sont une taxe permettant le financement de l'activité de la Chambre de Commerce d'Industrie de Métiers et d'Agriculture (CCIMA). Ils enregistrent une hausse de 20,4 % à fin 2008, en rythme annuel, pour s'établir à 12,2 millions de F CFP.

Enfin, la taxe sur les sociétés sans activité est acquittée par les sociétés ayant leur siège à Wallis-et-Futuna mais n'y exerçant pas d'activité. Il s'agit d'une taxe forfaitaire annuelle due, ce quel que soit le résultat comptable. Après une période d'amélioration entre 2006 et 2007, les revenus de la taxe sur les sociétés sans activité accusent une baisse de 21 % au 31 décembre 2008 par rapport à l'année précédente.

Evolution des impôts directs (en millions de XPF)

	2006	2007	2008	Variation annuelle
Contributions des patentes	31,9	33,8	40,5	19,8%
Taxes sur les sociétés sans activité	24,8	39,8	31,4	-21,0%
Droit proportionnel	40,9	43,9	70,0	59,4%
Autres impôts directs (centimes additionnels)	9,6	10,1	12,2	20,4%
Total	**107,1**	**127,7**	**154,1**	**20,6%**

Source : Comptes administratifs et service des Douanes et des affaires maritimes

3. Les finances publiques locales

3.1 LES COMPTES DE L'ETAT DANS LA COLLECTIVITE

La contribution de l'Etat au financement de l'économie locale s'élève à fin 2008, à un peu plus de 12 milliards de F CFP, en hausse de 5,0 % par rapport à la fin de l'année précédente. Les frais de dépense pour les fonctionnaires et autres personnels payés par l'Etat représentent comme en 2007 la moitié de ce montant. Les dépenses d'intervention, correspondant aux subventions versées directement par les différents Ministères, totalisent 37,9 % de la dépense, tandis que la part relative des dépenses d'investissement[9] n'est que de 7,4 %, mais représente une hausse de 11,6 % par rapport à l'exercice 2007. Enfin, l'aide budgétaire au fonctionnement a reculé de 9,5 % sur l'année.

Les dépenses de l'Etat par type

en millions de F CFP	2007	2008	Variation 2008/2007
Dépenses de personnel	5 848,7	6 031,9	3,1%
Dépenses de fonctionnement	628,2	568,3	-9,5%
Dépenses d'investissement	801,9	894,9	11,6%
Dépenses d'intervention	4 207,1	4 569,0	8,6%
Total	**11 485,9**	**12 064,2**	**5,0%**

Source : Trésor Public

Dépenses de l'Etat par type en 2008

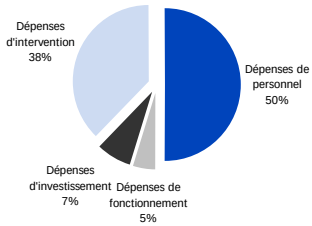

3.2 LES TRANSFERTS PAR MINISTERES

La ventilation des transferts d'Etat par Ministère nous montre que l'Education Nationale totalise 47 % des dépenses et, juste après, celui du Ministère de l'Intérieur représente 46 % des dépenses totales.

Ces dernières incluent la dotation globale à l'Agence de Santé pour 3 milliards de F CFP (26 % des transferts) et les autres dépenses hors Santé à hauteur de 2,5 milliards de F CFP (20 % de la dépense totale), correspondant aux subventions versées au Territoire (au titre de l'aide sociale, de la continuité territoriale, de la subvention d'équilibre…), aux dotations générales de fonctionnement destinées aux circonscriptions ainsi qu'à d'éventuels versements effectués en faveur d'établissements publics du Territoire (collèges et lycée).

En 2008, l'Etat a ainsi transféré 894 706 F CFP par habitant, dont 73 % ont été dédiés à l'éducation et à la santé.

Les transferts par Ministères

en millions de F CFP	2007	2008	Variation 2008/2007
Education Nationale	5 905	5 723	-3,1%
Ministère de l'Intérieur	4 588	5 575	21,5%
dotation Agence de Santé	2 526	3 085	22,1%
autres dépenses du SEOM*	2 062	2 490	20,7%
Autres Ministères	993	767	-22,7%
Total	**11 486**	**12 064**	**5,0%**

*SEOM : Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer, rattaché depuis 2008 au Ministère de l'Intérieur
Source: Trésor Public

Dépenses de l'Etat par Ministère en 2008

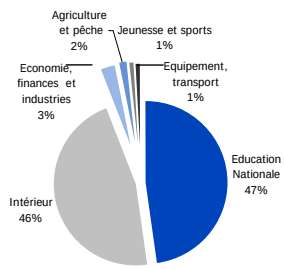

[9] Les dépenses d'investissement correspondent aux investissements (travaux, achats de véhicules et de matériel) réalisés et pris en charge directement par l'Etat.

3.3 ANALYSE DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

3.3.1 Aperçu général

L'appréciation de la situation des finances publiques locales se fonde sur l'analyse détaillée du budget du Territoire (annexe 2, tableau 1) et de son compte annexe, le SPT (annexe 2, tableau 2). En 2008, le Territoire présente une situation budgétaire plus équilibrée qu'en 2006 et 2007, mais affiche encore des lacunes en terme de programmation et de réalisation de ses investissements.

1) Equilibre budgétaire

L'épargne brute[10], mesurant le potentiel d'absorption de nouvelles dépenses et la capacité du Territoire à se désendetter et/ou à investir, redevient positive en 2008, à 193 millions de F CFP alors qu'elle était négative de 136 millions de F CFP en 2007. De ce fait, le taux d'épargne brute[11] de la collectivité atteint 6,5 %, son plus fort niveau depuis 2005 où il avait atteint 16,7 %, sous l'effet mécanique d'un reversement de 414,8 millions de F CFP du compte annexe du SPT au budget principal dans le but d'équilibrer les comptes de la Collectivité. Le fonds de roulement, visant à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses, laisse au Territoire une marge de manœuvre de 36,9 jours de dépenses totales, contre 8 journées seulement au 31/12/2007.

2) Mesure de la fiscalité

Compte tenu de l'absence de fiscalité directe sur le Territoire, la notion de potentiel fiscal n'est pas applicable. En revanche, la fiscalité peut s'apprécier au moyen du ratio d'autonomie financière[12]. Ce ratio qui atteint 75 % en 2008 (contre 78,9 % en 2007) démontre qu'un quart des ressources du Territoire sont constituées de dotations, en provenance de l'Etat principalement.

3) L'investissement

L'effort d'investissement du Territoire est faible : 4,2 % seulement des recettes réelles de fonctionnement ont été affectées à des dépenses d'équipement. De plus, le Territoire n'a réalisé que 19 % des investissements inscrits aux budgets primitifs et supplémentaires de l'année. A noter enfin, que les ressources de la section d'investissement du Territoire reposent davantage sur les subventions accordées que sur le virement de la section de fonctionnement, qui n'a été que de 13 millions de F CFP en 2008.

4) Indicateurs d'endettement

Les derniers emprunts souscrits par le Territoire dont un pour les investissements du SPT datent respectivement de 1993 et 2002. Le niveau d'endettement[13] du Territoire est à ce jour faible : 3,4 % et 10,6 % en agrégeant la dette du SPT. La capacité de désendettement[14] du Territoire est de 0,5 an hors SPT et de 0,9 an pour l'endettement consolidé (Territoire + SPT).

[10] Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement
[11] Rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement
[12] Rapport entre les ressources propres de la Collectivité et ses recettes réelles de fonctionnement
[13] Rapport entre la dette et les recettes réelles de fonctionnement
[14] Rapport entre la dette et l'épargne brute

En conclusion, il s'avère que, compte tenu de son faible niveau d'endettement, si le Territoire parvenait à dégager une épargne brute suffisante et pérenne, il serait en mesure de faire appel au financement bancaire pour lancer de nouveaux programmes d'investissements.

Principaux ratios financiers du Territoire	2005	2006	2007	2008*
Equilibre général				
Taux d'epargne brute (EB/RRF**)	16,7%	0,4%	-5,1%	6,5%
Fonds de roulement au 31/12 (en jours de dépenses)	89,2	50,9	8,0	36,9
Fiscalité				
Autonomie financière (resources propres/RRF)	61,5%	77,5%	78,9%	75,0%
Investissement				
Effort d'investissement (dépenses d'équipement/RRF)	2,5%	8,0%	11,7%	4,2%
Taux de réalisation des investissements	27,5%	75,7%	59,8%	19,0%
Endettement				
Coût moyen de la dette (intérêt/dette)	3,4%	2,7%	2,5%	1,7%
Niveau d'endettement (dette/RRF)	5,0%	4,9%	4,3%	3,4%
Capacité de désendettement (années)	0,3	11,5	nulle	0,5

* Données provisioires

** RRF : recettes réelles de fonctionnement

Sources : Administration Supérieure, Trésor Public

5) Les dépenses par habitant

En 2008, le Territoire et les circonscriptions (Uvea, Alo, Sigave) ont consacré 245 973 F CFP par habitant à des dépenses de fonctionnement, tandis que les dépenses d'investissement totales n'ont atteint que 18 735 F CFP par habitant, soit un montant plus de 6 fois inférieur aux dépenses d'investissement des collectivités de la France métropolitaine (Région, Département et Secteurs Communaux) en 2006.

Les dépenses totales du Territoire s'élèvent à 219 332 F CFP par habitant, dont 95 % sont dédiées au fonctionnement. Les dépenses d'investissement par habitant sont de 10 501 F CFP et chutent à 9 427 F CFP par habitant hors remboursement de la dette.

Le budget des circonscriptions, plus limité, fait état d'une dépense totale par habitant de 45 461 F CFP en 2008, mais avec une affectation plus importante à l'investissement (18,5 %) que pour le Territoire (5 %).

Dépenses par habitant

(en €)	2008*	France entière 2006
Territoire	**1 838**	
Fonctionnement	1 750	
Investissement	88	
Circonscriptions	**381**	
Fonctionnement	311	
Investissement	70	
Dépenses des collectivités locales	**2 218**	**2 989**
Fonctionnement	2 061	2 011
Investissement	157	978

* Données provisioires

Sources : Administration Supérieure, Trésor Public, Comptes administratifs 2006 DGCL

3.3.2 Analyse des finances du Territoire

Le compte administratif provisoire du Territoire de l'année 2008, en cours d'approbation, affiche un excédent global de 230 millions de F CFP, après deux années déficitaires à hauteur de - 340 millions de F CFP en 2007 et - 239 millions de F CFP en 2006.

1) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Pour l'année 2008, les recettes de fonctionnement du territoire s'établissent à 2 996 millions de F CFP, contre 2 649 millions à fin 2007 (+ 13,1 %).

L'augmentation des importations observée sur l'année 2008 est en partie à l'origine de cette hausse, puisqu'elle a généré 110 millions de F CFP de taxes d'entrée et 17 millions de F CFP de droits de douane supplémentaires. Concernant la fiscalité directe, la modification du barème du droit proportionnel génère une recette supplémentaire de 26,1 millions de F CFP. Enfin, les dotations reçues par le Territoire s'élèvent à 705 millions de F CFP, soit 176 millions de plus qu'en 2007.

La structure des recettes montre la prépondérance de la fiscalité indirecte, qui génère 61 % des recettes du Territoire.

Les dépenses de fonctionnement

En 2008, les dépenses de fonctionnement affichent un recul de 5,3 % par rapport à 2007, pour s'établir à 2 816 millions de F CFP.

Les principales économies réalisées sur certains postes budgétaires (travaux et services extérieurs : - 23 millions ; allocations versées : - 35 millions ; frais de gestion et de transport : - 26 millions) comblent partiellement l'augmentation des frais de personnel (+ 50 millions), des frais financiers (+ 40 millions) et des denrées et fournitures consommées (+ 13 millions). Le recul observé des dépenses de fonctionnement s'explique principalement par l'amenuisement du virement de la section de fonctionnement destiné à l'investissement, de 186 millions de F CFP en 2007 à 13 millions de F CFP en 2008.

La structure des dépenses de fonctionnement met en évidence la rigidité de cette section, les frais financiers et frais de personnel représentant en cumul 50 % des dépenses en 2008 et 44,2 % l'année précédente.

Structure des recettes de fonctionnement en 2008

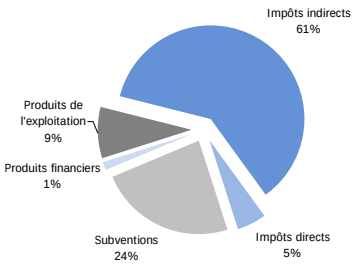

Structure des dépenses de fonctionnement en 2008

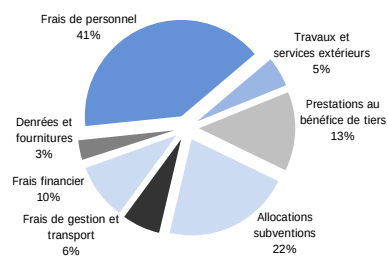

Source : Trésor Public

2) La section d'investissement

Les recettes d'investissement

Pour l'année 2008, les recettes d'investissement du Territoire, 191 millions de F CFP, affichent un recul de 38,3 % par rapport à 2007 s'expliquant par la faiblesse de l'épargne brute disponible affectée à la section de fonctionnement. En structure, les recettes d'investissement sont composées à 93,4% de subventions d'équipement de l'Etat.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'année 2008 ont été divisées par 2,3 par rapport à 2007, faute de réalisation de chantiers importants durant l'année.

Les principales dépenses d'équipement se sont résumées au renouvellement de matériel, outillage et mobilier pour 46,8 millions de F CFP, à des travaux de voirie pour 37,8 millions de F CFP, et des travaux sur des bâtiments pour 24,9 millions de F CFP. Par ailleurs, 14 millions de F CFP ont été affectés à des remboursements d'emprunts en capital auprès de l'AFD et de la BEI.

Structure des recettes d'investissement en 2008

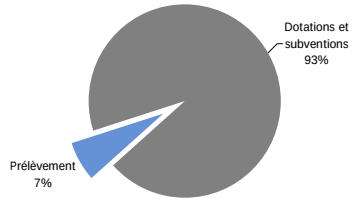

Structure des dépenses d'investissement en 2008

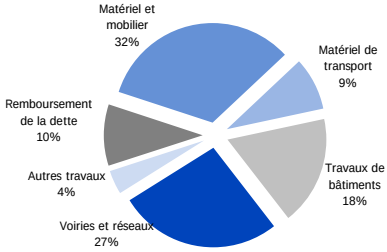

Source : Trésor Public

Comptes administratifs du Territoire

(en millions de F CFP)	2006	2007	2008*	Variation 2008/2007	Structure en 2008
Recettes réelles totales	**2 872**	**2 958**	**3 187**	**7,7%**	
Recettes de fonctionnement	**2 683**	**2 649**	**2 996**	**13,1%**	**100,0%**
Produits de l'exploitation	261	248	265	7,0%	8,8%
Recettes fiscales	1 819	1 841	1 983	7,7%	66,2%
Impôts indirects	1 712	1 713	1 829	6,8%	61,1%
Impôts directs	107	128	154	20,6%	5,1%
Subventions	567	529	705	33,3%	23,5%
Produits financiers	35	31	42	38,4%	1,4%
Recettes d'investissement	**189**	**309**	**191**	**-38,3%**	**100,0%**
Dotations et subventions reçues	11	108	178	65,6%	93,4%
Prélèvement	178	186	13	-93,2%	6,6%
Emprunts	0	0	0	-	0,0%
Autres	0	15	0	-100,0%	0,0%
Dépenses réelles totales	**3 111**	**3 297**	**2 957**	**-10,3%**	
Dépenses de fonctionnement	**2 864**	**2 975**	**2 816**	**-5,3%**	**100,0%**
dont frais de personnel	1 054	1 089	1 138	4,6%	40,4%
dont frais financiers	139	226	268	18,3%	9,5%
Dépenses d'investissement	**247**	**323**	**141**	**-56,3%**	**100,0%**
Remboursement de la dette	25	12	14	14,6%	10,0%
Dépenses d'équipement brut	215	307	127	-58,7%	90,0%
Autres	7	3	0	-100,0%	0,0%
Excédent / déficit global	**-239**	**-339**	**230**	**-167,7%**	

Sources : Administration Supérieure, Trésor Public

3.3.3 Les comptes des circonscriptions

(Annexe 2, tableau 3)

Contrairement à la métropole, aux départements d'outre-mer et aux autres collectivités d'outre-mer, le Territoire n'est pas divisé administrativement en communes, mais en circonscriptions. Entités spécifiques au Territoire, ces dernières sont calquées sur les royaumes : Uvea pour Wallis, Alo et Sigave pour Futuna. Leurs compétences s'étendent de l'état civil à la gestion des routes de villages.

Les ressources des circonscriptions sont très limitées et se résument à une dotation générale de fonctionnement reçue de l'Etat (464,5 millions de F CFP en 2008) d'une part, ainsi qu'au reversement par le Territoire et par l'Agence de santé, respectivement, de la taxe perçue sur la propreté et de la subvention pour l'utilisation de l'ambulance.

Le résultat des opérations de l'année 2008 est orienté plus favorablement qu'en 2007, où un déficit global de 20 millions de F CFP était enregistré. Pour 2008, les recettes réalisées par les circonscriptions connaissent une hausse de 2,4 % par rapport à 2007 à 651 millions de F CFP, tandis que les dépenses totales ont été réduites de 6,6 % (dont - 28 millions pour les dépenses de fonctionnement et - 16 millions pour les dépenses d'investissement). Le résultat des opérations présente un excédent de 39 millions de F CFP.

La part des dépenses affectées à l'investissement est de 18,3 %, contre 19,5 % en 2007 et 25 % en 2006.

Structure des recettes des circonscriptions en 2008

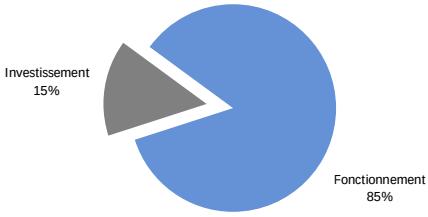

Structure des dépenses des circonscriptions en 2008

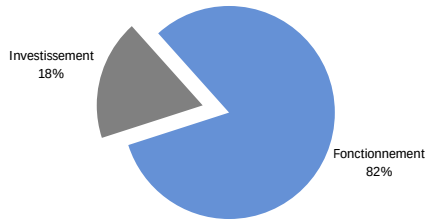

Source : Trésor Public

Comptes administratifs des circonscriptions

(en millions de F CFP)	2006	2007	2008*	Variation 2008/2007	Structure en 2008
Recettes réelles totales	**726**	**636**	**651**	**2,4%**	**100,0%**
Recettes de fonctionnement	555	531	554	4,4%	85,1%
Recettes d'investissement	172	105	97	-7,9%	14,9%
Dépenses réelles totales	**718**	**656**	**613**	**-6,6%**	**100,0%**
Dépenses de fonctionnement	536	528	500	-5,2%	81,7%
Dépenses d'investissement	181	128	112	-12,4%	18,3%
Excédent / déficit global	**9**	**-20**	**39**	**-295,2%**	

Source : Trésor Public

Point de tri selectif *(photo C.MANRY)*

Eglise de Sainte Jeanne d'Arc *(photo R.Coffre)*

Entada phaseoloides *(photo R.Coffre)*

Nukuloa *(photo A.Adoff)*

CHAPITRE III

Les secteurs d’activité

Aperçu général

En 2008, 527 entreprises se sont acquittées d'une patente, contre 394 l'année précédente (+ 33,7 %), le commerce et les services concentrant 72 % des patentés. En termes d'emploi, ces deux secteurs occupent une place prépondérante avec 63 % des salariés du secteur privé.

Le secteur commercial contribue significativement à l'activité économique du Territoire en raison d'une dynamique fondée sur les importations, et comprend 133 entreprises à fin 2008, (+ 6,4 % par rapport à 2007). L'emploi de ce secteur suit paradoxalement la tendance inverse, avec une diminution des effectifs, de 22,8 % sur la période, qui s'établissent à 219 salariés en fin d'année.

Le solde net des créations d'entreprises du secteur des services pour l'année 2008 s'établit à 77 et on dénombre, au 31 décembre, 246 patentés, soit 53 % du secteur privé. Par ailleurs, la CLR a recensé 26 salariés de plus que l'année précédente, ce qui porte à 219 le nombre de salariés des services (secteur de l'hôtellerie-restauration compris) à fin 2008.

Troisième secteur moteur de l'économie, le secteur du BTP regroupe 103 entreprises et 120 salariés. Ce secteur semble avoir connu un nouvel essor en 2008, avec 40 patentes supplémentaires déposées et 45 salariés supplémentaires déclarés. Son activité reste fortement corrélée à la réalisation de gros chantiers d'investissements.

Le reste de l'activité économique du Territoire est réparti entre quelques secteurs d'activités, qui, compte tenu de la taille du Territoire et de sa faible ouverture vers l'extérieur, présentent des possibilités de développement limitées :

- L'hôtellerie-restauration, pénalisé par l'éloignement, le coût élevé du transport aérien et l'absence de politique de développement du tourisme, s'adresse essentiellement à une clientèle professionnelle. Le service des Contributions Diverses a cependant enregistré, sur l'année 2008, 9 créations nettes, avec des tentatives de diversification de l'offre (gîtes).
- Le secteur de l'industrie-artisanat ne compte que 99 emplois à fin 2008, en dépit d'une hausse de 12,5 % des effectifs en un an. L'artisanat de production regroupe 18 professionnels (pour seulement 24 salariés) employant moins de 2 salariés. Il est à noter que de nombreux artisans relèvent du secteur informel.
- Le secteur de l'agriculture, l'élevage et la pêche échappe dans la plupart des cas à l'économie marchande. A la fin de l'année 2008, le Service des Contributions diverses dénombre 106 exploitations inscrites au registre des patentes, dont 64 % de pêcheurs.

Les activités regroupées dans le « secteur non marchand » sont principalement celles relevant des missions de services publics : l'éducation et la santé, qui emploient respectivement 335 et 162 salariés. Les entreprises de ce secteur demeurent, avec l'Administration, les plus gros employeurs du Territoire.

Evolution du nombre d'entreprises par secteur d'activité

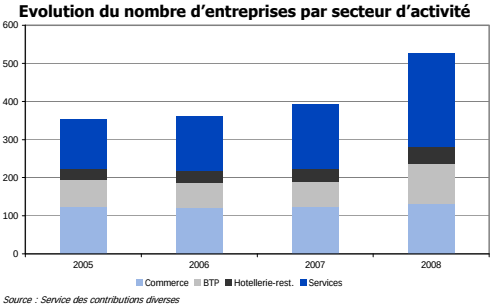

Source : Service des contributions diverses

Répartition par des effectifs salariés inscrits à la CLR

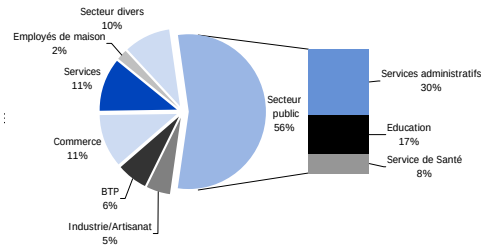

Source: CLR-CCPF

Section 1
L'agriculture, l'élevage et la pêche

1. L'agriculture et l'élevage

1.1 ETAT DES LIEUX

L'agriculture et l'élevage occupent une place prépondérante au sein des unités familiales. Les denrées agricoles, principalement destinées à l'autoconsommation et à la satisfaction des besoins coutumiers, échappent pour la plupart à l'économie marchande.

En 2001[15], 1 167 exploitations ont été recensées à Wallis et 755 à Futuna, regroupant 13 283 personnes. Néanmoins, au fil des ans, quelques exploitations ont développé une économie marchande. Ainsi, à la fin de l'année 2008, le Service des Contributions diverses dénombre 106 exploitations inscrites au registre des patentes, dont 64 % de pêcheurs qui, grâce à l'attribution de licences de pêche, peuvent bénéficier de la détaxe sur le carburant et de matériel.

Nombre d'inscrits au registre des patentes 2008 dans les secteurs agricole et halieutique

	2007	2008	part en 2008
Maraîchage	7	11	10%
Horticulture	1	1	1%
Elevage porcin	10	21	20%
Elevage avicole	5	5	5%
Pêche	52	68	64%
Total	**75**	**106**	**100%**

Source : Services des contributions diverses

1.2 LES CULTURES

La superficie totale cultivée est estimée à 1 350 ha soit 9,5% du Territoire dont 620 ha à Alofi et Futuna et 730 ha à Wallis.

1.2.1 Les cultures vivrières

Les cultures vivrières demeurent les principales cultures du Territoire tant pour leur valeur nutritive que pour leur importance coutumière. Elles occupent 6,7 % de sa surface (950 ha). La population en tire encore les éléments de base de son alimentation : igname (25 ha), taro (100 ha), banane (140 ha), arbre à pain (160 ha) ; tandis que d'importantes surfaces cultivées sont destinées à l'alimentation porcine : manioc (530 ha), cocotier (plus de 4 000 ha dont 300 ha sur parcelles cultivées).

Dans de nombreux ménages cependant, la consommation de produits vivriers importés (pain, pâtes, pommes de terre, riz, ...) se substitue peu à peu à celle de produits vivriers locaux.

15 En 2001, s'est tenu le premier recensement général agricole (RGA). Les chiffres donnés émanent pour l'essentiel de ce recensement.

1.2.2 Les cultures maraîchères

La demande en légumes, émanant initialement des métropolitains résidents, s'étend désormais à d'autres couches de la population. La structure des exploitations (superficies réduites, absence de mécanisation, etc.), le coût de la main d'œuvre et de l'eau ne permettent pas une production maraîchère régulière et bon marché, ce qui contribue à maintenir un niveau élevé d'importations. Fin 2008, 11 maraîchers sont inscrits au registre des patentes contre 7 l'année précédente.

1.3 L'ELEVAGE

1.3.1 L'élevage porcin

La dominance de l'élevage porcin est une caractéristique majeure du secteur agricole. En effet, le porc est consommé principalement à l'issue des offrandes coutumières ou des fêtes familiales. Le recensement de 2001 révèle que 71 % des porcs de plus de 25 kg sont dédiés à la coutume, et 53 % des porcs de moins de 25 kg destinés à l'autoconsommation. Sur l'ensemble du Territoire, 2 146 éleveurs ont déclaré un cheptel de 30 100 porcs, soit une moyenne de 2,23 porcs par habitant.

A noter que le nombre d'éleveurs inscrits au registre des patentes a doublé entre 2007 et 2008, passant de 10 à 21.

1.3.2 L'élevage avicole

L'élevage de volailles est essentiellement conduit de manière traditionnelle au sein des familles. On dénombre par ailleurs deux unités de production de poulets de chairs fermiers, dont la production, estimée à 10 tonnes par an, reste anecdotique par rapport à la consommation de volaille importée.

En 2008, la production locale d'œufs est estimée à 57 tonnes, pour un chiffre d'affaires annuel d'environ 30 millions de F CFP. Cette production est à l'heure actuelle insuffisante pour couvrir la demande locale.

2. La filière bois

2.1 LE DOMAINE FORESTIER

La forêt semi-naturelle couvre 48 % de l'espace à Futuna (2 230 ha), 75 % à Alofi (1 330 ha), mais seulement 12 % de la superficie de Wallis (900 ha environ). Les plantations artificielles de pins des caraïbes occupent 510 ha dont 38 % sur Wallis et 62 % sur Futuna. Ces plantations sont âgées de 25 à 35 ans et ont atteint, pour la plupart, l'âge d'être exploitées.

En 2008, dans le cadre du contrat de développement 2007 – 2011 (100 000 €), près de 12 ha de « toafa » (brousse stérile) ont été reboisés à Futuna en Pins des caraïbes et en feuillus locaux. Deux parcelles expérimentales agro-forestière ont été mises en place toujours à Futuna.

2.2 LA FILIERE BOIS

Wallis dispose depuis 2005 d'une scierie, qui a pu produire environ 170 m^3 de planches de coffrage et bois de charpente exclusivement à partir de bois locaux, pour un prix de vente de 30% inférieur à celui du bois importés.

Malheureusement, la production est freinée par des problèmes d'accès à la ressource et la scierie ne fonctionne aujourd'hui qu'au tiers de sa capacité, alors qu'une unité de traitement des bois a été mise en place en 2007 et qu'une aide à l'acquisition d'un camion grumier a également été versée. La poursuite de cette dynamique doit contribuer à l'émergence de la filiale bois local, dont on a estimé qu'elle pouvait répondre aux deux tiers des besoins du Territoire tout en générant des emplois stables.

3. La pêche

L'exploitation des ressources marines est une activité socialement et économiquement importante à Wallis, et dans une moindre mesure à Futuna. Selon le rapport de l'enquête Procfish réalisée en 2005 à la demande du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), la consommation des produits de la mer dans l'archipel est supérieure à la moyenne régionale et conforme aux normes insulaires, à environ 53 kg/hab/an. A noter que 35 % des ménages tirent un revenu, principal ou secondaire, de la pêche.

L'activité de pêche conserve un caractère largement artisanal, par la nature des moyens mis en œuvre (bateaux en bois, matériels rudimentaires), et vivrier par la destination des prises qui sont très majoritairement autoconsommées. Les ventes déclarées par les petits pêcheurs côtiers licenciés s'élevaient à 25 tonnes en 2008, mais les ventes réelles sont probablement plus proches du double. En comparaison, les importations de poissons et conserves atteignaient 86 tonnes sur la même période.

Les perspectives de développement de la pêche professionnelle, côtière et hauturière, sont attrayantes. La Zone Economique Exclusive des îles de Wallis-et-Futuna, large de 266 000 km^2, offrirait un potentiel estimé entre 2 000 et 3 000 tonnes par an, dont 1 550 et 2 350 tonnes de thonidés. Soutenu par l'Etat à travers l'OGAF, qui a commandé l'étude de trois modèles de bateaux de petite pêche en aluminium, le développement de la petite flottille côtière (faite de bateaux de 6 à 9 mètres) devrait permettre de porter la production artisanale à 150 tonnes à l'horizon 2 011.

4. L'enseignement agricole

Un des enjeux majeurs des prochaines années dans le secteur agricole réside en la professionnalisation des acteurs du milieu agricole.

Créé en 1989 afin de promouvoir le développement agricole et former les futurs professionnels du monde rural du Territoire, le collège d'enseignement agricole de Lavegahau a permis à 198 élèves d'obtenir leur diplôme. Le pourcentage de ces derniers qui se sont effectivement installés en tant qu'agriculteurs professionnels reste encore à déterminer.

En 2008, 74 élèves étaient inscrits au collège agricole, grâce à une dotation budgétaire du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche s'élevant à 49,5 millions de F CFP, dont 85 % destinés à la rémunération des personnels.

Section 2
L'artisanat

1. L'artisanat de production

Composé d'un tissu de petites entreprises, l'artisanat de production regroupe des activités diverses, telles que la boulangerie-pâtisserie, la menuiserie, la construction de petits bateaux de plaisance, les petits ateliers de couture, etc. Au 31 décembre 2008, 18 professionnels (pour seulement 24 salariés) appartenant à cette catégorie et employant moins de 2 salariés, apparaissent dans les statistiques de la CLR. Ces chiffres sont très en deçà de l'activité réelle des petits artisans du Territoire, qui cotisent peu en tant que chefs d'entreprises auprès de la caisse de retraite.

Ce secteur est aussi caractérisé par une activité fluctuante et très informelle : absence de compte bancaire dédié, absence de comptabilité, faible volume de crédit octroyé…

2. L'artisanat traditionnel

L'artisanat est essentiellement pratiqué par les femmes, seuls quelques hommes proposent des sculptures sur bois. Des associations de femmes produisent des objets tels que des tapas, des nattes en feuilles de pandanus tressées ou des colliers de coquillages, vendus à une clientèle locale ou de passage.

Elles sont regroupées autour du Conseil Territorial des Femmes (CTF), créé en 1993. Cette association loi 1901 constitue une tentative d'unification et de professionnalisation du secteur, à vocation davantage coutumière que marchande. Le Service Territorial des Affaires Culturelles met à la disposition des associations des locaux, dans lesquels les femmes artisanes peuvent fabriquer et vendre leurs produits. Le montant des ventes de l'année 2008 se chiffre approximativement à 12 millions de F CFP. Aujourd'hui, on estime qu'une cinquantaine de femmes ont développé une réelle activité marchande, produisant un revenu d'appoint pour leur foyer.

Le CTF conduit, par ailleurs, un certain nombre de projets visant à développer l'activité artisanale, telles que la fabrication de laminoirs afin de faciliter la confection du « tapa » ou la production d'huiles locales parfumées. Pour soutenir son activité, l'association reçoit de l'Etat des subventions destinées au fonctionnement du bureau et à la mise en œuvre de ses plans d'action (1,350 million de F CFP en 2008).

L'artisanat de Wallis-et-Futuna souffre d'un manque de débouchés. Les pays avoisinants comme les îles Fidji ou Samoa peuvent assurer une production plus importante et à des prix plus compétitifs. Le développement de ce commerce est entravé par les coûts d'acheminement vers la Métropole. Le marché s'adresse donc à une clientèle locale, ou de passage.

Il convient de souligner que les artisans, au sens traditionnel du terme, sont exonérés de la patente, dès lors qu'ils se limitent à cette seule production. Ils ne sont donc pas recensés par le Service des Contributions Diverses.

Section 3
L'énergie et l'eau

1. L'eau

1.1 LA RESSOURCE

A Wallis, les eaux douces souterraines de la nappe phréatique constituent une lentille suspendue au-dessus des eaux salées infiltrées dans le sol. Le volume total d'eau douce est estimé à 62 millions de m^3. Les besoins annuels sont actuellement de l'ordre de 2 millions de m^3, soit 10 à 20 % de la recharge (10 à 20 millions de m^3 par an).

A Futuna, la ressource en eau est obtenue par captages de surface sur le réseau hydrologique, assez dense sur cette île au relief accidenté. Cependant, l'existence d'habitats non assainis et de parcs à cochons présentent des risques de pollution contre lesquels les autorités locales tentent de mettre en œuvre des politiques de prévention.

1.2 LES INFRASTRUCTURES

1.2.1 Répartition des compétences

Sur l'île de Wallis, la société Electricité et Eau de Wallis-et-Futuna (EEWF) assure la production et la distribution d'eau. Le capital social de cette société est de 101,24 millions de F CFP, détenus à 66,6% par la société Electricité et Eau de Calédonie (groupe Suez) et à 32,4 % par le Territoire. La gestion du réseau d'eau à Wallis relève de la responsabilité d'EEWF mais le financement des investissements neufs et de renouvellement doit être assuré par le Territoire, dans le cadre du contrat d'affermage renouvelé en 2005 pour une durée de 17 ans.

A Futuna, les infrastructures et la distribution d'eau sont gérées directement par le Territoire (service des Travaux publics).

1.2.2 Des infrastructures vétustes et insuffisantes

Pour la production d'eau à Wallis, l'infrastructure de base est composée de douze forages, dont neuf fonctionnent actuellement. Le réseau de distribution, d'une longueur totale de 113 km, est constitué de trois sous-réseaux : un destiné à alimenter les villages du bord de mer (réseaux de Loka, Holo et Mua), un autre desservant le lotissement d'Afala, et enfin un dernier permettant d'alimenter le « Toafa », plateau situé plus haut que le réseau de bord de mer.

Depuis 2007, EEWF dispose d'un matériel de détection acoustique des fuites d'eau permettant une réduction sensible de pertes. Mais le réseau de distribution reste vétuste, ce qui se traduit par un mauvais rendement (58 % en 2008). Sa remise en état nécessite un investissement estimé à 600 millions de F CFP.

1.3 LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION

L'eau est distribuée gratuitement à Futuna. L'ensemble des dépenses est donc pris en charge par le Territoire. L'absence de compteurs chez les particuliers, et même de compteurs sur les captages, ne permet pas de connaître précisément la consommation de la population. Les seules statistiques disponibles sont donc celles d'EEWF à Wallis.

Sur l'année 2008, l'évolution de la production et de la consommation d'eau révèle des hausses respectives de 2,1 % (2 237 milliers de m^3) et 4,9 % (1 261 milliers de m^3), en glissement annuel, avec 25 abonnés de plus que l'année précédente, soit 2 660 à fin 2008.

Production et consommation d'eau à Wallis (en milliers de m3)

	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Production	2 230	2 255	2 191	2 237	2,1%
Consommation	1 294	1 284	1 202	1 261	4,9%
Nombre d'abonnés	2 569	2 584	2 635	2 660	0,9%
Consommation /abonn	503,70	496,90	456,17	474,06	3,9%

Source : EEWF

1.4 LA TARIFICATION

Compte tenu de la gratuité de l'eau à Futuna, la tarification ne concerne que l'île de Wallis. Elle est définie semestriellement par le Territoire, et varie par tranches de consommation. Elle est aussi progressive, en fonction du volume consommé. Cette structure des prix vise à rationaliser la consommation sur l'île, mais elle tend à pénaliser les professionnels dont l'activité requiert une consommation importante d'eau (ex: hôtellerie-restauration, maraîchage).

A la fin de l'année 2008, le prix de l'eau, quelle que soit la tranche, est en augmentation de 3,3 % par rapport à 2007, faisant suite à une hausse de 2,9 % entre 2006 et 2007.

Tarification moyenne annuelle de l'eau à Wallis (prix du m3 en XPF)

	consommation en m3	déc 05	déc 06	déc 07	déc 08	Variation 2008/2007
Prix de base de l'eau	< 30	73,45	77,34	79,59	82,18	3,3%
1ère tranche	31 -> 60	90,34	94,55	95,50	98,58	3,2%
2ème tranche	61 ->100	135,88	135,88	143,26	147,93	3,3%
3ème tranche	> 101	181,41	181,41	198,97	205,46	3,3%

Source : EEWF

2. L'énergie électrique

2.1 LA SOCIETE ELECTRICITE ET EAU DE WALLIS-ET-FUTUNA

La société EEWF est responsable de la production et de la distribution d'électricité sur l'ensemble du Territoire depuis 1976. Elle bénéficie, depuis le 1er avril 1997, d'une concession de production et de distribution d'électricité sur 25 ans (1997-2022).

Chiffres clés d'EEWF

	2005	2006	2007	2008
Chiffre d'affaires (en millions de XPF)	1 125	1 279	1 378	1 446
Effectifs	54	52	48	41

Source: EEWF

2.2 LES MOYENS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION

L'approvisionnement en énergie électrique du Territoire est d'origine thermique. A Wallis, la production est assurée par une centrale thermique d'une puissance totale de 5 650 kVA composée de cinq groupes électrogènes diesels. A Futuna, la centrale est équipée de 4 groupes SDMO d'une puissance installée de 650 kVA chacun, exploités en production continue à 460 kW.

Les coûts de production à partir du gazole importé sont élevés. Ainsi, EEWF estime que la facture moyenne du consommateur a augmenté de 42 % entre 2004 et 2008. La recherche de solutions de substitution moins onéreuses a conduit la Société à s'engager dans un plan d'investissements importants, prévu jusqu'en 2021, pour un montant global de plus de 2,7 milliards de F CFP. Ce programme s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement des énergies renouvelables du Territoire, qui s'est fixé pour objectif de produire 20 % d'énergie propre d'ici 2020. Il repose sur différentes sources de financements : 10ème FED, TEP Vertes, EEWF, défiscalisation. A noter qu'en 2008, EEWF a déjà autofinancé l'achat de 3 centrales solaires de 100 kWc, et remis en état une centrale hydroélectrique de 50 kW à Futuna.

2.3 LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION

Faisant suite à une progression de 2,9 % entre 2006 et 2007, la production globale d'électricité affiche un ralentissement (- 0,2 %) au 31 décembre 2008, en glissement annuel. En revanche, les ventes s'orientent favorablement (+ 8,9 %) tandis que l'évolution du nombre d'abonnés reste relativement stable, passant de 3 695 fin 2007 à 3 706 abonnés fin 2008 (+ 0,3 %).

Production et consommation d'électricité en milliers de kWh

	déc 05	déc 06	déc 07	déc 08	Variation 2008/2007
Energie produite	**20 333**	**19 687**	**20 261**	**20 230**	**-0,2%**
Wallis	16 887	16 123	16 531	16 633	0,6%
Futuna	3 446	3 564	3 730	3 697	-0,9%
Vente d'énergie	**16 403**	**16 181**	**16 904**	**18 404**	**8,9%**
Wallis	13 226	12 956	13 542	15 060	11,2%
Futuna	3 177	3 225	3 362	3 344	-0,5%
Nombre d'abonnés	**3 653**	**3 669**	**3 695**	**3 706**	**0,3%**
Wallis	2 538	2 561	2 557	2 574	0,7%
Futuna	1 115	1 108	1 138	1 132	-0,5%

Source : EEWF

2.4 LA TARIFICATION

Le rythme de croissance des prix de l'électricité se poursuit sur l'année 2008. Après une augmentation de 7,5 % entre 2005 et 2006, les tarifs de l'électricité enregistrent des hausses de 8,7 % pour la basse tension et 8,2 % pour la moyenne tension fin 2008, en glissement annuel. Ces progressions résultent principalement des variations du prix du gasoil, seule source d'alimentation des générateurs électriques du Territoire et secondairement des efforts d'EEWF pour le maintien en état du réseau.

Tarification annuelle moyenne (prix du kWh en XPF)

	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Basse tension					
Petits utilisateurs	59,26	66,16	71,14	77,33	8,7%
1ère tranche	74,07	82,70	88,92	96,67	8,7%
2ème tranche	59,26	66,16	71,14	77,33	8,7%
3ème tranche	44,44	49,62	53,36	58,00	8,7%
Moyenne tension					
1ère tranche	55,55	62,03	66,70	72,18	8,2%
2ème tranche	37,04	41,35	44,46	48,12	8,2%

Source : EEWF

3. Les hydrocarbures

3.1 L'APPROVISIONNEMENT

La Société Wallisienne et Futunienne d'Entreposage des Produits Pétroliers (SWAFEPP) assure l'approvisionnement du Territoire en hydrocarbures. Le capital social de cette société est réparti entre le Territoire (un tiers) et la société pétrolière Total (deux tiers) suite au rachat début 2007 des parts de Mobil par Total. La SWAFEPP gère les dépôts de carburant et tire ses principaux revenus des frais de passage qui couvrent les frais généraux réels et les investissements à hauteur de 20%. Cependant, elle n'est pas propriétaire du contenu des cuves, qui appartiennent à la société Total Pacifique Nouvelle-Calédonie.

Chiffres clés de la SWAFEPP

	2005	2006	2007	2008
CA en millions de XPF (1)	210	227	272	nc
Effectifs	13	13	13	13

Source : SWAFEPP

3.2 LES INFRASTRUCTURES

A Wallis, le dépôt d'hydrocarbures de Halalo (Wallis) dispose de capacités de stockage total de 2 190 m³ réparties comme suit : 46 % pour le gazole, 25 % pour l'essence, 23 % pour le pétrole Jet A1 et 6 % pour le gaz butane. Wallis dispose d'un stock lui assurant une autonomie de 122 jours de consommation en gasoil et 93 jours en super en cas d'interruption des approvisionnements.

Le projet d'agrandissement du wharf par le doublement de sa capacité en gaz butane, initialement prévu en 2003, est reporté à la fin des travaux de mise en conformité du réseau incendie et antipollution soit, en 2010. Le coût de l'opération est estimé à 100 millions de F CFP.

L'approvisionnement en carburant s'effectue par bateau pétrolier à partir de Nouméa ou occasionnellement de Fidji, toutes les quatre semaines environ, contre trois les années précédentes. L'approvisionnement en gaz butane s'effectue par bateau butanier depuis l'Australie une fois par trimestre.

Futuna dispose de cinq cuves de 50 m^3 chacune, dont quatre destinées au gazole et une à l'essence sans plomb. S'y ajoute une cuve de 20 m^3 pour le gasoil, le Jet A1 n'étant plus stocké sur l'île par la SWAFEPP portant ainsi l'autonomie à 72 jours en gasoil et 43 jours en super. Le pétrole n'est plus distribué sur l'île depuis le mois d'avril 2007.

3.3 LA CONSOMMATION D'HYDROCARBURES

L'ensemble des indicateurs de consommation d'hydrocarbures révèle une nette diminution à fin 2008, en particulier pour l'essence et le Jet A1, respectivement - 12,9 % et - 16,8 %, en glissement annuel. La consommation de gasoil et de gaz butane enregistre des baisses respectives de 5,2 % et 4,7 %.

Consommation totale en milliers de litres

	2006	2007	2008	Variations 2007/2006	Variations 2008/2007
Essence	2 413,2	2 314,3	2 016,1	-4,1%	-12,9%
Gazole	7 540,8	7 814,6	7 404,9	3,6%	-5,2%
Jet A1	793,8	987,1	821,4	24,4%	-16,8%
Gaz butane (tonnes)	241,3	241,2	229,8	0,0%	-4,7%

Source : SWAFEPP

3.4 LA TARIFICATION DES HYDROCARBURES

La tarification des hydrocarbures est entièrement réglementée. Chaque mois les prix des produits pétroliers sont ainsi déterminés par délibération de l'Assemblée territoriale et publiée par arrêté du Préfet.

La somme de tous les postes intermédiaires (coût à l'importation, taxes douanières, coût des prestations locales) constitue le prix au revendeur, auquel s'ajoute la marge des pompistes, ce qui détermine au final le prix de vente appliqué au consommateur.

La hausse des coûts intermédiaires entre 2007 et 2008 entraîne une augmentation du prix au revendeur sur la période. La marge du détaillant a été revalorisée de 2 F CFP le litre. Le prix de vente au détail subit en conséquence une hausse moyenne de 14,4 % en moins d'un an.

Evolution et décomposition du prix des produits pétroliers (en XPF/litre)

	septembre 2007			août 2008			Variations 2008/2007		
	Essence	Gazole	Pétrole	Essence	Gazole	Pétrole	Essence	Gazole	Pétrole
CAF Wallis	68,4	67,0	67,3	79,9	84,6	82,0	16,8%	26,3%	21,7%
Total des taxes	48,1	40,6	41,4	52,0	47,6	47,1	8,1%	17,2%	13,9%
Total des prestations locales	37,9	37,9	28,0	37,9	37,9	28,0	0,0%	0,0%	0,0%
Prix au revendeur	**154,4**	**145,4**	**136,7**	**169,7**	**170,0**	**157,1**	**9,9%**	**16,9%**	**14,9%**
Marge détaillant	9,0	9,0	9,0	11,0	11,0	11,0	22,2%	22,2%	22,2%
Prix de vente au détail	**163,4**	**154,4**	**145,7**	**180,7**	**181,0**	**168,1**	**10,6%**	**17,2%**	**15,4%**

Source : SWAFEPP

La structure des prix des principaux hydrocarbures a subi des modifications entre 2007 et 2008. La part du coût CAF a augmenté ainsi que celle de la taxe sur l'essence. Les prestations locales représentent 21 % du prix de vente au détail pour l'essence contre 24,5 % l'année précédente et 20,9 % pour le gasoil (en hausse de 1,7 points par rapport à 2007).

Parallèlement, la marge du détaillant, fixée par le Territoire concentre 6,1 % du prix de vente au détail de ces principaux hydrocarbures.

Strucuture des prix des principaux hydrocarbures

	2007		2008	
	Essence	Gazole	Essence	Gazole
Coût CAF	43,4%	46,2%	44,2%	46,7%
Taxes	26,3%	28,4%	28,8%	26,3%
Prestations locales	24,5%	19,2%	21,0%	20,9%
Marge détaillants	5,8%	6,2%	6,1%	6,1%

Source : SWAFEPP

Section 4
Le bâtiment et les travaux publics

1. Aperçu général du secteur du BTP

Avec 103 entreprises recensées, soit 20 % des entreprises de l'archipel, représentant 120 emplois salariés (17,3 % de l'emploi privé), le secteur du bâtiment et des travaux publics constitue un domaine d'activité moteur pour le Territoire.

Ce secteur semble avoir connu un nouvel essor en 2008, avec 40 patentes supplémentaire déposées auprès du Service des Contributions diverses. Il ne dispose cependant que d'une faible capacité de mobilisation, puisqu'il ne représente que 13,3 % du crédit distribué aux entreprises, avec un encours de 144 millions de F CFP.

L'activité du BTP est principalement corrélée à l'habitat et aux commandes publiques, et est donc fortement pénalisée par l'absence d'offre de prêts immobiliers et par le faible nombre de chantiers publics.

2. L'habitat

2.1 LES CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT

En matière de construction de logements, aucun permis de construire n'est requis sur le Territoire, ce qui ne permet pas de disposer de statistiques officielles sur l'évolution de l'habitat.

Le recensement de 2003 a en revanche caractérisé l'habitat de la population comme étant composé essentiellement de résidences principales, 3 089 en 2003 contres 2 597 en 1996, soit une hausse de 19 % en 7 ans. Les habitants de l'archipel privilégient la construction de maisons individuelles et sont propriétaires à 87,5 % de leur résidence principale. Il s'agit des maisons relativement récentes, 35 % des résidences principales ayant à l'époque moins de 7 ans.

Cette étude révèle une propension plus forte à Futuna dans l'utilisation de matériaux traditionnels, à l'inverse à Wallis la préférence des ménages va en direction de matériaux plus modernes.

Statut d'occupation des résidences principales

	Recensement 1996	Recensement 2003	Variations 2003/1996
Résidences principales	**2 597**	**3 089**	**19%**
Propriétaire	2 313	2 704	16,9%
Locataire ou sous-locataire	230	288	25,2%
Logé gratuitement	54	97	79,6%

Source: INSEE, STSEE

2.2 L'HABITAT CLASSIQUE

Les seules statistiques disponibles sont celles de l'Agence Française de Développement (AFD), qui a financé près de 1 400 logements depuis 1964, soit environ 40 % de l'habitat du Territoire. Elle est intervenue au moyen de prêts bonifiés (Prêts Sociaux de Faible Montant) lorsque les montants étaient inférieurs à 9 millions de F CFP et de prêts à des conditions proches du marché pour les montants supérieurs à ce seuil. Le recours à une garantie réelle n'étant pas possible en raison du régime foncier de l'île, les prêts ont été garantis par un Fonds de Garantie à l'Habitat (FGH) spécifique. Le système a été suspendu en 2004, compte tenu du niveau des impayés. Au 31/12/2008, le ratio impayé sur encours atteint 36,8 %.

2.3 LE LOGEMENT SOCIAL

Au titre du Contrat de développement 2000-2004, prorogé jusqu'en 2006, le Ministère de l'Outre-Mer (MOM) avait retenu une allocation d'un montant total de 516,6 millions de F CFP (4,3 millions d'euros) pour le volet « habitat social », avec la construction prévue de 82 logements sociaux (48 pour Wallis et 34 à Futuna). Seuls 33 habitations ont été réalisés à Wallis pour un montant de crédits délégué de 233,4 millions de F CFP.

De plus, un engagement de financement de 121 millions de F CFP (1 million d'euros) a été entériné au titre du contrat de développement 2007-2011 pour l'habitat social. Aucune construction de logements sociaux n'a encore été programmée à ce jour.

3. Les marchés publics

La réglementation des marchés publics sur le Territoire repose sur un cadre juridique ancien et réduit : un texte de 1949 pour les financements de l'Etat et un texte de 1957 pour les financements du Territoire. La petite taille des entreprises et leur faible niveau de spécialisation constituent des handicaps importants en terme de réponse aux appels d'offres et de passation de marchés. Cependant, quelques entreprises ont montré, à l'occasion des appels d'offres lancés dans le cadre du FED, leur capacité à répondre aux exigences du Code des marchés publics européens.

En 2008, les marchés publics se chiffrent à 1 milliard de F CFP (81 % Etat, 18 % Territoire et 1 % FED), contre 622,5 millions en 2007 (68 % Etat, 32 % Territoire). Cette évolution importante est due à la prise en charge sur des financements de l'Etat de l'aménagement de l'aérodrome de Vele à Futuna, pour 842 millions de F CFP, soit 83 % de la commande publique de l'année.

Parmi les autres opérations engagées, on peut citer:

- la construction d'un bâtiment à usage de bureaux pour la cellule Europe à Mata'Utu, d'un coût de 11,5 millions de F CFP ;
- l'achèvement de l'aménagement de la route territoriale n° 1 (RT1) au niveau de la traversée de Mata Utu, pour un montant global de 35 millions de F CFP).

Section 5
Le commerce

1. Aperçu général du secteur

Le secteur commercial contribue significativement au développement de l'économie de l'archipel en raison d'une dynamique fondée sur les importations. Il est, avec les services, le plus gros employeur du secteur privé sur le Territoire, avec respectivement 31,2 % et 31,5 % des effectifs salariés au 31 décembre 2008. A cette même date, la Caisse Locale de Retraite (CLR) a recensé 217 salariés répartis sur 133 entreprises patentées. Le secteur du commerce a cependant amorcé une phase de repli qui s'est traduite par une perte de 22,8 % de ses effectifs au cours de l'année 2008.

Le commerce concentre, au 31/12/2008, 34,8 % de l'encours total des crédits distribués aux entreprises du Territoire, avec 377 millions de F CFP.

2. Le commerce de gros

Cette branche du secteur commercial est constituée d'importateurs dont la taille est relativement importante, compte tenu de la structure du marché (plus de 10 salariés). Ces entreprises sont à la fois grossistes et détaillants. Installées généralement sur le Territoire depuis plusieurs années, elles ont développé progressivement leur activité et bénéficient d'une clientèle régulière. De ce fait, elles sont assurées de débouchés stables et leur capacité de mobilisation est importante sur la place. En terme de gestion courante de leur activité, elles sont confrontées à des délais d'approvisionnement longs et à des rotations de navires espacées.

A Wallis, une entreprise de gros pour les produits alimentaires et une autre spécialisée dans le secteur des matériaux de construction assurent l'essentiel de l'approvisionnement.

A Futuna, trois entreprises se partagent le marché.

3. Le commerce de détail

Les grossistes exercent également des activités de commerce de détail en exploitant des supermarchés. Le reste du marché est essentiellement occupé par des commerces de proximité, approvisionnés par le seul importateur disposant de camions de livraison frigorifiques. Leur petite taille et leur activité, par définition plus restreinte, limite leur capacité d'emprunt et leur autonomie.

Par ailleurs, elles ne tiennent, pour la plupart, pas de comptabilité et le suivi de leur activité s'avère en conséquence difficile. Ces structures subissent de fortes variations de trésorerie notamment liées aux nombreux impayés de la clientèle. La plupart des commerces proposent, en effet, des comptes individuels avec règlement des achats soit en fin de mois, soit

après l'atteinte d'un plafond déterminé. A Futuna, ce type de facilité de paiement est rendu quasiment obligatoire compte tenu de la faible présence du système bancaire sur place.

Le dynamisme du secteur commercial est lié à l'évolution des modes de consommation des ménages mais aussi et surtout à leur revenu et à leur possibilité d'accès au crédit. En 2008, la consommation des ménages a continué à tirer la croissance interne, mais de façon moins soutenue qu'en 2007. L'encours de crédit à la consommation des ménages a augmenté de 2,6 %, en un an, contre + 11 % en 2007. De plus, le pouvoir d'achat des ménages s'est amélioré, sous l'effet d'une revalorisation de + 4,5 % du SMIG sur l'année. A contrario, le salaire minimum de base des agents permanents de l'administration n'a subit aucune revalorisation depuis le 1er janvier 2007 alors que l'indice des prix à la consommation a enregistré une progression de 4,1 % en 2008.

En revanche, le commerce automobile, indicateur pour le suivi de la consommation des ménages à Wallis-et Futuna, subit un net ralentissement sur l'année 2008. En effet, le nombre d'immatriculations de véhicules neufs de tourisme constatées et déclarées au Service des contributions diverses a connu une forte diminution ; 140 immatriculations recensées sur la période contre 182 l'année précédente, leur plus bas niveau depuis 2003.

Tarodière *(photo Agence IEOM)*

Fale *(photo J.Boutet)*

Place Sagato Soane Cérémonie intronisation *(photo R Coffre)*

poissions *(photo J. Boutet)*

Section 6
L'hôtellerie -restauration et le tourisme

1. La fréquentation touristique

Le tourisme à Wallis-et-Futuna est une activité marginale, alors qu'il constitue un secteur moteur dans d'autres îles de la région et dans les DOM-COM. En effet, si le Territoire possède des atouts exploitables sur le plan touristique, en matière de climat, de fonds marins et de culture traditionnelle notamment, il connaît aussi de lourds handicaps:

- le coût élevé du transport,
- l'isolement des îles et leur éloignement des marchés touristiques potentiels,
- l'absence de cadre juridique relatif à la propriété foncière empêchant les investisseurs extérieurs ou les opérateurs spécialisés de s'implanter,
- le manque d'infrastructures de loisirs,
- les tarifs élevés des prestations, liés à l'indexation du coût de la vie.

L'activité touristique reste donc à un faible niveau et la clientèle extérieure, essentiellement constituée de professionnels en mission sur le Territoire et de visiteurs familiaux, ne permet pas de développer une offre hôtelière significative, ni d'élargir la gamme des prestations touristiques relativement limitée. Des événements ponctuels ont généré en 2008 un afflux plus important de voyageurs : l'intronisation des rois d'Uvea et d'Alo, les fêtes de Saint Pierre-Chanel à Futuna.

Concernant l'activité plaisancière, l'année 2008 a été marquée par l'accostage à deux reprises d'un paquebot de voyageurs américains, transportant au total 158 passagers. 53 bateaux de plaisance ont par ailleurs jeté l'ancre à Wallis en 2008, contre 66 en 2007.

2. Les structures d'accueil

Conséquence directe de la faible ouverture touristique du Territoire, le secteur de l'hôtellerie restauration doit se contenter d'une activité réduite, bien que la création de nouvelles structures ou l'agrandissement d'hébergements existants ait été réalisé en 2008 via des projets de défiscalisation.

Le secteur de l'hôtellerie comprend 6 hôtels, dont 5 hôtels-restaurants, pour une capacité d'accueil totale de 51 chambres, ainsi que 9 studios aménagés loués au mois à des résidents temporaires (médecins en remplacement, professeurs…).

On dénombre par ailleurs 11 structures de restauration. Au 31 décembre 2008, avec 32 salariés déclarés, le poids du secteur dans l'emploi n'est que de 1,65%. Ceci s'explique car les structures sont généralement de petite taille et le recours à la main d'œuvre familiale est d'usage courant.

Chiffres-clés de l'hôtellerie-restauration

Capacité du secteur	2007	2008
Nombre d'hôtels	**6**	**6**
Nombre de chambres	44	51
Nombre de studios	9	9
Nombre de restaurants	**14**	**16**
dont hôtels-restaurants	5	5
dont traditionnels	5	6
dont rapides	4	5

Source : hôteliers-restaurateurs

Structure du secteur	2007	2008
Nombre d'entreprises patentées	36	45
Emplois déclarés	25	32
Poids du secteur dans l'emploi salarié	1,31%	1,65%

Sources : CLR, Contributions Diverses

La confirmation du choix de Wallis-et-Futuna pour l'accueil des Mini-Jeux du Pacifique en 2013 devrait contribuer à l'essor des structures d'hébergement du territoire.

Section 7
Les transports

L'éloignement et l'isolement rendent le Territoire fortement dépendant du coût et de la fréquence des transports aériens et maritime. Par ailleurs, l'étroitesse du marché ne permet pas l'installation d'entreprises de transport concurrentes, la desserte reste donc limitée et les coûts de transport élevés, pour le fret comme pour le trafic des passagers. Les seuls transports terrestres existant sur le Territoire, sont organisés à l'attention des effectifs scolaires.

1. Le transport maritime

1.1 LES INFRASTRUCTURES

L'approvisionnement de l'archipel s'effectue sur les wharfs de Mata'Utu (marchandises) et de Halalo (hydrocarbures) à Wallis et sur le wharf de Leava à Futuna. Ces points de ravitaillement ne sont pas gérés de manière autonome. Les taxes liées aux touchées de navires, affectées au budget du Territoire, atteignent 55 millions de F CFP en 2008, soit 14,6 % de plus que l'année précédente. Ces infrastructures devraient faire l'objet d'investissements importants au cours de l'année 2009 :

- aménagement et agrandissement du port de commerce de Mata'utu dans le cadre du 9ème FED territorial ;
- réhabilitation du wharf de Leava dans le cadre des chantiers de l'Etat pour la relance Outre-Mer.

1.2 LE TRAFIC MARITIME

L'irrégularité des rotations de navires, le coût élevé du fret et l'absence structurelle de navires passagers renforcent la situation d'isolement du territoire. En 2008 cependant, 37 touchées de navires commerciaux ont été recensés contre 26 l'année précédente, soit une hausse de 42 % sur un an.

1.2.1 Navires porte-conteneurs

Le Territoire est desservi par un seul navire de marchandises, le Southern Pacifika, exploité conjointement par Sofrana (représenté par SWFT) Moana Shipping, et Pacific Direct Line (représenté par Transam et AMB).

Le nombre de cargo de marchandises a nettement augmenté en 2008 par rapport à l'année précédente (12 en 2007) pour atteindre 18 cargos à fin 2008.

1.2.2 Transport d'hydrocarbures

Le ravitaillement du territoire en hydrocarbures s'effectue tous les mois, à partir des îles Fidji ou d'Australie par un pétrolier de 65 m de long, et tous les 45 jours par un butanier en provenance de la Nouvelle-Zélande et d'Australie.

En 2008, 14 pétroliers et 5 butaniers ont été enregistrés par le service des Douanes et des Affaires maritimes contre respectivement 10 et 4 unités en 2007.

Evolution du trafic maritime Commercial (nombre de touchées)

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008 / 2007
Trafic marchandises	**29**	**25**	**27**	**12**	**18**	**50%**
Southern Moana /Southern Pacifika	11	10	14	12	18	50%
Sofrana Bligh	18	15	13	0	0	-
Transport d'hydrocarbures	**13**	**14**	**14**	**14**	**19**	**36%**
Pétroliers	10	11	10	10	14	40%
Butaniers	3	3	4	4	5	25%
TOTAL	**42**	**39**	**41**	**26**	**37**	**42%**

Source : Service des Douanes et des Affaires Maritimes

2. Le transport aérien

La desserte est assurée par la compagnie Air Calédonie International (ACI) qui bénéficie d'une situation de monopole de fait sur Wallis-et-Futuna.

2.1 LES INFRASTRUCTURES

2.1.1 L'aéroport de Wallis-Hihifo

Le Territoire est desservi par un aéroport international situé au nord de Wallis, dans le district de Hihifo. Il est géré directement par le Service d'Etat de l'Aviation Civile (SEAC), créé par arrêté du 12 juillet 2006.

La piste de l'aéroport permet l'atterrissage d'avions en pleine charge tels que les Airbus A320. Des avions plus importants, de type Airbus A340 peuvent également se poser mais avec une charge et une fréquence réduites. Le chantier de réaménagement des aérogares passagers et fret de l'aérodrome de Wallis/Hihifo qui avait débuté en février 2007 s'est achevé en septembre 2008.

2.1.2 L'aéroport de Futuna

L'aménagement de l'aérodrome de Futuna/Pointe de Vele a été considérablement amélioré en 2008 grâce à la construction de la nouvelle piste revêtue et à la réduction des éperons rocheux à proximité de la bande de piste. Les travaux ont consisté en un allongement de la piste, pour la porter à 1100 m x 30 m, afin de lui permettre de recevoir des avions de dimension comparable aux ATR 42, en un balisage de nuit pour les interventions d'urgence de nuit et en une sécurisation du site. La nouvelle piste a été inaugurée par le secrétaire d'Etat à l'outre-mer le 13 novembre 2008. Cependant, le niveau de sécurité visé risque de ne pas être atteint, compte tenu du refus des riverains de quitter les abords de la piste, ne permettant pas ainsi l'homologation en l'état de la piste.

2.2 L'EVOLUTION DU TRAFIC AERIEN

L'évolution du trafic aérien de l'aéroport de Wallis/Hihifo affiche une hausse globale en 2008 par rapport à l'année précédente : +4,2 % pour les mouvements commerciaux et + 2,7 % pour le nombre de passagers. Cette progression du trafic aérien masque toutefois quelques disparités entre l'évolution du réseau international et domestique.

2.2.1 Le trafic extérieur

Avec 296 mouvements enregistrés sur le réseau international, le nombre d'avions comptabilisés en 2008 est en hausse de 10,4 % en glissement annuel. Cette augmentation s'explique par la prise en charge des évacuations sanitaires par une compagnie publique alors qu'elles étaient auparavant assurées par des aéronefs militaires. Le nombre de rotations internationales à caractère strictement commercial est resté stable à 264 mouvements. Cette stagnation masque cependant deux tendances inverses sur l'année :

- une forte hausse de 20 % entre les mois de janvier et avril 2008 ;
- une diminution équivalente entre le mois d'octobre et le mois de décembre (- 20 %), résultant de la suppression des vols supplémentaires programmée habituellement par la compagnie Air Calédonie International.

La progression du nombre de passagers internationaux se poursuit, + 5,2 % sur l'année, pour atteindre 26 868 personnes fin 2008. L'augmentation du nombre de mouvements entre janvier et avril s'est concrétisée par une hausse équivalente du nombre de passagers sur la période (+ 19,8 %). Le taux de remplissage de la ligne Wallis-Nouméa-Nadi s'améliore : 78,8 % en 2008 contre 72,6 % en 2007 et 68,4 % en 2006.

Le transport de marchandises par fret aérien accuse une baisse de 5,3 % en 2008 sur un an, à 181,6 tonnes de marchandises. Toutefois, il convient de souligner que l'évolution du tonnage de fret est en rapport direct avec le nombre de mouvements commerciaux : + 4,3 % de janvier à avril et - 5,7 % d'octobre à décembre.

Le fret postal, en augmentation de 7,5 % sur l'année 2008 par rapport à 2007, suit les même tendances saisonnières que celles enregistrées pour le fret de marchandises : + 19,3 % de janvier à avril et - 4,9 % d'octobre à décembre.

Evolution du trafic aérien extérieur

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Mouvements d'avion	230	226	234	268	296	10,4%
Passagers	22 588	22 557	23 116	25 539	26 868	5,2%
Fret (tonnes)	171,6	172,4	163,2	191,7	181,6	-5,3%
Fret postal (tonnes)	58,7	58,3	58,5	61,6	66,2	7,5%
Taux de remplissage	67,3%	68,4%	70,5%	72,6%	78,8%	+6,2pts

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

2.2.2 Le trafic intérieur

La desserte de l'île de Futuna était dépendante de l'exploitation d'un seul avion (un DHC Twin Otter). Un 2nd Twin-Otter a été mis en service en 2008. Il permet ainsi une plus grande souplesse dans la planification des vols, une meilleure transparence au niveau de l'exploitation en cas d'aléa technique et une reprise des vols beaucoup plus rapide.

Evolution du trafic aérien intérieur

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Mouvements d'avion	1 081	1 161	1 186	1 223	1 258	2,9%
Passagers	12 520	12 397	12 623	13 153	12 868	-2,2%
Fret (tonnes)	23,2	20,2	17,2	21,8	26,4	21,2%
Fret postal (tonnes)	8,9	9,4	7,8	9,5	9,5	0,0%
Taux de remplissage	82,7%	83,9%	82,9%	84,4%	84,9%	+0,5pt

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

Le réseau domestique enregistre une hausse du nombre de rotation de 2,9 % en 2008 par rapport à l'année précédente. De janvier à septembre 2008, on constate une relative stagnation des mouvements domestiques (- 0,5 %), compensée lors de la mise en service du 2nd Twin-Otter, avec une augmentation de 13 2 % du nombre de rotation d'octobre à décembre 2008. Par ailleurs, le nombre de passagers sur la liaison Wallis-Futuna est en diminution de 2,2 % sur la période. Ces évolutions s'expliquent par l'application d'une nouvelle réglementation début 2008, rendant obligatoire l'embarquement d'un canot de sauvetage en cabine, réduisant ainsi la capacité effective de l'avion à 18 passagers.

A fin décembre de l'année 2008, le fret de marchandises s'établit à 26,4 tonnes de marchandises, en hausse de 21,2 % en rythme annuel, liée en partie, aux travaux de réaménagement de la piste de l'aérodrome de Futuna.

Le fret postal reste quant à lui relativement stable en 2008, sur un an.

2.3 LES TARIFS AERIENS

Les tarifs actuellement en vigueur, pour le trafic domestique, sont de 9 900 F CFP l'aller simple (+ 10,1 % par rapport au 1er janvier 2008) pour les résidents et à 13 500 F CFP pour les non résidents (+ 11,9 %). Sur certains vols à destination ou en provenance de Nouméa, les résidents bénéficient d'un tarif à 50 % (soit 4 950 F CFP) depuis ou vers Futuna, alors que la même liaison était gratuite pour les résidents en début d'année 2008. Ces modifications tarifaires ont été prises par arrêté préfectoral, le trafic domestique étant régi par un contrat d'exploitation entre le Territoire et Aircalin.

Concernant le trafic extérieur, une hausse de 3 % a eu lieu sur les tarifs aériens extérieurs (hors taxe) à compter du 1er juillet 2008 :

- Les tarifs TOP, concernant 90 % des places en cabine et disponibles par tranches progressives selon le remplissage de l'avion, sont compris entre 48 000 F CFP et 92 000 F CFP pour un aller-retour Wallis-Nouméa. A noter l'ouverture d'un tarif aller simple TOP Light à 26 000 F CFP HT.
- Le plein tarif en classe économique a été fixé à 63 000 F CFP HT pour un aller simple et 115 000 F CFP HT pour un aller-retour. En classe affaire, les tarifs sont compris entre 104 000 F CFP pour un aller simple et 189 000 F CFP pour un aller retour. Aux tarifs « publics » s'ajoutent les tarifs abonnés accessibles aux personnes détentrices de la carte vendue 80 000 F CFP TTC : compris entre 59 000 F CFP à 86 000 F CFP.

En outre, il convient d'ajouter à ces tarifs les taxes (Nouvelle Calédonie), incluant la surcharge carburant et les assurances ainsi que les taxes aéroportuaires. Ces taxes, de 12 140 F CFP à fin 2007, ont été portées à 17.200 F CFP courant 2008 (+ 49,9 %), à 15 520 F CFP (- 9,8 %) au 1er septembre 2008, puis ont été ramenées à 9 660 F CFP à compter du 3 mars 2009. Ces fluctuations sont imputables, à la répercussion par la Compagnie des variations du cours du pétrole au titre de la surcharge carburant.

3. Les transports terrestres

A l'exception des transports scolaires, il n'existe pas à Wallis-et-Futuna de réseau de transports en commun. A noter, sur Wallis, l'existence d'un minibus assurant les transferts entre l'aéroport et un hôtel, ainsi que la création récente d'un « taxi de place » dont l'activité nécessairement discrète, compte tenu de l'exiguïté du territoire et du poids des habitudes, n'a pu encore être réellement appréciée.

Le parc automobile enregistre 518 immatriculations sur l'année 2008 contre 491 l'année précédente, dont 423 véhicules neufs. Il est constitué à 37 % par des véhicules particuliers, 33 % de véhicules utilitaires, 2 % de véhicules de transport en commun et 28 % de deux roues.

En 2008, 140 nouveaux véhicules particuliers ont été immatriculés, soit une baisse de 23,1 % en glissement annuel. Les immatriculations de véhicules utilitaires neufs s'élèvent sur l'année 2008 à 118 véhicules, soit une légère baisse de 1,6 % par rapport à 2007.

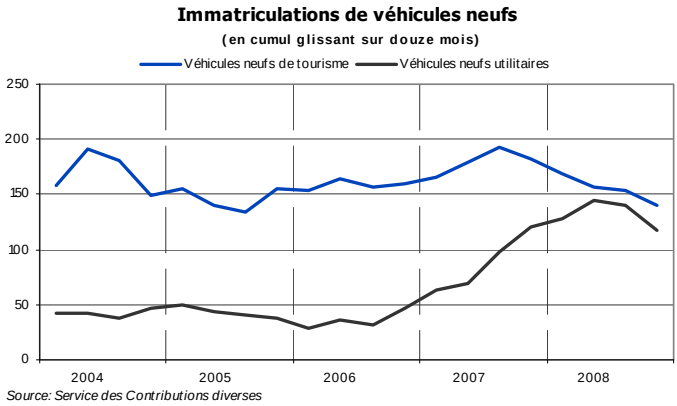

Source: Service des Contributions diverses

Section 8
Les services marchands (hors activités financières)

1. La poste et les télécommunications

1.1 LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

A Wallis-et-Futuna, la poste et les télécommunications sont gérées par un service dépendant du Territoire qui ne possède pas de personnalité juridique indépendante. Il établit cependant, depuis 2003, un budget annexe à celui de la collectivité locale. Ce document obéit aux règles de la comptabilité publique.

Le service des Postes et Télécommunications (SPT) du Territoire assure l'acheminement du courrier postal ainsi que le service des mandats mais il n'offre pas de services financiers. Le Territoire déploie une activité philatélique non négligeable en éditant de nombreux timbres.

Le SPT gère les services de télécommunications fixes et Internet avec l'ADSL depuis 2007. Il n'y a pas de téléphonie mobile à Wallis-et-Futuna mais des projets sont en cours en vue de son implantation.

1.2 MOYENS

Le SPT dispose, à Wallis, d'une recette principale à Mata'Utu et de deux agences postales à Mua et à Hihifo. A Futuna, la recette principale se situe à Leava et l'agence postale, à Ono. Les agences postales offrent différents services, tels que l'affranchissement du courrier et le paiement des factures de téléphone.

En 2008, l'effectif total du Service s'élève à 44 agents (15 agents à Futuna et 29 à Wallis), dont 17 agents sont affectés aux télécommunications et 27 aux services postaux.

1.3 ACTIVITE

A la fin de l'année 2008, l'activité « télécommunications » concerne 752 abonnés à Internet, dont 690 abonnés ADSL, pour un total de 2 851 lignes téléphoniques. Le nombre d'abonnés à Internet subit, en fin d'année, une baisse conjoncturelle liée aux départs des fonctionnaires de l'Education Nationale.

Les investissements réalisés ces dernières années pour étendre et renouveler le réseau de distribution téléphonique sur le Territoire sont achevés. Ils ont permis de raccorder un très grand nombre d'abonnés dont les demandes étaient en instance depuis plusieurs années, en particulier dans le nord de Wallis et sur l'île de Futuna. Cependant, l'activité du SPT reste contrainte par l'utilisation croissante de moyens de communication annexes, les difficultés de recouvrement, le gonflement des impayés et un potentiel de développement limité sur un marché de petite taille.

Le nouveau service de l'ADSL couvre la totalité des zones habitables des 2 îles sauf pour Alo où certaines zones éloignées du central téléphonique situé à Sigave (Kolia, Vele, Poï, etc.) ne sont pas encore desservies.

L'activité « télécommunications » concentre 87 % des recettes totales du SPT en 2008. En revanche, les activités « postales et philatéliques » génèrent un chiffre d'affaires modeste, représentant respectivement 4 % et 9 % du chiffre d'affaire total du SPT. L'activité philatélique fondée sur un marché composé essentiellement de collectionneurs et sur l'affranchissement est en nette régression depuis 4 ans. Les jeunes générations ne montrent plus envers les timbres une attirance identique à celle de leurs aînés.

Il convient de noter également que le SPT réalise 87 % de son chiffre d'affaires à Wallis et 13 % à Futuna.

Répartition des recettes par chapitre

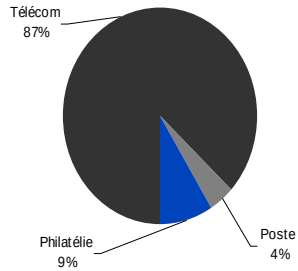

Répartition des recettes par Régie

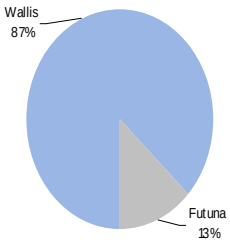

Autres faits marquants de l'année 2008 : le Livre 1er – secteur postal, du Code des Postes et des Communications Electroniques des îles Wallis et Futuna a été adopté par les autorités locales. Néanmoins, les Livres 2 – Communications Electroniques et 3 – Dispositions Institutionnelles relevant de la compétence de l'Etat sont encore en cours de validation. En effet, ceux-ci sont intégrés à l'alinéa 5 de l'article 32 de la Loi JEGO – loi de programme pour le développement économique de l'Outre-mer présentée en mars au Sénat. Ces deux livres prévoient entre autre, l'ouverture à la concurrence dans le domaine des télécommunications.

Outre ces avancées dans le domaine réglementaire, le SPT va entamer dans le courant du 1er semestre 2009, les études nécessaires au déploiement de la téléphonie mobile sur le territoire ainsi que celles préparatoires au changement de sont statut juridique.

2. Les autres services marchands

Les autres services marchands, hors activités financières, regroupent les activités immobilières et de consultants, les services aux entreprises et les services aux particuliers. Dans la mesure où le service des Contributions diverses et la CLR recensent ces activités différemment, il est particulièrement difficile d'obtenir des statistiques tant sur le nombre d'entreprises concernées que sur l'emploi relevant de ces activités.

Toutefois, il est possible de distinguer deux groupes :

- la catégorie « immobiliers, location et services aux entreprises » représente 42,7 % de l'encours des crédits aux entreprises, soit 463 millions de F CFP en 2008. L'importance de l'encours est liée à des concours accordés à des Sociétés Civiles Immobilières qui ont entrepris de gros travaux d'infrastructures sur le Territoire.
- les « autres secteurs marchands » (activités de station service, de coiffure, d'entretien et de nettoyage), détiennent 3,2 % de l'encours global des crédits aux entreprises, soit 34,3 millions de F CFP.

Section 9
Les services non marchands

1. L'éducation

Le système éducatif du Territoire couvre les cycles primaire et secondaire. L'enseignement supérieur est uniquement représenté par l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) du Pacifique qui dispose d'une antenne à Wallis. La structure administrative représentant l'Education Nationale sur le Territoire est le Vice-rectorat.

1.1 LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET LE PERSONNEL DE L'EDUCATION

1.1.1 Les établissements primaires et secondaires

Une des spécificités du Territoire réside dans la gestion concédée du personnel et de l'enseignement primaire à une structure privée: en effet, ces derniers sont placés sous la tutelle de la Direction de l'Enseignement Catholique (DEC), assurant l'organisation et le fonctionnement des 18 écoles primaires des deux îles (6 à Futuna et 12 à Wallis).

L'enseignement secondaire, géré directement par l'Education Nationale, est représenté sur le Territoire par six collèges (dont deux à Futuna), et un lycée à Wallis. Il existe diverses filières d'enseignement professionnel (CAP, BEP, BAC Pro).

1.1.2 Le personnel

En 2008, le service de l'éducation nationale dispose de 553 personnels dont 436 postes enseignants (-3,5 % en 1 an). L'enseignement du 1er degré compte 229 enseignants contre 243 l'année précédente (-5,8 %) et celui du 2nd degré dispose de 207 postes enseignants (- 1 %).

Le Vice-rectorat gère l'ensemble des fonctionnaires, 234 en 2008, composé des enseignants du corps professoral du second degré ainsi que du personnel administratif. Les instituteurs et le personnel de service des écoles primaires, relevant de la DEC, sont des agents de droit privé, mais intégralement rémunérés par le Vice-Rectorat.

Le taux moyen d'encadrement (nombre d'élèves par enseignant) diminue depuis 2006, pour atteindre 10,3 élèves par enseignant en moyenne à fin 2008.

Effectifs du personnel de l'éducation

	2006	2007	2008	Variation 08/07
Effectifs des postes enseignants	**456**	**452**	**436**	**-3,5%**
Enseignement 1er degré (privé)	245	243	229	-5,8%
Enseignement 2nd degré (public)	211	209	207	-1,0%
Effectifs des autres postes de l'éducation	**125**	**117**	**117**	**0,0%**
Fonctionnaires non enseignants	30	27	27	0,0%
Autres agents locaux	95	90	90	0,0%
Total	**581**	**569**	**553**	**-2,8%**
Taux moyen d'encadrement	10,5	10,3	10,3	-

Source : Vice-Rectorat

1.2 LE FINANCEMENT

En 2008, le Vice-Rectorat a dépensé 5 141 millions de F CFP pour l'enseignement contre 5 293 millions de F CFP l'année précédente, soit une baisse de 2,9 %.

Dépenses du Vice-Rectorat

en millions de F CFP	2006	2007	2008	Variation 08/07
Dépenses de Fonctionnement	**564**	**633**	**594**	**-6,1%**
1er degré	144	145	158	9,1%
2nd degré	61	64	66	1,8%
Vice-Rectorat	360	424	371	-12,5%
Dépenses de Personnel	**4 546**	**4 583**	**4 481**	**-2,2%**
1er degré	1 154	1 177	1 166	-0,9%
2nd degré	3 137	3 138	3 052	-2,7%
Vice-Rectorat	255	268	263	-1,9%
Dépenses d'investissement	**215**	**78**	**66**	**-15,5%**
1er degré	11	19	23	26,6%
2nd degré	184	34	39	13,4%
Vice-Rectorat	21	25	3	-86,2%
Total	**5 326**	**5 293**	**5 141**	**-2,9%**

Source : Vice-Rectorat

Le Territoire couvre l'ensemble des frais de transport des étudiants désireux de poursuivre leurs études en dehors de l'archipel et délivre de nombreuses bourses d'études. En 2008, 219 étudiants ont perçu une bourse de scolarité contre 273 l'année précédente pour un coût total de 100,5 millions de F CFP. Cette diminution proviendrait d'une baisse du nombre de demandes rentrant dans les critères sociaux exigés pour l'attribution des bourses.

Coût pour la collectivité territoriale de l'enseignement supérieur en métropole

en millions de F CFP	2006	2007	2008	Variation 08/07
Frais de transport	2,9	2,3	1,4	-40,0%
Frais de bourses de scolarité	127,7	115,1	99,1	-13,9%
Total	**130,7**	**117,4**	**100,5**	-14,4%
Nombre de bourses de scolarité (toutes destinations)	245	273	219	-19,8%

Source : STOSVE

1.3 LES EFFECTIFS

L'effectif total (enseignement 1er et 2nd degré) a fléchi de 3,7 % en 2008 pour s'établir à 4 473 élèves scolarisés. Cette évolution résulte d'une baisse de 3 % des effectifs du 1er degré et de 4,7 % pour le 2nd degré.

Cette tendance baissière se confirme depuis plusieurs années et trouve des éléments d'explications dans la baisse de la natalité et l'émigration des jeunes actifs. Cette tendance à la baisse du nombre d'écoliers, si elle se poursuit dans les prochaines années, aura une incidence sur l'organisation de l'ensemble du système éducatif.

Effectifs de l'enseignement du 1er et 2nd degré

	2006	2007	2008	Variation 08/07
Enseignements 1er degré	**2 473**	**2 431**	**2 358**	**-3,0%**
Enseignement privé	2 473	2 431	2 358	-3,0%
Enseignement 2nd degré	**2 307**	**2 220**	**2 115**	**-4,7%**
Enseignement public, dont	2 307	2 220	2 115	-4,7%
Collège	1 345	1 236	1 219	-1,4%
CETAD	312	360	303	-15,8%
Lycée général	650	624	593	-5,0%
Total	**4 780**	**4 651**	**4 473**	**-3,8%**

Source : Vice-Rectorat

1.4 LE TAUX DE REUSSITE

Les taux de réussite aux examens sur l'année 2008 se sont nettement améliorés par rapport à 2007, + 21,1 points pour le baccalauréat et + 2,7 points pour le brevet. Les statistiques de l'année 2007 n'intégraient toutefois pas le taux de réussite des bacs professionnels.

Les filières enregistrant les plus forts taux de succès sont les baccalauréats généraux des séries littéraire, et économique et sociale (à 81,3 %). Le baccalauréat série scientifique (76,9 %) affiche de moins bonne performance ainsi que le baccalauréat technologique (57,4 %). S'agissant du brevet, les séries collège et BEP révèlent les meilleurs taux de réussite, respectivement 73,5 % et 85,6 %. A l'inverse, la série professionnelle enregistre un taux de succès faible (42,9 %).

Taux de réussite

	2006	2007	2008	Variation 08/07
Brevet, dont	**55,6%**	**63,3%**	**66,0%**	+2,7 pts
Série collège	60,3%	66,9%	73,5%	+ 6,6 pts
Série professionnelle	58,1%	45,9%	42,9%	- 3 pts
CAP	-	88,9%	72,2%	- 16,7pts
BEP	71,7%	77,4%	85,6%	+ 8,2 pts
Bac général	**62,7%**	**58,7%**	**80,0%**	+ 21,3 pts
Série L	52,4%	40,0%	81,3%	+41,3 pts
Série ES	66,7%	70,6%	81,3%	+ 10,7 pts
Série S	75,0%	77,0%	76,9%	-0,1 pt
Bac professionnel	58,3%	76,9%	-	-
Bac technologique	64,4%	35,8%	57,4%	+ 21,6 pts
Total bac	**63,6%**	**45,9%**	**67,0%**	+21,1 pts

Source : Vice-Rectorat

2. Les services de santé

2.1 LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE SANTE

2.1.1 Fonctionnement du système de santé

La particularité du système de santé de Wallis-et-Futuna est son entière gratuité pour l'ensemble des résidents de l'archipel. En l'absence d'organisme de sécurité sociale, le financement du système de santé repose intégralement sur le versement d'une dotation du Ministère de l'Outre-Mer.

L'Agence de Santé a à sa charge la gestion de 2 hôpitaux (1 sur Wallis, 1 sur Futuna) et de 3 dispensaires situés dans les districts de Mua, Hahake et Hihifo. A ces structures correspondaient en 2008, 185,75 postes budgétisés, dont un effectif médical de 17 personnes, ce qui est considéré comme insuffisant. En effet, le nombre de praticiens généralistes est de 8 pour 13 484 habitants, il en faudrait 22 pour obtenir le même ratio qu'en France métropolitaine[16].

Evolution des effectifs de l'Agence de Santé

	2004	2005	2006	2007	2008
Personnel administratif	19,00	18,00	19,00	18,00	19,00
Personnel médical	20,00	19,00	21,00	19,00	17,00
Personnel médico-technique	20,00	20,00	21,00	20,00	20,00
Personnel soignant	101,50	100,50	103,50	100,50	105,75
Personnel technique et ouvrier	25,50	25,50	26,00	25,50	24,00
Personnel total	**186,00**	**183,00**	**190,50**	**183,00**	**185,75**

Source : Agence de Santé

2.1.2 Indicateurs d'activité

1) Hospitalisations

A l'hôpital de Sia (Wallis), 8 618 journées d'hospitalisation ont été comptabilisées en 2008 (-14 % par rapport à 2007) avec un taux d'occupation moyen chutant à 45 %. A l'hôpital de Kaleveleve (Futuna), 1 710 journées d'hospitalisation ont été enregistrées pour un taux d'occupation moyen de 21 %. Les activités de médecine générale sont les plus fréquentes, avec 50 % du nombre total de jours d'hospitalisation, tout hôpital confondu.

L'activité hospitalière

	2007	2008
Hôpital de Sia (Wallis)		
Capacité (lits)	53	53
Nombre d'entrées	1 813	1 805
Nombre de journées	10 041	8 618
Taux d'occupation (1)	52%	45%
Durée moyenne de séjour en jours (2)	5,5	4,8
Hôpital de Kalevele (Futuna)		
Capacité (lits)	22	22
Nombre d'entrées	452	458
Nombre de journées	1 929	1 710
Taux d'occupation (1)	24%	21%
Durée moyenne de séjour en jours (2)	4,3	3,7

(1) = (nombre de journées d'hospitalisation/(nombre de lits x 365))
(2) = (nombre de journées d'hospitalisation/nombre d'entrées)

Structure des activités en 2008

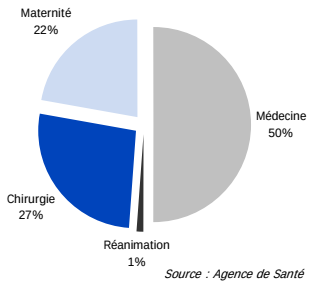

Source : Agence de Santé

[16] INSEE : 101 549 médecins généralistes en 2007 soit 166 médecins pour 100 000 habitants

2) Consultations médicales

De plus, 35 490 consultations médicales ont été réalisées dans les 3 dispensaires de Wallis (+ 6 % par rapport à 2007). A Futuna, 13 483 consultations ont été assurées en 2008 contre 14 198 en 2007, soit une diminution de 5 % en un an.

Consultations médicales réalisées

	2004	2005	2006	2007	2008
à l'hôpital de Kaleveleve - Futuna	14 786	13 796	13 883	14 198	13 483
dans les 3 dispensaires - Wallis	41 680	35 738	31 079	33 528	35 490
Total des consultations	**56 466**	**49 534**	**44 962**	**47 726**	**48 973**

Source : Agence de Santé

3) Naissances

A Wallis, le nombre de naissances accuse une nouvelle baisse, avec 182 nouveaux-nés sur la période (-15 %). Le nombre de naissances est très faible à Futuna (7 en 2008) car elles s'effectuent de préférence à Wallis, où se situe le Service de Gynécologie Obstétrique.

Naissances

	2004	2005	2006	2007	2008
Wallis	254	228	218	210	182
Futuna	12	3	6	7	7
Total des naissances	**266**	**231**	**224**	**217**	**189**

Source : Agence de Santé

4) Evacuations sanitaires

Les évacuations sanitaires (EVASAN) sur la ligne intérieure (de Futuna vers Wallis) s'élèvent à 211 en 2008 et vers l'extérieur (majoritairement à Nouméa) à 447, contre 409 l'année passée. Le coût des frais d'hospitalisation dans les établissements extérieurs a progressé de 17,5 % en 4 ans.

Depuis 2 années consécutives, l'Agence de Santé maintient ses efforts afin de résorber les dettes anciennes vis-à-vis de son principal créancier, le CHT de Nouville en Nouvelle-Calédonie. Elle continue, par ailleurs, à faire appel à des spécialistes (ophtalmologiste, pneumologue, cardiologue) pour des missions ponctuelles, au nombre de 10 en 2008, afin de regrouper les consultations spécialisées et tenter de réduire ainsi le nombre d'EVASAN.

La prise en charge des malades devant être évacués est assurée depuis le début de 2009 par un groupement spécialisé, MEDEVAC, afin d'assurer un meilleur suivi des patients et de réduire ce poste de dépenses important pour l'Agence de Santé.

Evacuations sanitaires

	2004	2005	2006	2007	2008
Ligne intérieure	413	392	254	283	211
Ligne internationale	369	327	335	409	447
Coûts des hospitalisations extérieurs (millions XPF)	549	401	536	532	645

Source : Agence de Santé

2.2 LES DEPENSES DE SANTE

(Annexe 2, tableau 4)

Les recettes encaissées par l'Agence de Santé s'élèvent à 3 089 millions de F CFP en 2008, contre 2 530 millions de F CFP en 2007. L'agence de Santé a bénéficié de deux versements exceptionnels du Ministère de l'Outre-Mer pour un montant total de près de 4 millions d'euros, somme totalement affectée à la réduction des dettes antérieures de l'Agence de Santé.

Les dépenses de santé s'élèvent en 2008 à 2 854 millions de FCFP (+ 13 % en un an), en raison des règlements supplémentaires effectués par l'Agence dans le cadre de la réduction de sa dette budgétaire. En structure, les frais de personnels ne représentent que 43 % des dépenses (norme de 70 à 75 % pour un établissement hospitalier) tandis que les charges d'exploitation à caractère général contribuent à 53% aux dépenses réalisées. Cette structure des dépenses est justifiée par le transport et la sous-traitance envers d'autres établissements hospitaliers, représentant en cumul 32 % du budget total de fonctionnement. Les dépenses de santé à Wallis-et-Futuna s'élèvent à 211 711 F CFP par an et par habitant (1 774 €), contre 2 560 € par an et par habitant en Métropole.

Le budget primitif voté pour l'année 2009 est le même que celui de 2008, malgré une dotation initiale de fonctionnement reconnue insuffisante par les Ministères de Tutelle.

Structure des dépenses de l'Agence de Santé en 2008

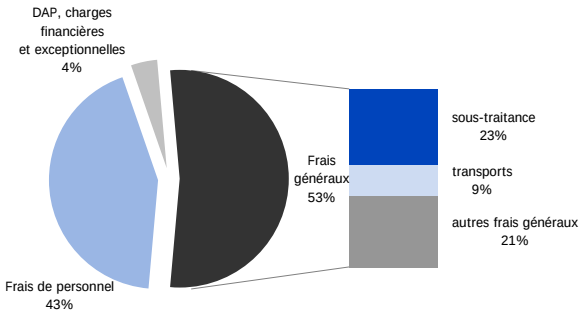

Source : Agence de Santé

2.3 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE L'AGENCE DE SANTE

L'Agence de Santé s'est engagée dans un programme d'investissement concernant l'ensemble de ses infrastructures. La phase 1 de ce programme, engagée en 2006 avec les travaux de réhabilitation des trois dispensaires et de la maternité, s'est poursuivie en 2008 par la construction d'un nouveau pôle administratif (179 millions de F CFP), dont les travaux ont été réceptionnés en janvier 2009.

Les travaux de la phase 1 doivent s'achever en 2009, avec la reconstruction du service des urgences et de la pharmacie. Cette 1ère phase représente un budget total de 376 millions de F CFP, financés sur concours de l'AFD et par le biais de la Convention de Développement 2003-2007.

La seconde phase de l'opération de restructuration des hôpitaux (reconstruction du plateau technique, des services d'hospitalisation, installation d'un scanner, et réhabilitation de l'hôpital de Futuna), pour un coût estimé de 3 milliards de F CFP (dont 2,4 milliards de travaux et 0,6 milliard d'équipements), est conditionnée par la validation du plan pluriannuel d'investissement de l'Agence de Santé par ses Ministères de Tutelle.

3. La protection sociale

3.1 LES PRESTATIONS FAMILIALES

Elles sont versées par la Caisse de Compensation des Prestations Familiales (CCPF), instituée le 11 novembre 1990, qui assure la collecte des cotisations et le versement des prestations familiales.

3.1.1 Prestations versées

Tout salarié ayant travaillé un minimum de 120 heures dans le mois perçoit des prestations familiales, sous forme d'allocations mensuelles versées pour chaque enfant (sans limite du nombre d'enfants).

En 2008, le nombre d'allocataires augmente légèrement, soit 1 190 contre 1 161 fin 2007, et le nombre d'enfants à charge également : 3 001 enfants à charge à fin 2008 contre 2 907 un an plus tôt. En conséquence, les prestations versées enregistrent une hausse de 15,6 % par rapport à 2007 pour s'établir à 295,4 millions de F CFP.

A noter que les allocations familiales ont fait l'objet d'une revalorisation à compter du 1er janvier 2008, passant de 7 000 F CFP à 8 000 F CFP.

3.1.2 Cotisations perçues

Au 31 décembre 2008, le montant des cotisations perçues s'élève à 345,8 millions de F CFP, en hausse de 7,4 % par rapport à l'année précédente. Ce rythme de croissance s'explique par une augmentation des cotisations du secteur privé de 27,1 % à 132,5 millions de F CFP, tandis que celles du secteur public diminuent de 2,1 % à 213,4 millions de F CFP.

En proportion, les recettes restent largement dépendantes des cotisations perçues du secteur public, représentant 61,7 % du total.

Cotisations perçues et aides versées par la CCPF

	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Cotisations perçues	**313,2**	**322,1**	**345,8**	**7,4%**
Public	199,7	217,9	213,4	-2,1%
privé	113,5	104,2	132,5	27,1%
Majoration de retards	-	-	-	-
Prestations servies	**260,6**	**255,6**	**295,4**	**15,6%**
Allocations familiales mandatées	256,9	252,6	290,6	15,0%
Congés maternité	3,7	3,0	4,9	62,6%
Solde (cotisations perçues - prestations servies)	**52,6**	**66,5**	**50,4**	**-24,2%**

Source : CLR/CCPF

3.2 LES RETRAITES ET PENSIONS

Créée le 4 août 1977, la Caisse Locale de Retraites (CLR) assure la collecte des cotisations et verse les pensions de retraite. Son statut est identique à celui de la CCPF. Le personnel est commun aux deux institutions.

3.2.1 Prestations servies

Actuellement, une pension de retraite est ouverte aux salariés ayant au moins 55 ans et 15 annuités de cotisations. En outre, en cas de décès du salarié, une pension de réversion est versée au conjoint survivant, égale à 50% de la retraite du défunt.

L'évolution du nombre de retraités et de réversataires [17] en 2008, montre une augmentation de 14,7 % à 421 retraités et une diminution de 2,7 % à 107 réversataires, en un an. En 2008, le montant des pensions de retraites s'établit à 546,5 millions de F CFP correspondant à une hausse de 20,2 % en un an. Cette croissance s'explique par les départs à la retraite de la génération née en 1953, par la dernière indexation des pensions par rapport au SMIG (+ 2 %), et par les départs à la retraite anticipée.

3.2.2 Cotisations reçues

Les cotisations perçues poursuivent leur progression en 2008 à 527,8 millions de F CFP, en hausse de 6,9 % par rapport à fin 2007. Les cotisations versées par le secteur public représente 60,8 % du total des cotisations perçues par la CLR.

Le solde entre les cotisations perçues et les prestations servies est négatif, tout comme en 2007, et s'établit à - 93 millions de F CFP.

Cotisations perçues et des prestations servies par la CLR

en millions de F CFP	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Cotisations perçues	**469,5**	**493,6**	**527,8**	**6,9%**
public	323,0	333,9	320,9	-3,9%
privé	146,4	159,7	206,9	29,6%
Prestations servies	**464,8**	**523,4**	**620,9**	**18,6%**
pensions de retraite	402,7	454,7	546,5	20,2%
pensions de reversion	52,8	58,9	64,2	9,0%
remboursements de cotisations	9,3	9,8	10,2	3,8%
Solde (cotisations perçues -prestations servies)	**4,7**	**-29,8**	**-93,0**	**212,2%**

Source : CLR/CCPF

Les cotisations n'arrivant plus à financer les dépenses de retraites, l'Assemblée Territoriale a voté au début de l'année 2009 une augmentation des taux de cotisations salariales et patronales, perçues par la CLR. Ces taux seront majorés chaque année, jusqu'à atteindre 21 % en 2020 contre 9 % fin 2008.

3.3 AUTRES DISPOSITIFS SOCIAUX

3.3.1 L'aide sociale aux personnes âgées

Depuis le 1er juillet 1981, une allocation trimestrielle de 43 500 F CFP est versée aux personnes ayant dépassé l'âge de la retraite, non pensionnées ou titulaires d'une pension mensuelle inférieure à 15 000 F CFP. Le nombre de bénéficiaires de cette aide en 2008 est de 768 personnes.

[17] Personne physique appelée à bénéficier d'une rente après le décès de son conjoint.

3.3.2 L'aide aux personnes handicapées

En janvier 2001, un régime d'allocation a été institué en faveur des personnes handicapées résidentes sur le Territoire. Le financement de cette allocation, assuré par le Territoire à hauteur de 12 millions de F CFP et complété par le l'Etat, comprend le versement d'une allocation trimestrielle atteignant 37 500 F CFP, la prise en charge d'auxiliaires de vie et le versement de subventions aux associations d'aide aux personnes handicapées. En 2008, le nombre de bénéficiaires a été porté à 88 contre 96 l'année précédente. Au 1er janvier 2009, 57 nouveaux dossiers ont été enregistrés.

Section 10
L'environnement

1. La gestion de l'eau

1.1 L'EAU POTABLE ET LES EAUX USEES

Le Service de l'Environnement de Wallis-et-Futuna possède un laboratoire d'analyse de la qualité de l'eau, opérationnel depuis juillet 2001. Conformément à la réglementation en vigueur, un contrôle mensuel de l'eau destinée à la consommation humaine est effectué pour le compte de la société Electricité et Eau de Wallis et Futuna (EEWF) à Wallis et du service des Travaux Publics à Futuna.

A Wallis, l'eau contrôlée tant chez les usagers, qu'au niveau des réservoirs et des forages présente une très bonne qualité bactériologique. En revanche, à Futuna, l'eau distribuée est captée à partir des ressources superficielles et ne subit aucun traitement physique ou chimique, ce qui se traduit par une très mauvaise qualité bactériologique. Consciente de ce retard, les autorités locales ont décidé de faire de la pleine potabilité de l'eau à Futuna l'objectif prioritaire des actions inscrites par le Territoire dans le cadre de la programmation du X^{ème} FED Territorial.

A Wallis comme à Futuna, il n'existe pas d'installations publiques de traitement des eaux usées des particuliers et des collectivités qui dépendent de systèmes d'assainissement individuels. Par conséquent, les eaux de ruissellement s'écoulent dans les fossés de drainage jusqu'à des exutoires situés en bord de mer.

1.2 LE SUIVI DES RESSOURCES EN EAU

L'observatoire de l'eau du Service de l'Environnement a par ailleurs mis en place à Wallis un suivi quantitatif et qualitatif des ressources globales en eau :

Le suivi des eaux de mer donne lieu à des analyses en 12 points du littoral. A noter que l'eau de baignade se révèle être de bonne qualité, hormis dans certaines zones du sud-est de l'île. Ce réseau de surveillance doit être étoffé début 2009, sur la base du modèle des pavillons bleus de Métropole.

Par ailleurs, un réseau de 11 piézomètres permet d'apprécier les variations mensuelles de niveau de la nappe phréatique. Les eaux de surface (résurgences de la nappe, puits) font aussi l'objet d'un contrôle bactériologique. Ces analyses confirment que la ressource en eau douce de Wallis est qualitativement bonne et quantitativement suffisante par rapport à son exploitation actuelle.

2. La gestion des déchets

La collecte des déchets est du ressort des circonscriptions tandis que leur stockage et leur traitement sont assurés par le Service de l'Environnement, au Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Vailepo à Wallis et sur le site de Moasa où est installé le CET de Futuna.

A défaut d'être recyclés ou valorisés, les déchets ménagers sont triés et stockés. Toutefois, certains déchets particuliers qui ne sont pas collectés par le service de ramassage traditionnel font l'objet d'une collecte et de traitements particuliers. Ceci est le cas :

- de l'aluminium, avec notamment des campagnes d'incitation au ramassage de cannettes vides par une compensation financière de 100 F CFP du kilo
- des déchets verts, broyés et mis en compostage
- des déchets hospitaliers (activités des soins, autodialyse et médicaments périmés), incinérés.
- des huiles usagées, collectés à la demande auprès des principaux producteurs et incinérés.
- des carcasses et produits carnés, traités à la chaux vive.

En 2008, l'enfouissement de déchets ménagers est de l'ordre de 3 200 m^3, soit 240 litres par an et par habitant. Les principaux stocks de déchets sont constitués des huiles usagées, avec 44 000 litres restant à incinérer, de 1 000 carcasses de véhicules non compressés, de 930 batteries et 4 tonnes d'aluminium, en attente de traitement (destruction ou exportation éventuelle vers des filières de recyclage).

Principaux déchets collectés et stockés en 2008

	Collecte	Stock
Déchets ménagers (en m^3)	3 209	-
Aluminium (kg)	1 865	4 000
Déchets hospitaliers (kg)	18 072	-
Déchets hautement toxiques		
Batteries (nbre)	413	930
Huiles (litres)	16 000	44 000
Piles (kilos)	315	-
Encombrants		
Pneus (nbre)	468	-
Electroménager (m^3)	83	-
Déchets métalliques (m^3)	120	-
Carcasse de véhicules (nbre)	500	1 000

Source : Service de l'Environnement

A la fin de l'année 2008, 3 sites de tri sélectif des déchets ont été mis en place, à titre expérimental, dans chacun des districts de Wallis afin d'inciter la population à trier ses déchets recyclables (ce qui est encore peu, voire pas du tout pratiqué sur le Territoire).

Globalement, la gestion des déchets se heurte à diverses sujétions : décharges sauvages, alvéoles de stockage proches de la saturation, éloignement des filières de recyclage. Sur Futuna se posent les difficultés supplémentaires d'accès au CET de Moasa et de la réhabilitation nécessaire de la décharge de Nanu'u.

3. La biodiversité

3.1 LA BIODIVERSITE MARINE

2008 a été l'année internationale des récifs coralliens et de nombreuses actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ont été relayées au plan local : conférences tous publics, animations en milieu scolaire, exposition itinérante, éditions d'ouvrage, conception de poster ou de kit pédagogique etc.

Deux autres actions de proximité ont été menées en 2008 :

- la deuxième phase d'aménagement du sentier botanique de Ha'atofo, en bordure de mangrove, projet impliquant 5 Services Territoriaux pour un coût total de 81 000 €. Le sentier botanique a été inauguré le 12 novembre 2008 par Yves JEGO, Secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer.
- la phase préparatoire à la mise en place de deux sentiers sous-marins, dont la mise en œuvre est prévue en 2009.

Ces actions en faveur de la biodiversité marine s'inscrivent dans le plan d'action IFRECOR[18] 2006-2010, avec une dotation du MEEDDATT[19] de 50 000 € pour Wallis-et-Futuna en 2008.

3.2 LA BIODIVERSITE TERRESTRE

La préservation de la biodiversité terrestre constitue un enjeu majeur pour les milieux insulaires, par définition plus vulnérables aux invasions biologiques.

Après un premier inventaire concernant Wallis en 2007, les diagnostics concernant la biodiversité terrestre se sont poursuivis sur Futuna en novembre 2008, avec une expertise sur les vertébrés, les espèces végétales, les mollusques et les insectes. Ces états des lieux des espèces invasives doivent déboucher en 2009 sur un rapport d'expertise de l'IRD afin d'appliquer un contrôle et d'éventuelles mesures de lutte.

Le programme d'actions déployé localement en faveur de la biodiversité terrestre, avec une enveloppe du MEEDDATT de 32 000 € pour Wallis-et-Futuna en 2008, découle de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) définie pour la période 2006-2010.

Indicateurs d'impact des actions de sensibilisation à l'environnement en 2008

	Indicateur 1	Indicateur 2
Education à l'environnement		
Exposition itinérante "récifs coralliens d'OM français"	14 lieux d'exposition	162 jours
Animations en milieux scolaires	978 élèves	56h30
Concours "dessins et poèmes de l'océan"	166 dessins	51 posters distribués
Communication et actions de proximité		
Conférences - débats	190 personnes	5 conférences
Tri sélectif des déchets	3 sites installés	
Matériel de sensibilisation		
Ouvrage "Ecosystèmes littoraux de Wallis"	1 000 exemplaires édités	508 distribués
BD "Cancer des Tropiques"	250 exemplaires édités	94 distribués
Poster "Crustacées de Wallis-et-Futuna" (2009)	300 exemplaires	
Edition de kits pédagogiques (2009)	60 kits	

Source : Service de l'Environnement

[18] IFRECOR : Initiative Française pour les Récifs Coralliens
[19] MEEDDATT : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

CHAPITRE IV

L’évolution monétaire et financière

Section 1
La structure du système bancaire

L'année 2008 aura été marquée par le développement de la crise financière la plus sévère depuis celle de 1929. Son origine se trouve aux Etats-Unis, dans la croissance au cours des années 2000 des crédits immobiliers, notamment à des populations non solvables (crédits *subprimes*). Ce développement a été favorisé par la baisse des taux d'intérêt décidée par la FED en 2000-2001 pour enrayer la récession déclenchée par l'éclatement de la bulle internet et une politique volontariste du gouvernement américain pour encourager l'accession à la propriété.

Afin de maintenir leur capacité d'intervention sur le marché du crédit immobilier, les établissements américains ont fortement développé sur cette période les techniques de titrisation leur permettant de transférer les créances vers des investisseurs. Ces titres ont ensuite été associés à d'autres au sein de nouveaux véhicules, aboutissant à un enchevêtrement très complexe rendant très difficile l'appréciation du risque sous-jacent et leur valeur.

La remontée des taux, décidée par la FED entre 2003 et 2006 (de 1 % à 5 %) pour lutter contre les pressions inflationnistes, a eu un double effet : l'assèchement de la demande sur le marché de l'immobilier et le renchérissement du coût des crédits, pour l'essentiel contractualisés à taux variable. Il en est alors découlé un accroissement des impayés, notamment des ménages les plus fragiles dont les maisons ont été saisies par les organismes de crédit puis revendues, accélérant ainsi la baisse des prix.

La valeur des titres a baissé, certains n'ont pu être côtés et des provisions ont alors été constituées pour couvrir les pertes. Les investisseurs n'ont pu liquider leurs créances du fait d'une défiance croissante envers ces produits sophistiqués puis envers les fonds d'investissement, les OPCVM dont les SICAV monétaires, et les établissements de crédit eux-mêmes, tous susceptibles de détenir ces produits toxiques. La crise des *subprimes* s'est ainsi propagée au marché interbancaire, où les taux d'intérêt, face à l'incertitude, sont montés brutalement et ce malgré des interventions massives des grandes banques centrales pour éviter le déclenchement d'une crise systémique.

À partir de l'été 2007, les banques du monde entier ont été contraintes de passer dans leurs comptes des dépréciations de la valeur de leurs actifs, amputant d'autant leurs capitaux propres. Si certaines ont pu procéder à des augmentations de capital au premier semestre 2008 pour maintenir leur solvabilité, d'autres ont été nationalisées ou rachetées et certaines ont fait faillite. C'est le cas de Lehman Brothers à l'automne 2008.

Face à l'aggravation de la crise, des plans de sauvetage des systèmes financiers ont été mis en œuvre dans les grandes économies à partir des mois de septembre-octobre. En France, l'Etat est intervenu en créant la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) ainsi que la Société de Prise de Participations de l'Etat (SPPE) *(cf. infra)*. Ces interventions étatiques se poursuivent encore au début de l'année 2009, la plus importante étant le plan Geithner de février 2009 qui prévoit notamment la constitution d'un fonds public – privé pour délester les banques américaines de leurs actifs toxiques.

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

- **Le Trésor Public engage son projet de reconstruction**

En 2008, le Trésor Public a engagé son projet de reconstruction de ses locaux principaux à Wallis, sur le même site. L'appel à candidatures du marché de travaux de construction sera effectué en mars 2009. La durée des travaux de construction est fixée à 12 mois. La livraison du bâtiment est programmée pour le début du second semestre 2010.

- **La BWF change de Direction…**

La Banque de Wallis et Futuna a procédé début 2009 à un double changement de Direction : M Patrick SOULAGES a été désigné au poste d'Administrateur Directeur Général de la Banque de Wallis-et-Futuna, en remplacement de M Jean-François ARACIL, et M Bertrand CREUZE a remplacé M Maurice LASANTE, en poste depuis 2005, en tant que Directeur de l'Agence de Mata-Utu.

- **… et s'équipe d'un lecteur de chèques**

En terme de gestion des opérations de caisse, la BWF s'est équipée en 2008 d'un scanner de chèques, permettant un gain de temps au niveau de l'enregistrement des chèques d'une part, et la constitution d'archives d'images-chèques utilisables en cas de besoin, d'autre part.

1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2008 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité locale.

Le 28 janvier 2008, l'ensemble des établissements de crédit de 27 pays européens a inauguré les moyens de paiement utilisables par 370 millions d'habitants dans le cadre du projet SEPA (Single European Payment Area – Espace Unique de Paiement en Euros). Le nouveau virement européen SCT, (SEPA Credit Transfer), remplace désormais le virement classique utilisé jusqu'à maintenant en France. Il permet à l'ensemble des acteurs économiques d'émettre et recevoir des virements dans tous les pays de l'espace économique européen ainsi que des pays voisins, dans les mêmes conditions de fiabilité, de rapidité et de prix. Les prélèvements européens (SDD) sont attendus pour 2010 et les cartes, quant à elles, seront progressivement adaptées entre 2008 et 2011.

Après le premier groupe emmené par l'Allemagne en novembre 2007, un second groupe de pays européens, dont la France, a rejoint TARGET 2, le nouveau système européen de règlement en temps réel des opérations de gros montants, le 18 février 2008. Il repose sur une plate-forme unique partagée qui assure la gestion technique des comptes ouverts aux institutions financières dans les livres des banques centrales participantes. Cette nouvelle organisation permet d'offrir à l'ensemble des utilisateurs un service harmonisé incluant des mécanismes performants de gestion de liquidité tout en réduisant sensiblement les coûts de traitements et en renforçant la continuité opérationnelle.

L'année 2008 a vu également l'adoption de plusieurs mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires.

La loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs a été adoptée le 3 janvier 2008. Ce texte contient deux dispositions relatives aux services bancaires. D'une part, il prévoit la création d'un relevé annuel des frais bancaires. A destination des personnes physiques et des associations, il récapitule le total des sommes perçues par l'établissement de crédit au cours de l'année civile précédente, au titre de produits ou services dont ces clients bénéficient dans le cadre de la gestion de leur compte de dépôts. D'autre part, il instaure l'obligation pour la banque de fournir, au moment de l'obtention d'un prêt à taux variable, une notice présentant les conditions et modalités de variation de taux ainsi qu'une simulation et, pour les prêts à taux fixe, un échéancier des amortissements détaillant pour chaque échéance la répartition du remboursement entre le capital et les intérêts.

Dans le même temps, le Parlement européen adoptait le 16 janvier 2008 une directive visant à harmoniser les conditions d'octroi de crédits à la consommation en Europe. Cette directive uniformise notamment les éléments d'information contractuels devant être fournis aux consommateurs ainsi que les modalités de remboursement anticipé. En facilitant la comparaison des offres des établissements des différents pays européens, ces éléments devraient contribuer à ouvrir le marché européen des prêts à la consommation et ainsi favoriser la concurrence. Au mois de mai 2008, en application des principes adoptés par le Comité Consultatif du Secteur Financier, les banques françaises se sont engagées à mettre en place un service d'aide à la mobilité bancaire. La banque dans laquelle un client vient d'ouvrir un nouveau compte de dépôts pourra agir, après accord formel, pour le compte de ce dernier afin d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à sa domiciliation bancaire. Enfin, le 25 novembre 2008, la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a annoncé deux mesures visant à renforcer la transparence et la concurrence en matière d'assurance emprunteur. D'une part, une évolution législative sera engagée afin de libéraliser le choix de l'assurance emprunteur en matière de crédit immobilier. D'autre part, s'agissant des crédits à la consommation, le coût de l'assurance facultative devra être exprimé en euros et par mois sur tous les documents d'information et publicitaires.

Le début de l'année 2008 a été marqué par la publication, le 4 février, du rapport de la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi au Premier Ministre sur les enseignements à tirer des pertes de trading constatées par la Société Générale dans l'affaire dite « Kerviel ». Le rapport préconise notamment un renforcement du contrôle des opérations de marchés réalisées par les banques ainsi qu'une meilleure prise en compte du risque opérationnel. Il demande également une plus grande implication des dirigeants dans le contrôle des risques grâce à la création de comités au sein des organes sociaux dédiés à la surveillance des risques et au contrôle interne.

Par ailleurs, la loi de modernisation de l'économie, dont l'objet est « de lever les contraintes qui empêchent certains secteurs de se développer, de créer des emplois et de faire baisser les prix », a été adoptée le 4 août 2008. Dans son article 145, elle étend, à compter du 1er janvier 2009, la distribution du Livret A à tous les établissements de crédit habilités à recevoir du public des fonds à vue et qui s'engagent à cet effet par convention avec l'Etat. Dans le même temps, la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relevait les taux des produits de l'épargne réglementée, portant le taux du Livret A à 4 % à compter du 1er août 2008, son plus haut niveau historique.

Mais l'année 2008 a été avant tout marquée par les turbulences sur le système financier mondial et les interventions des grandes banques centrales pour tenter de résoudre les problèmes de liquidités.

Dès la fin de l'année 2007, face à la dépréciation des actifs dans le cadre d'une crise initialement circonscrite au marché immobilier américain, les liquidités se sont raréfiées sur les

marchés monétaires. Les banques ont dès lors rencontré des difficultés pour accéder à une ressource devenue rare et dont le coût, par voie de conséquence, augmentait. Cette crise financière, qui a progressivement affecté l'ensemble du système financier mondial, a entraîné une vague d'opérations de fusions et acquisitions dans le secteur bancaire. Un pic a été atteint au mois de septembre 2008 avec la faillite de la banque américaine d'investissement Lehman Brothers. En Europe, ce sont Dexia et Fortis qui ont fait l'objet d'un plan de sauvetage. Afin de restaurer la confiance et normaliser le fonctionnement des marchés monétaires, les banques centrales, prêteurs en dernier ressort, ont ajusté leurs cadres opérationnels ainsi que leurs modalités d'intervention. Ainsi, parallèlement aux baisses successives de taux, elles ont allongé la maturité de leurs facilités, élargi la gamme des garanties éligibles en contrepartie de leurs prêts et élargi également la liste des établissements susceptibles de bénéficier de leurs prêts.

Afin de compléter les actions des banques centrales pour faire face aux problèmes de liquidités observés sur les marchés interbancaires, les gouvernements ont mis en place des plans pour soutenir le financement de l'économie et renforcer les fonds propres des banques. En France, le plan de soutien s'est organisé autour de deux volets.

Le 2 octobre 2008, un plan de soutien au PME a été annoncé qui s'articule autour de deux mesures majeures. D'abord, il renforce les moyens d'intervention d'OSEO, en augmentant ses capacités de prêt et de garanties accordées aux prêts bancaires des PME. Ensuite, il prévoit l'affectation d'une partie des ressources de l'épargne réglementée au développement des PME. Afin de s'assurer de l'accès des PME à ces mesures, deux dispositifs ont été mis en place :

- un comité départemental de suivi du crédit aux PME est installé dans chaque département, qui, sous l'égide des préfets et trésoriers payeurs généraux, a en charge le recensement des situations posant problèmes ainsi que la publication des flux de crédit banque par banque,
- un dispositif de médiation du crédit a été conçu ; un médiateur du crédit, fonction attribuée aux directeurs départementaux de la Banque de France en métropole et de l'IEDOM ou de l'IEOM pour les départements et collectivités d'outre-mer, est nommé dans chaque département. Son rôle est celui d'un facilitateur pour les entreprises confrontées à des difficultés de financement, puisqu'il se consacre aux problèmes de financement des entreprises et à leur relation avec les banques.

Parallèlement, le gouvernement a apporté sa garantie au fonctionnement du secteur bancaire. La loi de finance rectificative pour le financement de l'économie n°2008-1061 du 16 octobre 2008 a autorisé l'Etat à intervenir afin de soutenir le secteur bancaire dont les conditions de refinancement se sont brutalement dégradées dans le contexte de crise financière mondiale. Cette intervention a pris deux formes :

- création de la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) ; en échange d'une rémunération de sa garantie, l'Etat fournit aux banques des ressources stables et à moyen terme, pour un montant maximal de 360 milliards d'euros,
- souscription par l'Etat de titres émis par les principales banques afin de participer au renforcement de leurs fonds propres.

En contrepartie, les banques ont pris, dans des conventions signées avec l'Etat, des engagements fermes de financement de l'économie, sous la forme d'une progression des encours de prêts à l'économie française (particuliers, entreprises, collectivités locales) ainsi que des engagements de comportement éthique.

2. L'organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Le paysage bancaire de Wallis-et-Futuna n'a pas connu de modification de structure au cours de l'année 2008 :

- **un établissement public, le Trésor Public :**

Le Trésor Public du territoire des Iles Wallis-et-Futuna assure les missions de comptable public principal, à la fois de l'État et des collectivités locales (Territoire et Circonscriptions). Il continue, en outre, d'assurer une gestion extinctive de son activité bancaire, tout en assumant ses prérogatives liées à la gestion du Domaine de l'Etat. En plus de ses fonctions traditionnelles, le Payeur exerce les attributions de Receveur des Douanes et, en quelque sorte, celui de Receveur local des Postes et Télécommunications.

L'organisation fonctionnelle de la Paierie est le reflet de ses trois attributions majeures assurées par 17 agents :

- le secteur « Etat » est prépondérant. Il représente en volume et en personnel près des 2/3 de l'activité.
- le secteur « local » regroupant le Territoire et les Circonscriptions, ainsi que le recouvrement des impôts et taxes (droits de douanes) forme environ un tiers de l'activité.
- la fonction « bancaire » continue d'occuper 2 agents.

- **une banque commerciale, la BWF :**

- la Banque de Wallis-et-Futuna (BWF) :

La BWF a été créée en 1991, avec un capital social de 445 millions de F CFP détenu à 51 % par la BNP Paribas Nouvelle-Calédonie. Elle emploie huit personnes à plein temps. La BWF est aujourd'hui la seule banque commerciale implantée sur le Territoire.

- des banques hors place intervenant ponctuellement sur le Territoire :

Des banques, dont les sièges sociaux sont situés en Nouvelle-Calédonie[20], interviennent aussi sur le Territoire pour des opérations ponctuelles de financement des entreprises. Par ailleurs, grâce au développement des services bancaires à distance, un nombre croissant de particuliers résidents sur le Territoire domicilie leurs comptes en Nouvelle-Calédonie ou en Métropole.

[20] C'est le cas de la Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC), la BNP Paribas Nouvelle-Calédonie (BNPP NC), la Société Générale Calédonienne de Banque (SGCB), la Caisse d'Epargne de Nouvelle-Calédonie (CEPNC), et de la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI).

- **les institutions financières spécialisées :**

  - l'Agence Française de Développement (AFD) :

L'AFD est une institution financière spécialisée, qui intervient dans les départements et collectivités d'Outre-Mer et dans les Etats étrangers en tant que banque de développement. L'AFD à Wallis-et-Futuna apporte son concours aux collectivités locales en octroyant des prêts à l'investissement à taux bonifié. Elle a aussi pallié l'absence de dispositif de prêt à l'habitat en octroyant près de 700 prêts moyens et long terme entre 1978 et 2004.

  - la Banque Européenne d'Investissement (BEI) :

La BEI est une institution financière de l'Union Européenne. Elle intervient également comme une banque de développement régionale. Ainsi, la BEI a accordé au Territoire de Wallis-et-Futuna au début des années 90 des prêts pour des programmes d'électrification et d'amélioration des routes.

- **une société financière, la SOGEFOM :**

La SOGEFOM, société financière gérée par l'AFD, est un fonds de garantie interbancaire intervenant dans l'ensemble des COM du Pacifique et permet de cautionner les prêts consentis par les établissements de crédit aux entreprises. La SOGEFOM gère également le fonds de garantie habitat pour le compte de l'Etat et du Territoire.

2.2 LA LISTE DES ACTEURS LOCAUX

Liste des établissements intervenant à Wallis-et-Futuna

Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organe central	Nombre de guichets	Effectifs
Les banques						
BWF	455 millions de F CFP	BP 59 Mata'Utu 98600 Wallis-et-Futuna	Idem	51% BNPP NC 34% BCI 15% Territoire	1+1 périodique à Futuna	8
Le Trésor Public						
Trésor public		BP 29 Havelu 98600 Wallis-et-Futuna	Idem	Etat	2 (1 à Wallis et 1 à Futuna)	17
Les institutions financières spécialisées						
AFD	-	5, Rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12	BP G5 Mata'Utu 98 600 Wallis-et-Futuna	Ministère des affaires étrangères, des finances et de l'Outre-Mer	1 à Wallis	3
BEI	-	100, Boulevard Konrad Adenauer L-2950 Luxembourg	-	Union Européenne	-	-
Les Sociétés financières						
SOGEFOM	-	5, Rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12	BP G5 Mata'Utu 98 600 Wallis-et-Futuna		1 à Wallis	1

Source : IEOM

2.3 VENTILATION DES DEPOTS ET DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

La banque locale et les banques calédoniennes concentrent 59,2 % de l'encours de crédit octroyés à des agents économiques locaux au 31 décembre 2008, contre 48,2 % quatre ans plus tôt. A l'inverse, le poids relatif des institutions financières dans la distribution du crédit a reculé de 51,7 % à 40,8 % sur la période, consécutivement à la gestion extinctive des crédits immobiliers de l'AFD depuis fin 2004 et à la baisse du nombre de crédits d'équipement octroyés.

Evolution des parts de marché des établissements de crédit par type d'établissement et par activités

en millions de FCFP	2004	2005	2006	2007	2008
Distribution des crédits					
Banque locale	35,6%	30,3%	31,2%	38,8%	38,4%
Banques calédoniennes	12,6%	21,7%	24,5%	15,6%	20,8%
Institutions financières	51,7%	48,0%	44,3%	45,6%	40,8%
Collecte des ressources					
Banque locale	78,5%	77,8%	79,7%	84,6%	81,8%
Trésor Public	21,5%	22,2%	20,3%	15,4%	18,2%

Sources : BWF, Trésor Public, SCR (IEOM)

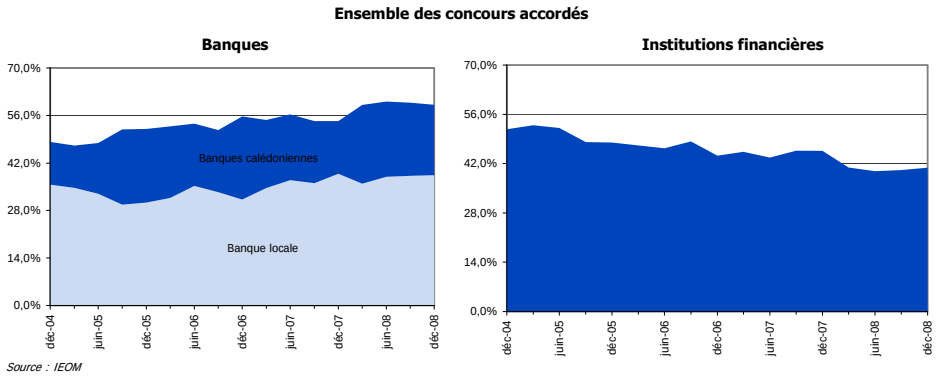

Source : IEOM

La Banque de Wallis-et-Futuna, bien qu'enregistrant un recul de 2,8 points de base en part de marché par rapport à l'an passé, concentre 81,8 % des dépôts de la clientèle au 31 décembre de l'année écoulée. Les autres dépôts collectés localement et gérés par le Trésor Public suivent une tendance générale baissière depuis 2004, de 21,7 % à 18,2 % en part relative, en rapport avec sa politique de fermeture des comptes de particuliers.

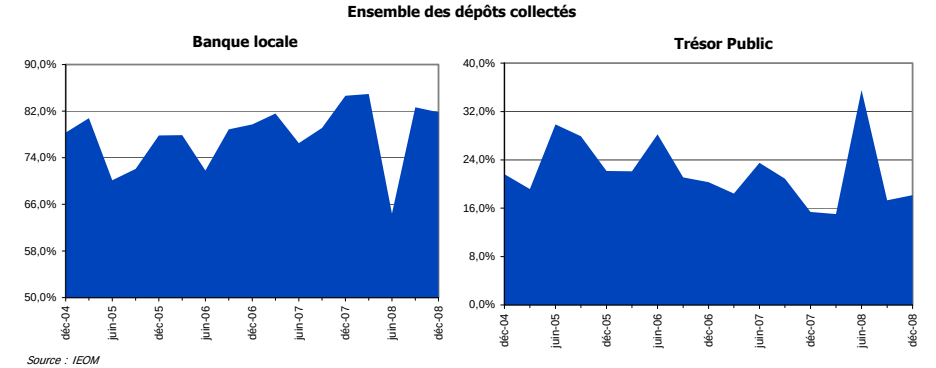

Source : IEOM

2.4 LES EFFECTIFS

Le secteur bancaire à Wallis-et-Futuna emploie plus de trente personnes depuis 2004. Les établissements avec un guichet ouvert à la clientèle (BWF et Trésor Public) regroupent 80 % de cet effectif.

Evolution des effectifs dans les établissements de crédit locaux

	2004	2005	2006	2007	2008
Effectifs du personnel	**15**	**16**	**16**	**15**	**14**
Banque	9	10	10	9	8
Trésor Public	17	18	17	17	17
Institutions financières spécialisées	5	5	5	5	5
Sociétés financières	1	1	1	1	1

Source : IEOM

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATES

A fin 2008, les guichets bancaires et automates à disposition de la clientèle sont les mêmes qu'à fin 2004. Le Trésor Public met à disposition un guichet à Wallis et une régie à Futuna, situés à proximité des centres administratifs. La BWF dispose, quant à elle, d'une agence à Wallis au sein de l'unique centre commercial de l'île. Des agents de la BWF se rendent une fois par mois à Futuna afin de procéder à l'ouverture du bureau de Leava.

Un seul guichet automatique, situé en façade de l'agence BWF de Wallis, est en service sur le Territoire.

Nombre de guichets présents à Wallis- et- Futuna

	2004	2005	2006	2007	2008
Guichets bancaires	2*	2*	2*	2*	2*
Guichets du Trésor Public	2	2	2	2	2
Guichets automatiques (DAB/GAB)	1	1	1	1	1

* dont un périodique sur Futuna

Source : IEOM

Wallis-et-Futuna compte un guichet bancaire pour 4 364 habitants et un seul guichet automatique pour l'ensemble de l'archipel, où 13 484 habitants ont été recensés en 2008. Le taux de couverture du Territoire en terme de guichet bancaire est donc faible en comparaison avec celui de la Nouvelle-Calédonie ou de la Métropole.

La réalisation d'opérations bancaires courantes est rendue difficile à Futuna, avec une présence limitée à 3 jours par mois de la banque commerciale et en l'absence de GAB.

Nombre d'habitants par guichet

	Wallis	Futuna*	Wallis-et-Futuna	*Nouvelle-Calédonie*	*Métropole (2007)*
Guichets bancaires	4 614	3 767	**4 308**	*1 961*	*1 607*
Guichets automatiques (DAB/GAB)	9 227	0	**13 484**	*1 518*	*1 230*

* Base de calcul pour le guichet périodique de Futuna : 3 jours d'ouverture / 22,5 jours ouvrables par mois = 0,13 guichet bancaire

Source : IEOM

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

A fin 2008, les établissements de crédit locaux gèrent 7 385 comptes, dont 66 % de comptes de dépôts à vue. On dénombre 345 comptes supplémentaires par rapport à 2007.

Le nombre de comptes de dépôts a augmenté de 5,1 %, principalement par des ouvertures de comptes de particuliers à la BWF tandis que les stocks du Trésor Public sont restés stables.

Le nombre de dépôts à terme a presque doublé en un an : dans un contexte d'incertitude des placements, la banque locale a en effet orienté ses épargnants vers des placements sûrs et rémunérateurs. Ainsi, 60 particuliers disposent de DAT fin 2008, contre 25 seulement un an auparavant.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Par nature de comptes	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Comptes de dépôts à vue	3 377	4 933	5 082	4 620	4 856	5,1%
Comptes sur livrets	2 396	2 373	2 385	2 371	2 437	2,8%
Comptes de dépôts à terme	23	25	28	49	92	87,8%
Total	**5 796**	**7 331**	**7 495**	**7 040**	**7 385**	**4,9%**

Source : BWF, Trésor Public

En conséquence, l'encours moyen observé sur les comptes de dépôts à terme chute de 40,6 % entre 2007 et 2008, pour s'établir à 14,7 millions de F CFP. Les encours moyens des autres catégories de comptes sont aussi en baisse : - 4,7 % à 0,6 millions de F CFP pour les comptes de dépôts à vue ; - 11,3 % pour les comptes sur livret.

Encours moyens en milliers de F CFP

Par nature de comptes	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Comptes de dépôts à vue	754	558	513	655	625	-4,7%
Comptes sur livrets	138	141	177	193	171	-11,3%
Comptes de dépôts à terme	44 289	29 070	30 496	24 738	14 702	-40,6%
Total	**672**	**520**	**518**	**667**	**650**	**-2,5%**

Source : BWF, Trésor Public

En dépit de la progression observée en 2008 du nombre de comptes, la bancarisation de la population wallisienne et futunienne demeure faible, avec un ratio de 0,36 compte de dépôt à vue par habitant et de 0,55 compte par habitant (toute nature confondue) au 31 décembre de l'année écoulée.

Nombre de comptes par habitant

Au 31/12/2008	Wallis-et-Futuna	*Nouvelle-Calédonie*	*Métropole (2007)*
Comptes de dépôts à vue	0,36	*0,47*	*1,13*
Comptes totaux	0,55	*1,28*	*3,48*

Sources : BWF, Trésor Public, IEOM

4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Le nombre de cartes bancaires au 31 décembre 2008 était de 1 203, dont 43 cartes de retrait simple. Le nombre total de cartes en circulation a chuté de 30 % en 4 ans, les cartes bancaires étant attribuées de façon sélective à des porteurs sans risque de défaillance.

Le nombre de cartes bancaires par compte à vue s'établit fin 2008 à 0,25 ; ce même ratio s'élève à 1,40 pour la Nouvelle-Calédonie.

Cartes bancaires en circulation	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
en nombre	**1 564**	**1 394**	**1 245**	**1 229**	**1 203**	**-2,1%**
Nombre de cartes par compte à vue	0,46	0,28	0,24	0,27	0,25	-6,9%

Source : BWF

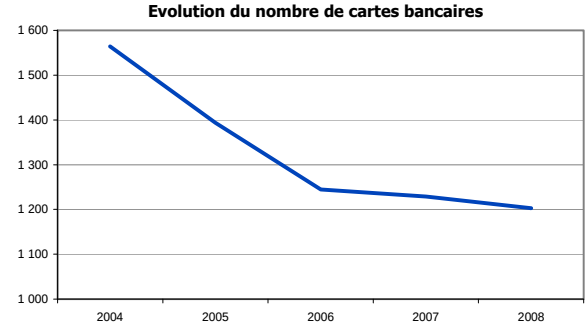

Source : BWF

4.2 VOLUME DES TRANSACTIONS DE RETRAIT ET DE PAIEMENT PAR CARTES BANCAIRES

En 2008, 31 226 retraits ont été effectués au distributeur automatique (+ 7,3 % par rapport à 2007). Le montant moyen par retrait est de 14 263 F CFP.

Le nombre de transactions enregistrées chez les commerçants s'est établi à 24 388 pour l'année, en hausse de + 31,5 %, reflétant un meilleur taux d'équipement en Terminaux de Paiements Electroniques (de 28 à 30 commerçants équipés de TPE). L'utilisation des machines de traitement mécanique est de moins en moins courante, avec 11 transactions réalisées en 2008 contre 89 en 2007.

Transactions effectuées par cartes bancaires

	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Nombre de transactions dans les DAB/GAB	26 069	29 560	29 096	31 226	7,3%
Montant des transactions dans les DAB/GAB (K XPF)	325 959	380 443	398 342	445 377	11,8%
Montant moyen des retraits (XPF)	**12 504**	**12 870**	**13 691**	**14 263**	**4,2%**
Nombre de transactions chez les commerçants	10 561	12 345	18 541	24 388	31,5%
Montant des transactions chez les commerçants (K XPF)	393 076	428 250	514 317	612 616	19,1%
Montant moyen des paiements (XPF)	**37 220**	**34 690**	**27 739**	**25 120**	**-9,4%**

Source : BWF

4.3 LES CHEQUES

Les services de l'IEOM ont compensé dans le courant de l'année 2008, 27 767 chèques (+17 % par rapport à 2007) pour un montant de 3 216 millions de F CFP (+ 8,0 % en un an). Ces données correspondent au cumul des chèques échangés entre les deux établissements bancaires locaux, mais n'incluent pas les échanges de chèques en interne au sein de chaque établissement.

Valeur et volume des chèques compensés par l'IEOM

	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	Variation 2008/2007
Nombre	28 115	26 806	24 757	23 738	27 767	17,0%
Montant (en millions de XPF)	2 547	2 140	2 313	2 978	3 216	8,0%
Montant moyen (en XPF)	**90 587**	**79 815**	**93 432**	**125 460**	**115 817**	**-7,7%**

Source : IEOM

4.4 ANALYSE COMPAREE DE L'UTILISATION DES DIFFERENTS MOYENS DE PAIEMENT

En nombre, la part relative des opérations monétiques augmente graduellement entre 2005 (16,4 %) et 2008 (29,7 %), au détriment des opérations par chèques et par virements. Cependant, en montant, les paiements par carte ne dépassent pas 8,8 % du total des opérations, ce mode de paiement étant surtout utilisé pour des dépenses de faibles montants (25 120 F CFP en moyenne en 2008).

Les chèques demeurent un mode de paiement privilégié sur le Territoire avec 46,4 % du total des opérations et ils dépassent pour la première fois en 2008 les montants réglés par virement (44,2 %).

Analyse comparée de l'utilisation des différents moyens de paiements

% du total	2005	2006	2007	2008
En nombre				
Chèques	41,6%	39,6%	33,7%	33,9%
Virements	39,6%	40,6%	38,5%	35,0%
Monétique	16,4%	19,8%	26,3%	29,7%
Autres*	2,5%	0,0%	1,6%	1,4%
En montant				
Chèques	35,5%	34,9%	44,4%	46,4%
Virements	57,3%	57,6%	47,6%	44,2%
Monétique	6,5%	6,5%	7,7%	8,8%
Autres*	0,6%	1,1%	0,3%	0,6%

* Autres : avis de prélèvements remis, prélèvements rejetées, chèques rejetés

Source : IEOM

Montant moyen des opérations par type de moyens de paiements

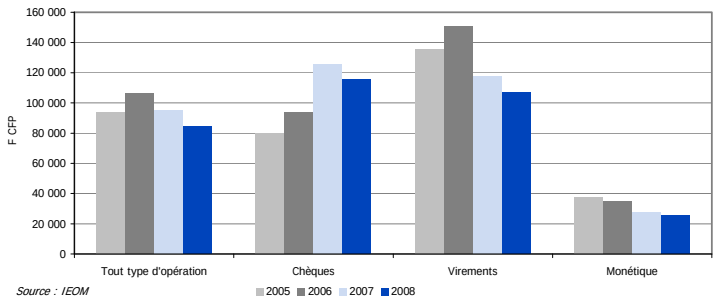

Source : IEOM

5. L'activité des fonds de garantie

5.1 L'ACTIVITE DE LA SOGEFOM A WALLIS-ET-FUTUNA

La SOGEFOM[21], mise en place en 1994 à l'initiative de l'IEOM, gère 2 principaux fonds de garantie : le Fonds de Garantie Interbancaire (FGI), garantissant des prêts professionnels, et le Fonds de Garantie Habitat (FGH), qui a été sollicité de 1996 à 2004 afin de renforcer le dispositif de prêts immobiliers mis en place par l'AFD. En 2009, l'activité de la SOGEFOM devrait s'étendre à la gestion du Fonds de Garantie aux Très Petites Entreprises (FGTPE).

Le FGI permet à la seule banque territoriale d'obtenir une garantie pour les dossiers de crédits octroyés aux entreprises jusqu'à 70 % du risque porté par l'établissement de crédit. Compte tenu de l'impossibilité d'obtenir des garanties hypothécaires (en raison du régime foncier du Territoire), de l'absence de société de recouvrement, des surfaces financières des emprunteurs souvent réduites, le FGI se révèle être un outil primordial de garantie.

Le 15 décembre 2008, les membres du Conseil d'Administration de la SOGEFOM ont accepté la gestion par la SOGEFOM du FGTPE, en création, qui servira à la garantie des prêts de l'antenne de l'ADIE[22] sur le Territoire, lorsque celle-ci sera installée dans le courant de l'année 2009.

5.2 LES GARANTIES ACCORDEES AUX ENTREPRISES

Après une production presque nulle en 2005 et 2006, le FGI est sollicité de façon plus régulière depuis 2007. En 2008, deux garanties à hauteur de 29,8 millions de F CFP ont été accordées, pour des interventions concernant le secteur du commerce. Ce secteur d'activité, moteur dans l'économie locale concentre, au 31 décembre 2008, 84 % de l'encours valide.

Deux garanties, s'élevant à 7,2 millions de F CFP, sont actuellement compromises suite à des défauts de remboursement. Le taux de risque[23] s'élève ainsi fin 2008 à 11,2 %.

Activité du Fonds de Garantie Interbancaire (FGI)

(en K XPF)	2005	2006	2007	2008
Garanties octroyés	0	3 150	38 703	29 850
Garanties valides	7 262	10 412	43 808	65 058
Garanties compromises	7 262	7 262	7 262	7 262
Taux de risque	**100,0%**	**69,7%**	**16,6%**	**11,2%**

Source : SOGEFOM

Structure des garanties valides
(au 31/12/2008)

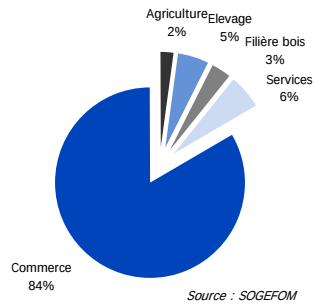

Source : SOGEFOM

[21] Ex. SOFOTOM (Société de gestion des fonds de garantie des territoires d'outre-mer), devenu SOGEFOM en janvier 2004.
[22] ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Economique.
[23] Taux de risque = garanties compromises / garanties valides

Section 2
Les conditions de l'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS ET LES TAUX D'INTERVENTION DE L'IEOM

1.1.1 Les taux directeurs des Banques Centrales

L'année 2008 aura été marquée par le développement de la crise financière. La crise des "subprimes", qui a débuté à l'été 2007, s'est progressivement étendue au marché interbancaire en générant une crise de confiance parmi les établissements bancaires, personne ne sachant réellement évaluer l'exposition des autres aux actifs qualifiés de "toxiques". Cette méfiance s'est traduite par d'importantes tensions sur les marchés interbancaires, et les principales banques centrales, dont la BCE, sont intervenues dès le début du mois d'août 2007 en fournissant des liquidités aux marchés interbancaires.

Les marchés interbancaires ont fini par s'assécher et la crise de confiance s'est étendue aux autres compartiments des marchés financiers (certificats de dépôt, titrisation, obligation) à l'automne 2008 après la faillite de Lehman Brothers.

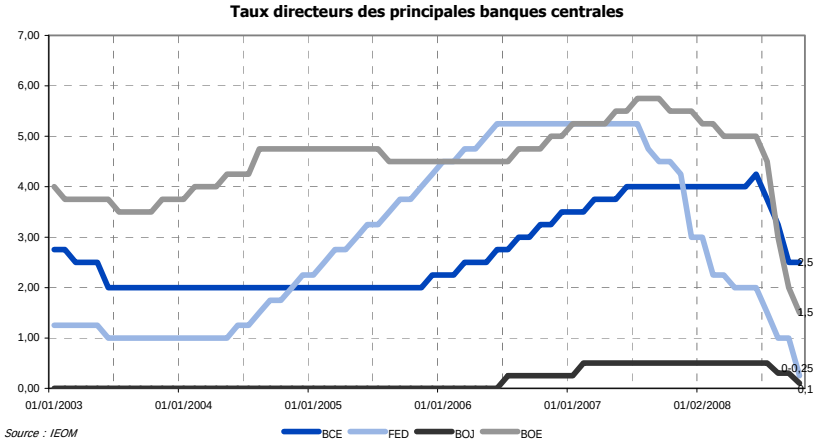

Outre ces apports de liquidités (qui ont fait doubler le montant des refinancements dans l'Eurosystème par rapport à la situation d'avant crise), plusieurs mesures ont été prises dans l'Eurosystème pour contenir la crise :

- La durée des prêts consentis au système bancaire a été allongée ; avant la crise, 60 % des refinancements étaient accordés sur une semaine alors qu'en octobre 2008, 60 % du refinancement se faisait sur 3 mois ;
- Les modalités techniques d'adjudication ont été revues en octobre 2008, permettant aux établissements de crédit d'accéder en quantité illimitée à la monnaie centrale à taux fixe ;

jusqu'à cette date, les établissements étaient en concurrence pour accéder au refinancement et ceux qui avaient le plus besoin de monnaie centrale étaient contraints de surenchérir dans les appels d'offre pour se garantir un refinancement ;

- Des accords de coopération ont été conclus avec la Federal Reserve et la Banque Nationale Suisse pour permettre aux établissements européens d'accéder à un refinancement en dollar américain ou en franc suisse ;
- La liste des titres de créances admissibles en garantie des opérations de refinancement a été étendue, notamment aux créances sur des entreprises cotées BBB.

Aux Etats-Unis, les aménagements du cadre d'intervention de la FED ont été beaucoup plus importants que ceux d'autres banques centrales puisque depuis octobre 2008, des "mesures non conventionnelles" ont été mises en place. Elles permettent à la FED d'acheter directement sur les marchés financiers des titres à court et à long terme émis par des entreprises ou adossés à des créances sur les ménages.

Ces interventions sur la liquidité se sont également accompagnées d'importantes baisses de taux directeurs. La Banque Centrale Européenne a initié un cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008. Cinq autres décisions similaires sont intervenues depuis, portant ainsi le taux des opérations principales de refinancement à 1,25 % le 8 avril 2009. La BCE avait également réduit à 100 points le corridor formé par les taux des facilités permanentes entre le 8 octobre 2008 et le 21 janvier 2009, pour accompagner les banques européennes pendant cette période aiguë de la crise financière après la faillite de Lehman Brothers.

Taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

	09/07/2008	08/10/2008	15/10/2008	12/11/2008	10/12/2008
Taux de soumission REPO	4,25%	4,25%	3,75%	3,25%	2,50%
Facilité de prêt marginal	5,25%	4,75%	4,75%	3,75%	3,00%
Facilité de dépôt	3,25%	3,75%	3,75%	2,75%	2,00%

Source : Banque Centrale Européenne

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système Fédéral de Réserve américain (FOMC) avait déjà diminué le taux des "federal funds" à trois reprises en 2007, soit une baisse au total de 100 points, à 4,25 %. Cette politique d'assouplissement s'est intensifiée en 2008 pour aboutir à un taux compris entre 0 et 0,25 % par une décision du 16 décembre 2008.

De même, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE), qui avait procédé à une première baisse de 25 points le 5 décembre 2007, a ramené son "bank rate"à 2 % fin 2008 puis à 0,5 % en mars 2009.

Enfin, la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui avait pour sa part abandonné en 2006 sa politique de taux zéro initiée en 2001 et destinée à lutter contre la déflation, a de nouveau réduit son principal taux directeur pour le ramener à 0,1 % au début de l'année 2009.

1.1.2 Les taux d'intervention de l'IEOM

Dans les Collectivités d'Outre-Mer du Pacifique, l'Institut d'Emission d'Outre-Mer qui régule l'émission de la monnaie en vigueur, le Franc Change Pacifique, applique aussi sa propre politique monétaire.

Le Conseil de Surveillance de l'IEOM a ainsi décidé de fixer le taux de réescompte aux entreprises à 2% depuis le 16 décembre 2008. Le taux de la facilité de dépôt, évoluant à 50 points de base en dessous du taux de réescompte à compter du 10 octobre 2008 (contre 100 points de base auparavant) s'élève à 1,50 % depuis cette même date. Enfin, le taux de la facilité de prêt marginal de l'IEOM et de l'escompte de chèque, strictement aligné sur le taux de la facilité de prêt marginal de la BCE, s'établissent à 2,25 % depuis le 8 avril 2009.

Taux d'intervention de l'IEOM

	09/07/2008	09/10/2008	14/10/2008	12/11/2008	10/12/2008	16/12/2008
Facilité de dépôt	2,00%	2,00%	2,25%	2,25%	2,25%	1,50%
Escompte de chèques	5,25%	4,25%	4,25%	3,75%	3,00%	3,00%
Facilité de prêt marginal	5,25%	4,25%	4,25%	3,75%	3,00%	3,00%
Réescompte des crédits aux entreprises	3,00%	3,00%	2,75%	2,75%	2,75%	2,00%
Taux de sortie maximum applicable	*5,75%*	*5,75%*	*5,50%*	*5,50%*	*5,50%*	*4,75%*

Source : IEOM

Le 9 décembre 2008, le Conseil de surveillance de l'IEOM a par ailleurs assoupli certaines modalités d'accès aux dispositifs de refinancement et de facilité de prêt marginal en adoptant les mesures suivantes :

- Le chiffre d'affaires maximal ouvrant accès au dispositif de réescompte passe de 3 à 3,6 milliards de F CFP.
- Les plafonds de mobilisation des très petites entreprises et des découverts sans autorisation préalable de l'IEOM sont portés de 5 à 6 millions de F CFP par débiteur.
- Les découverts accordés par les établissements de crédits, représentant moins de 25 % du dernier chiffre d'affaires connu de l'entreprise doivent faire l'objet d'une simple déclaration auprès de l'IEOM, contre 20 % auparavant.
- Jusqu'au 31 décembre 2009, certaines entreprises cotées G4 sont éligibles au dispositif de garantie du réescompte et de la facilité de prêt marginal, avec une décote de 20 %. Par ailleurs, le délai maximum de remboursement des tirages réalisés par les banques au titre de la facilité de prêt marginal est fixé à 48h00, contre 24h00 auparavant.

1.2 LES TAUX CREDITEURS

Le seul produit d'épargne à taux fixe disponible à Wallis-et-Futuna est le compte sur livret ordinaire. Conformément à l'article 4 du règlement n° 86-13 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, les établissements de crédit sont autorisés à rémunérer librement ce type de produit d'épargne. Les taux fixés par la BNP Paribas Nouvelle-Calédonie et applicables par la BWF ont évolué à la hausse depuis 2004, pour atteindre 3,25 % en 2008.

Taux de rémunération

au 31 décembre	2004	2005	2006	2007	2008
Livret d'épargne ordinaire	2,00%	2,00%	2,50%	2,75%	3,25%

Source : BNP Paribas NC

1.3 LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L.313-3 à L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues. »

A la faveur de la loi du 1er août 2003 pour l'initiative économique, le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière a été supprimé. De même, la loi du 2 août 2005, a supprimé le délit d'usure pour les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels en tant qu'entrepreneurs individuels. Seules subsistent les sanctions civiles pour les découverts en compte consentis aux personnes morales dont le champ a été élargi aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

Les seuils de l'usure sont publiés trimestriellement par la Banque de France, ils comprennent plus d'une dizaine de catégories d'opérations et concerne certaines catégories de prêts aux entreprises, ainsi que quasiment tous les prêts aux particuliers : prêts immobiliers, découverts en compte, prêts à la consommation, etc.

Seuils de l'usure	3T 2007	1T 2008	2T 2008	3T 2008	4T 2008	1T 2009
Particuliers						
Prêts immobiliers						
Prêts à taux fixe	6,41%	7,12%	7,25%	7,31%	7,36%	7,80%
Prêt à taux variable	6,53%	7,05%	7,16%	7,19%	7,46%	7,80%
Prêts relais	6,48%	7,00%	7,25%	7,24%	7,53%	7,72%
Autres prêts						
Prêts < ou = à 181 920 F CFP	20,39%	20,88%	20,60%	20,76%	21,09%	21,32%
Découverts, achats ou ventes à tempérament > 181 920 F	19,85%	20,16%	20,48%	20,51%	20,72%	21,11%
Prêts personnels et autres prêts > 181 920 F CFP	8,93%	9,38%	9,60%	9,68%	9,77%	9,92%
Entreprises						
Découvert en compte	14,48%	14,61%	14,29%	14,25%	14,17%	14,55%

Source : Banque de France

2. L'équilibre emplois-ressources et l'analyse du risque

2.1 L'EQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS LOCAUX

Les ressources de la banque locale sont affectées à 32,4 % à son activité de crédit et à 2,3 % à la constitution des réserves obligatoires auprès de l'IEOM. Le solde (65,3 %) correspond à la position extérieure nette, largement excédentaire (2 931 millions de F CFP au 31/12/2008), la banque locale n'a pas recours au dispositif de réescompte auprès de l'Institut d'Emission.

Le système bancaire local se finance essentiellement grâce aux ressources collectées (82,1 %).

Equilibre emplois-ressources des EC locaux

en millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	Structure déc-08
Emplois	**3 407**	**3 544**	**4 510**	**4 492**	**100,0%**
Crédits bruts	1 264	1 263	1 417	1 457	32,4%
Réserves obligatoires et libres	76	95	97	103	2,3%
Position extérieure nette des EC	2 067	2 186	2 996	2 931	65,3%
Ressources	**3 407**	**3 544**	**4 510**	**4 492**	**100,0%**
Dépôts collectés	2 751	2 831	3 711	3 687	82,1%
Financement sur ressources propres*	654	682	695	696	15,5%
Excédent des opérations diverses des EC	2	30	105	108	2,4%
Réescompte	0	0	0	0	0,0%

* Financement sur ressources propres = Fonds propres + provisions sur créances douteuses - valeurs immobilisées

Source : IEOM

2.2 L'EVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

2.2.1 Evolution des créances douteuses brutes

L'estimation des créances douteuses brutes est le reflet de l'appréciation des risques sur la clientèle. Au 31 décembre 2008, le montant des créances douteuses brutes est de 710 millions de F CFP, en recul de 2,2 % sur un an. Elles demeurent cependant à un niveau élevé, représentant 18,9 % de l'encours total (18,5 % en 2007).

Malgré tout, les établissements de crédit ont poursuivi leur politique de couverture du risque. Ainsi, les provisions constituées à fin 2008 pour couvrir d'éventuelles pertes progressent de 5,4 % sur un an, à 402 millions de F CFP. Le taux de provisionnement atteint ainsi 56,6% en fin d'année, contre 52,6 % en 2007.

Evolution des créances douteuses

en millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Créances douteuses brutes	788	767	726	710	-2,2%
Provisions	419	402	382	402	5,4%
Créances douteuses nettes	372	437	315	315	-0,1%

Source : SCR (IEOM)

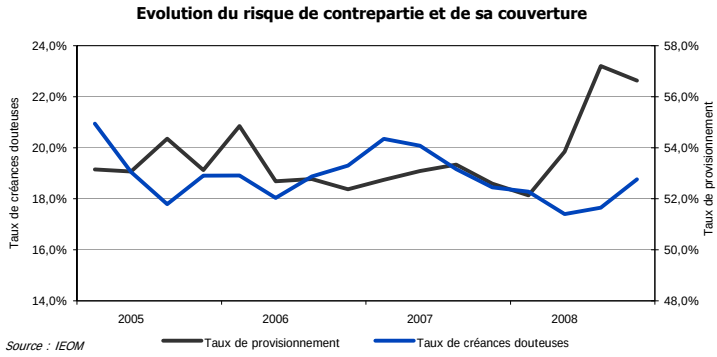

Source : IEOM

2.2.2 Taux de créances douteuses par agent économique et par secteur d'activité

Les taux de créances douteuses des particuliers enregistrent une progression constante entre 2005 (17,4 %) et 2008 (19,7 %). Pour les entreprises, après un pic de 40,9 % en 2007, le taux de créances douteuses s'établit à fin 2008 légèrement en dessous des 30 %.

En montant, les encours de créances douteuses brutes s'élèvent au 31 décembre de l'année écoulée à 402,2 millions de F CFP pour les particuliers et à 320,2 millions de F CFP pour les entreprises, tous secteurs d'activité confondus.

Créances douteuses par agents économiques

(en millions de F CFP)	2005	2006	2007	2008
Ménages				
Taux de créances douteuses	17,4%	18,7%	18,1%	19,7%
Montant des créances douteuses	405	400	375	402
Entreprises				
Taux de créances douteuses	30,4%	28,2%	40,9%	29,6%
Montant des créances douteuses	383	367	351	308

Source : SCR (IEOM)

Avec un montant de 243,5 millions de F CFP au 31 décembre 2008, le secteur du commerce totalise 75% des créances douteuses brutes des entreprises et présente un taux de créances douteuses de 64,6 %. Le secteur ayant le taux de créances douteuses le plus élevé est celui de l'hôtellerie-restauration (74,8 %), en revanche, les établissements de crédit ont déclaré comme douteux seulement 1,2 % de l'encours de crédit des professionnels du BTP.

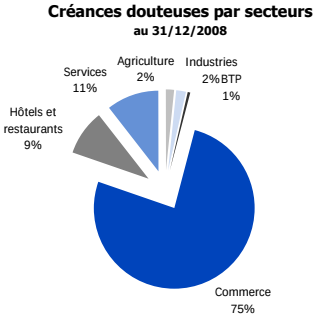

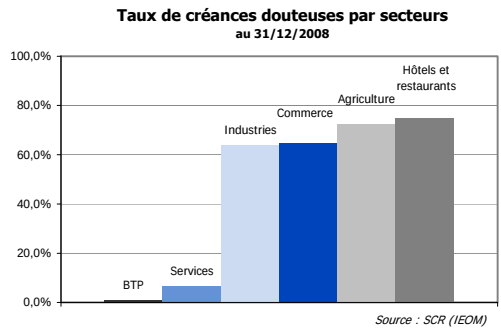

Source : SCR (IEOM)

Section 3
L'évolution de la situation monétaire

Remarque liminaire : L'examen de la situation monétaire de Wallis-et-Futuna est centré sur l'analyse des déclarations des établissements ayant un guichet sur le Territoire et qui sont donc soumis à déclaration auprès de l'IEOM. Pour les crédits, les montants des concours bancaires accordés hors zone d'émission ont fait l'objet d'une modification en 2008 par la prise en compte des crédits accordés par les banques calédoniennes. Pour les dépôts, sont concernés la banque locale et le Trésor public.

1. Synthèse

La tendance constatée en 2007, à savoir une progression de l'ensemble des actifs financiers des agents économiques (+ 8,6 %), s'est interrompue en 2008 (- 0,3 % par rapport à 2007). De ce fait, le montant des actifs financiers reste dans la continuité de l'année précédente avec 8 320 millions de F CFP au 31 décembre 2008. Cette situation résulte d'une baisse des dépôts à vue de 4,4 % et du ralentissement du rythme de progression des placements liquides ou à court terme (+ 4,2 % contre 7,9 % en 2007).

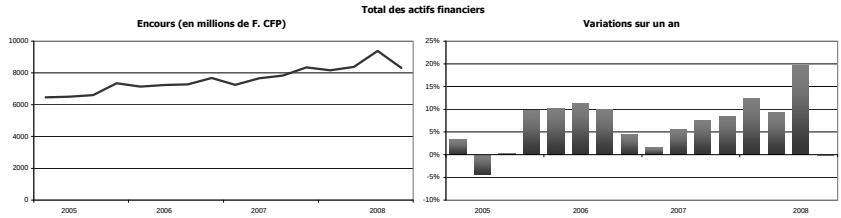

Les concours à l'économie continuent de régresser en 2008, - 3,7 % par rapport à 2007 (après une chute de 2,7 % entre 2006 et 2007). Parallèlement, les créances douteuses brutes diminuent (- 1,8 % fin 2008 en glissement annuel). L'encours brut des concours à l'économie s'établit à 3 792 millions de F CFP à fin décembre 2008 dont 38,4 % octroyés par les établissements de la zone d'émission. Le ralentissement des crédits à l'investissement est principalement à l'origine de la diminution observée en 2008.

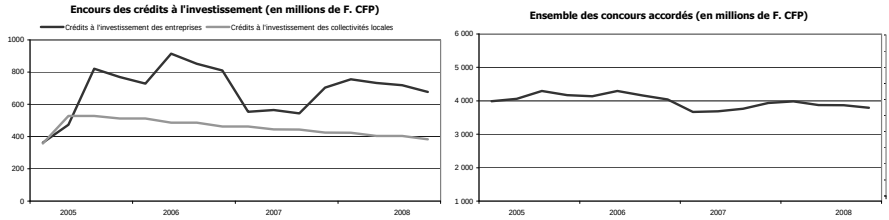

Les opérations avec la clientèle restent largement excédentaires dans la zone d'émission. Au 31 décembre 2008, la position extérieure nette des établissements de crédit s'établit à 2 931 millions de F CFP, en légère baisse de 2,2 % en glissement annuel, faisant suite à une forte augmentation entre 2006 et 2007 (+ 37,1 %). Cette contraction résulte de la diminution des avoirs des établissements de crédit (- 1,9 %) et de la faible progression des engagements hors zone d'émission (+ 1,4 %).

2. Les avoirs financiers des agents économiques

Les avoirs financiers regroupent l'ensemble de l'épargne financière des agents économiques de Wallis-et-Futuna. Il s'agit donc des dépôts inscrits dans les livres de la banque locale et du Trésor public ou de l'épargne investie sous forme de valeurs mobilières ou autres (actions, obligations, assurance-vie, etc.) gérée par des établissements financiers installés hors du Territoire. (Annexe 3, tableau 1).

2.1 ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2008, l'encours global des actifs financiers reste relativement stable par rapport à l'année précédente et s'établit à 8 320 millions de F CFP, en légère baisse de 0,3 % par rapport à 2007. Cette situation met cependant en exergue une diminution sensible des dépôts à vue (- 4,4 %) au profit des placements liquides ou à court terme (+ 4,2 %). A noter que ces actifs sont répartis de manière structurellement équilibrée entre les dépôts à vue (32 %), les placements liquides ou à court terme (30 %) et l'épargne à long terme (38 %).

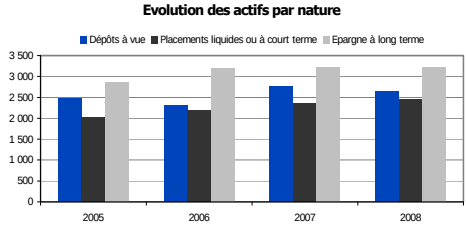

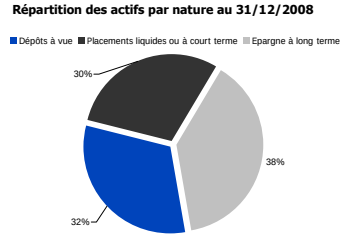

Par agents économiques, l'évolution des actifs financiers de la clientèle s'explique par la diminution des disponibilités des ménages (- 2,8 % en 2008), détenteurs de 33 % des actifs, ainsi que des avoirs des sociétés (- 3,7 % sur l'année) propriétaires quant à elles de 21 % des actifs, et enfin, par la progression des dépôts (3,3 % sur la période) des autres agents (principalement les administrations et collectivités locales) qui demeurent les principaux détenteurs d'actifs financiers collectés par les établissements de crédit (46 %).

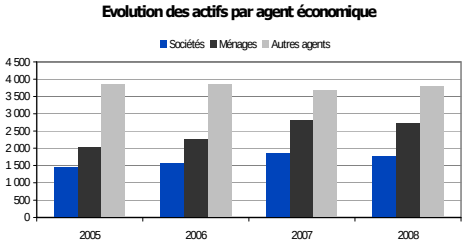

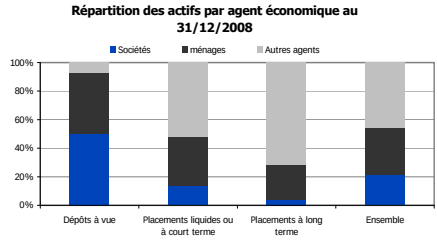

2.2 LES DEPOTS A VUE

L'évolution annuelle de l'encours des dépôts à vue, affiche un recul de 4,4 % fin 2008 à 2 645 millions de F CFP. Ce ralentissement résulte d'une diminution des dépôts à vue des ménages de 21,9 % sur la période à 1 128 millions de F CFP au 31 décembre 2008. En revanche, les dépôts des sociétés et des autres agents poursuivent leur progression, respectivement + 16,3 % (1 318 millions de F CFP) et + 4,3 % (200 millions de F CFP).

Sur l'année 2008, les dépôts à vue sont détenus à 42,6 % par les ménages (contre 52,1 % l'année précédente) et à 7,6 % par les autres agents (contre 6,9 % fin 2007). Avec 49,8 % du total (contre 40,9 % en 2007) les sociétés deviennent, pour la première fois depuis trois ans, les premiers détenteurs de dépôts à vue devant les ménages.

en millions de XPF	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	Variations 2008/2007	Variations 2007/2006
Dépôts à vue des sociétés	1 101	1 016	1 036	1 133	1 318	16,3%	9,4%
Dépôts à vue des ménages	1 035	1 292	1 104	1 443	1 128	-21,9%	30,7%
Dépôts à vue des autres agents	160	176	169	192	200	4,3%	13,2%
Ensemble des dépôts à vue	2 295	2 485	2 310	2 769	2 645	-4,4%	19,9%

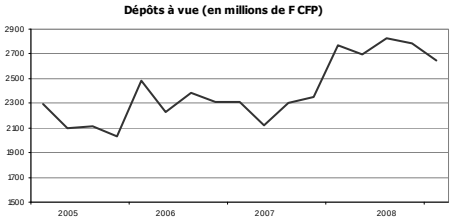

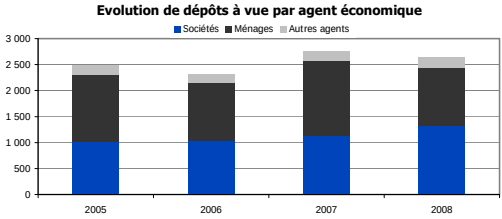

2.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Représentant 30 % des actifs financiers, les placements liquides à court terme poursuivent leur croissance, + 7,9 % entre 2006 et 2007 et + 4,2 % entre 2007 et 2008, pour atteindre 2 459 millions de F CFP fin 2008. Constitués exclusivement des encours gérés par les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) monétaires, ils sont détenus à 52,3 % par les autres agents, sous forme de placements indexés sur les taux du marché, à 33,9 % par les ménages et à 13,8 % par les sociétés. Seuls les placements liquides ou à court terme des sociétés accusent une baisse à fin 2008 en glissement annuel (- 37,3 %), tirés par un fort ralentissement des comptes à terme (- 39 %). Les placements liquides ou à court terme des ménages et autres agents, eux, augmentent respectivement de 31,5 % (à 834 millions de F CFP) et 8,5 % (à 1 285 millions de F CFP).

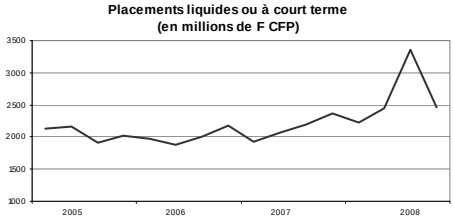

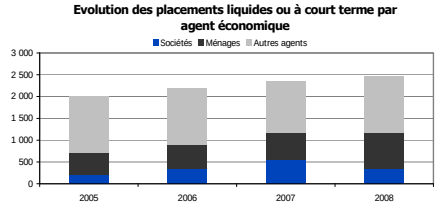

2.4 L'EPARGNE A LONG TERME

Au 31 décembre 2008, les placements d'épargne à long terme restent relativement stables en glissement annuel. Cette stabilité masque toutefois de fortes disparités. Les actions, obligations et OPCVM non monétaires enregistrent des baisses respectives sur la période de 59,1 %, 2,8 % et 4,6 %, la chute du montant en actions étant la conséquence de l'instabilité des marchés financiers en 2008. Les produits d'assurances vie augmentent quant à eux de 16,6 % pour atteindre 726 millions de F CFP à fin 2008.

La ventilation par agents économiques montre que l'épargne à long terme demeure détenue principalement par les autres agents à 72 %. Les ménages en détiennent 24,2 % (dont 93,3 % sous forme de contrats d'assurance-vie), et les sociétés 3,8 %. Il convient de souligner que l'épargne à long terme des ménages est en hausse de 4,9 % à fin 2008 par rapport à l'année précédente, celle des autres agents se stabilise sur la période (+0,5 %) tandis que celle des sociétés affichent un recul de 28,7 % au 31 décembre 2008 en glissement annuel.

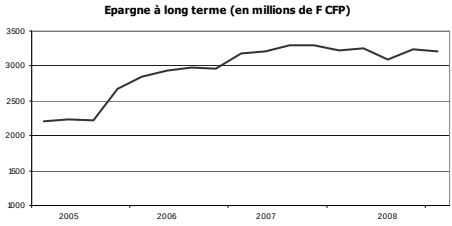

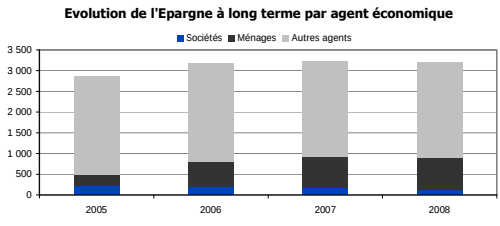

3. Les crédits à la clientèle

Cette partie concerne l'ensemble des prêts consentis aux agents économiques par les établissements de crédit et assimilés, situés à l'intérieur et hors de la zone d'émission et ayant une activité régulière sur le Territoire.

3.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

Au 31 décembre 2008, le total des passifs financiers, tous établissements confondus, s'élève à 3,8 milliards de F CFP, en retrait de 3,7 % en glissement annuel et faisant suite à une baisse de 2,7 % entre 2006 et 2007. L'encours sain s'établit à 3,1 milliards de F CFP, en diminution de 4,1 % par rapport à l'année précédente.

La baisse de l'encours sain des établissements de crédit est principalement caractérisée par la diminution des crédits d'investissements accordés aux entreprises (- 3,9 %) et aux collectivités locales (- 9,7 %) mais également par la baisse des crédits à l'habitat des ménages (- 11,4 %).

Par catégorie d'agents économiques, l'encours de crédit des entreprises est orienté à la baisse (- 2,8%), en raison d'une régression des crédits d'investissement (- 3,9 %) non compensée par la croissance des crédits d'exploitation (+ 15,5 %).

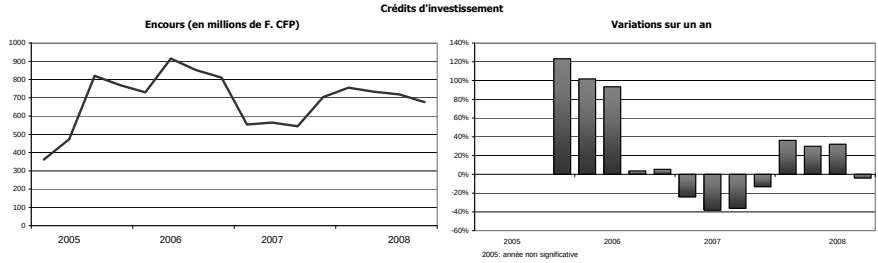

L'encours des ménages affiche un retrait de 3,4 %, marqué en particulier par la contraction des crédits à l'habitat (- 11,4 %) et des autres crédits (- 13,6 %). A contrario, la consommation des ménages est plutôt bien orientée, + 2,5 % pour les crédits à la consommation. Pour leur part les créances douteuses nettes des ménages augmentent de 10,6 %.

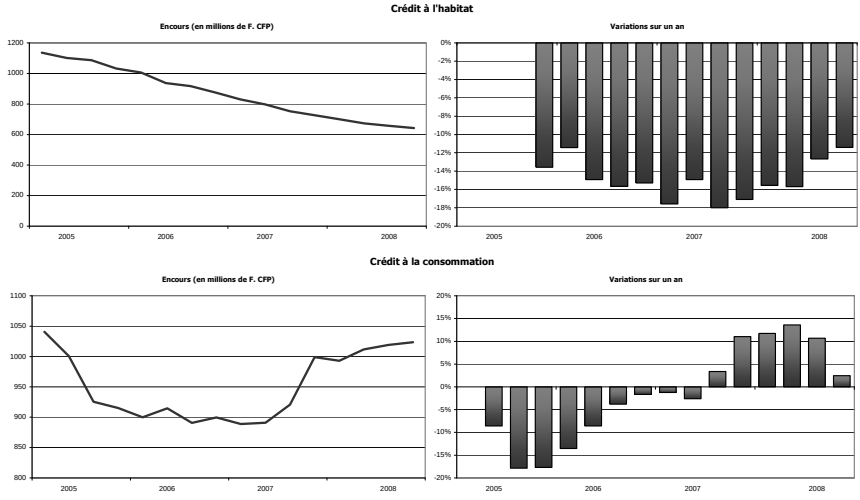

Constitué exclusivement des crédits à l'équipement, l'encours des collectivités locales poursuit sa baisse, - 8,2 % entre 2006 et 2007, et - 9,7 % entre 2007 et 2008, pour s'établir à 383 millions de F CFP en fin d'exercice.

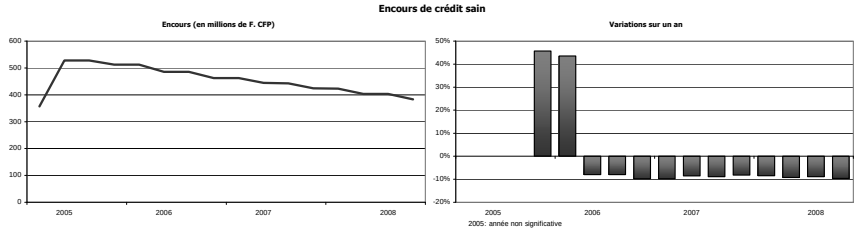

3.2 LES CONCOURS CONSENTIS PAR LES EC LOCAUX

(Annexe 3, tableau 3)

Faisant suite à une augmentation de 12,1 % entre 2006 et 2007, la croissance des passifs des établissements locaux enregistre un ralentissement, soit 2,8 % en 2008 en glissement annuel. Il convient de souligner que l'encours brut des établissements de crédit locaux représente 31,8 % de l'encours global brut.

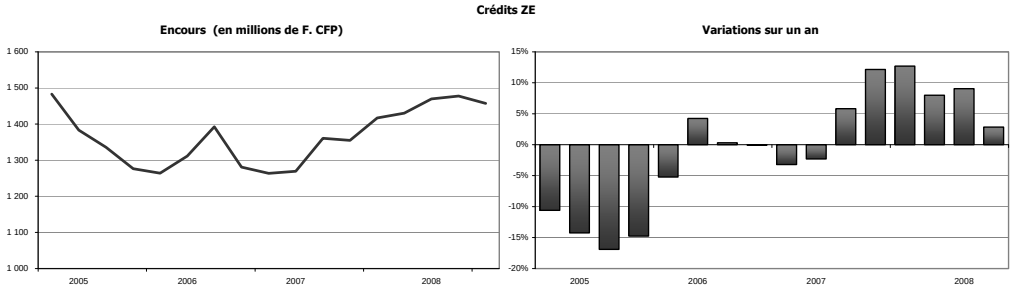

L'encours sain, 1 363 millions de F CFP, suit les mêmes tendances annuelles que celles observées pour l'encours brut. Sa croissance annuelle à fin décembre 2008 (+3,4 %) résulte de l'augmentation de + 2,5 % des crédits à la consommation des ménages, de + 15,5 % des crédits d'exploitation des entreprises et de + 4,9 % des comptes ordinaires débiteurs.

L'encours des crédits aux entreprises, 18,8 % de l'encours sain, enregistre une hausse de 2,7 % à fin 2008 par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique par la progression sensible des crédits d'exploitation (+ 15,5 %) et des comptes ordinaires débiteurs (+ 4,9 %).

Représentant 79,4 % de l'encours sain, l'encours des ménages (1 083 millions de F CFP fin 2008) augmentent de 2 % à fin décembre 2008 en glissement annuel, en raison d'une augmentation des crédits de trésorerie (+2,6 %) sur la période alors que les comptes ordinaires débiteurs et les crédits à l'habitat enregistrent respectivement des retraits de 5 % et 5,8 %.

Il convient de rappeler que la banque locale demeure peu engagée sur le créneau des crédits à long et moyen terme aux entreprises en raison des particularités juridiques locales ne lui permettant pas d'obtenir des garanties réelles sur les concours.

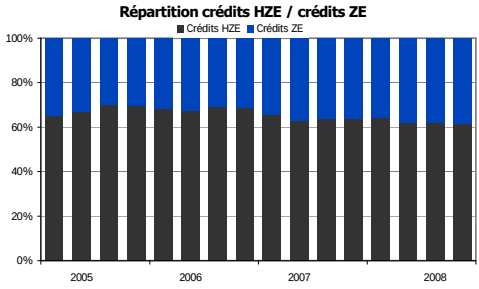

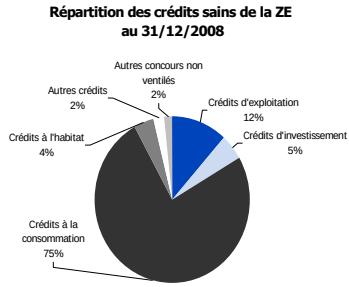

4. La circulation fiduciaire

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM) est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-calédonie, Polynésie Française et Wallis-et-Futuna). Il assure l'émission de la monnaie ayant cours légal dans ces territoires : le franc CFP (Change franc Pacifique) dont l'Etat français garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixée depuis le 1er janvier 1999 à 1.000 F CFP pour 8,38 euros. Il met en circulation les billets de valeur faciale de 10 000 F CFP, 5 000 F CFP, 1 000 F CFP et 500 F CFP et des pièces de 100 F CFP, 50 F CFP, 20 F CFP, 10 F CFP, 5 F CFP, 2 F CFP, 1 F CFP. (Annexe 3, tableau 4)

4.1 LES BILLETS

L'émission nette[24] de billets au 31 décembre 2008 enregistre une augmentation de 0,5 % en volume et de 4,1 % en valeur par rapport à fin 2007 et s'établit à 329 074 billets d'une valeur de 2 002 millions de F CFP. La progression de l'émission nette est portée par la seule coupure de 10 000 F CFP, alors que les autres coupures enregistrent une évolution négative.

Répartition par coupure en valeur de l'émission nette de billets CFP à fin décembre 2008

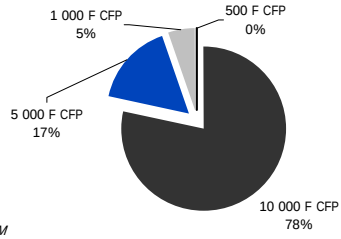

Source: IEOM

4.2 LES PIECES

L'émission nette de pièces, à fin décembre de l'année 2008, a progressé de 9,8 % en volume et de 15,3 % en valeur, en glissement annuel. Les émissions nettes des coupures de 100 F CFP et 20 F CFP, révélatrices d'un afflux de pièces métalliques en provenance des autres COM de notre zone d'émission, restent fortement négatives en valeur. La part importante de ces coupures pèse sur le montant global de l'émission nette de pièces qui s'en trouve proportionnellement réduit.

Répartition par coupure de l'émission nette de pièces CFP à fin décembre 2008

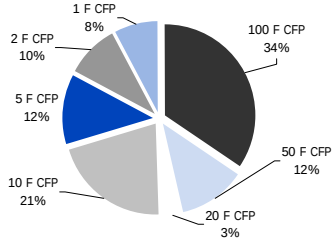

Source: IEOM

[24] L'émission nette est la différence entre les émissions et les retraits de signes monétaires effectués aux guichets de l'agence depuis la création de l'IEOM.

5. La masse monétaire (M3) et ses contreparties

5.1 LA MASSE MONETAIRE

En 2008, la masse monétaire enregistre une progression beaucoup plus faible qu'en 2007, + 1,2 % à fin décembre, contre + 19,6 % entre 2006 et 2007, pour atteindre 6 064 millions de F CFP. Elle progresse sous la dynamique des dépôts à terme (+ 13,5 %) et de la circulation fiduciaire (+ 5,9 %) tandis qu'une contraction des dépôts à vue de 4,4 % est observée.

La croissance de l'agrégat M1 constatée entre 2006 et 2007 (+ 15,1 %) s'atténue nettement, - 0,4 % fin 2008 en glissement annuel. M2-M1, exclusivement constituée des comptes sur livrets, enregistre une diminution de 8,8 % au 31 décembre 2008 en rythme annuel, tandis que M3-M2 bénéficie de la hausse des comptes à terme et augmente ainsi de 13,5 %.

Composantes de la masse monétaire	Montants en millions de XPF					Variations	
	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	2008/2007	2007/2006
Circulation fiduciaire	1 371,	1 516,	1 679,	1 822,	1 929,	5,9%	8,5%
Billets	*1 372,*	*1 517,*	*1 680,*	*1 822,*	*1 928,*	*5,8%*	*8,4%*
Pièces	*-2,*	*-1,*	*-1,*	*0,*	*1,*	*102,0%*	*-147,7%*
Dépôts à vue	2 295,	2 485,	2 310,	2 769,	2 645,	-4,4%	19,9%
TOTAL M1	**3 666,**	**4 000,**	**3 989,**	**4 591,**	**4 574,**	**-0,4%**	**15,1%**
M2-M1	**331,**	**335,**	**422,**	**458,**	**417,**	**-8,8%**	**8,4%**
Comptes sur livrets	331,	335,	422,	458,	417,	-8,8%	8,4%
Comptes épargne logement	0,	0,	0,	0,	0,		
TOTAL M2	**3 997,**	**4 336,**	**4 412,**	**5 049,**	**4 992,**	**-1,1%**	**14,4%**
M3-M2	**611,**	**482,**	**601,**	**945,**	**1 072,**	**13,5%**	**57,3%**
Dépôts à terme	607,	482,	601,	945,	1 072,	13,5%	57,3%
Titres de créance négociables	0,	0,	0,	0,	0,		
Bons de caisse	5,	0,	0,	0,	0,		
Total M3	**4 609,**	**4 817,**	**5 013,**	**5 994,**	**6 064,**	**1,2%**	**19,6%**
P1							
Plans d'épargne logement							
Autres compte d'épargne à régime spécial							
M3+P1	**4 609,**	**4 817,**	**5 013,**	**5 994,**	**6 064,**	**1,2%**	**19,6%**

5.2 LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

Les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux diminuent de 1,9 % fin 2008 par rapport à l'année précédente pour des engagements hors zone qui progressent de 1,4 % sur la période. Ces évolutions entraînent une légère dégradation de la position extérieure nette du système bancaire local (différence entre leurs avoirs et leurs engagements hors zone d'émission), - 2,2 % entre 2007 et 2008, qui reste cependant largement excédentaire à 2 931 millions de F CFP.

Contreparties de la masse monétaire	Montants en millions de XPF					Variations	
	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	2008/2007	2007/2006
Avoirs hors zone d'émission	**3 688**	**4 500**	**5 174**	**6 208**	**5 937**	**-4,4%**	**20,0%**
Institut d'émission	1 913	2 050	2 752	2 971	2 761	-7,0%	7,9%
Etablissements de crédit	1 775	2 451	2 422	3 238	3 176	-1,9%	33,7%
Créances du Trésor public	**417**	**492**	**398**	**358**	**373**	**4,3%**	**-10,2%**
Concours sur ressources monétaires	**560**	**-175**	**-560**	**-572**	**-246**	**-56,9%**	**2,3%**
Concours de caractère bancaire des EC locaux	1 483	1 264	1 263	1 417	1 457	2,8%	12,1%
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	923	1 439	1 823	1 989	1 704	-14,4%	9,1%
Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	548	553	577	596	603	1,2%	3,3%
Provisions sur créances douteuses	81	101	105	99	93	-5,4%	-6,4%
Engagements hors zone d'émission	230	384	236	241	245	1,4%	2,2%
Epargne contractuelle	0	0	0	0	0		
Divers	64	401	904	1 053	763	-27,6%	16,5%
Total M3	**4 665**	**4 817**	**5 013**	**5 994**	**6 064**	**1,2%**	**19,6%**
Position extérieure nette	***1 545***	***2 067***	***2 186***	***2 996***	***2 931***	**-2,2%**	**37,1%**

6. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

6.1 TENDANCE GENERALE

Les risques déclarés par les établissements de crédits auprès de l'IEOM dans le cadre de la centralisation des risques incluent aussi bien les encours de crédit que les engagements de hors bilan, tels que les avals et cautions.

Le risque global déclaré par les établissements de crédit (hors particuliers) accuse une baisse de 7,1 % entre 2007 et 2008, pour s'établir à 1 772 millions de F CFP. Cette tendance confirme les difficultés de financement évoquées par les professionnels du Territoire.

Au 31 décembre de l'année écoulée, les engagements bancaires se concentrent autour de 4 secteurs d'activités : le commerce, avec 31 % des encours, suivi du secteur non marchand (collectivités locales) pour 29 %, les services (immobilier, location et autres services) pour 28 %, et enfin de la construction et du BTP avec 8 % seulement des risques bancaires. Ces catégories totalisent toutefois, 96 % des risques, malgré une contraction des engagements de 13,9 % pour le commerce, 11 % pour le secteur non marchand, et 26,9 % pour la construction et le BTP, observée sur l'exercice. Seuls les services enregistrent une hausse notable de 19,5 % pour un montant de 501,4 millions de F CFP en 2008.

Les secteurs de la production, agricole ou industrielle, ne sont que très peu représentés, avec, en cumul, moins de 1 % des engagements sectoriels.

Les engagements sectoriels au 31 décembre

(en millions de F CFP)	2007	2008	Variation 2008/2007
Agriculture,élevage, pêche	5,3	7,3	37,5%
Industries	9,1	9,8	8,6%
Production d'électricité, d'eau et de gaz	4,8	4,8	0,0%
Construction et BTP	197,1	144,0	-26,9%
Commerce	612,0	526,8	-13,9%
Hôtels et restaurants	48,9	39,7	-19,0%
Transport et communication	34,3	25,6	-25,5%
Immobilier, location et autres services	419,5	501,4	19,5%
Secteurs non marchands	575,6	512,2	-11,0%
Total des risques sectoriels	**1 906,7**	**1 771,6**	**-7,1%**

Source : IEOM

Risques sectoriels au 31/12/2008

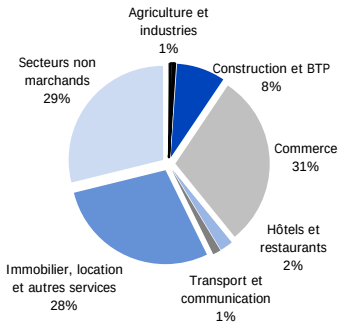

Risques par type au 31/12/2008

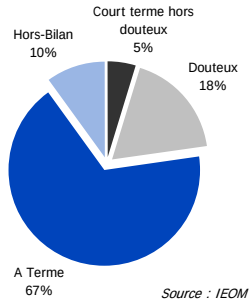

Source : IEOM

La structure par type d'engagements montre que les concours accordés aux entreprises et aux collectivités, principalement sous forme de crédits à terme, représentent 90 % des risques encourus par les établissements de crédit intervenants à Wallis et Futuna.

Les engagements de hors bilan, qui s'élèvent à 176 millions de F CFP au 31 décembre 2008 représentent, par conséquent, 10 % des risques déclarés.

6.2 LE RISQUE IMMOBILIER

Le régime foncier en vigueur à Wallis-et-Futuna, relève du statut coutumier et ne permet pas, de ce fait, des prises de garanties réelles. Le secteur de l'immobilier demeure ainsi peu éligible aux concours bancaires. Cette situation exerce, par ailleurs, un effet dissuasif sur les promoteurs extérieurs potentiels, qui ne trouvent pas sur le Territoire un niveau de garantie suffisant pour leurs investissements.

Il n'existe donc pas à proprement parler de « secteur immobilier » sur le Territoire. Cependant, quelques personnes ont réalisé de petits complexes locatifs sur fonds propres ou eu recours, jusqu'en 2004, aux prêts consentis par l'Agence Française de Développement.

L'encours relativement élevé, 250,2 millions de F CFP au 31 décembre 2008 soit 15,7 % des concours accordés (hors particuliers) résulte de montages financiers (création de Sociétés Civiles Immobilières) conçus par d'importantes entreprises du Territoire pour réaliser leurs investissements immobiliers.

Evolution de l'encours du secteur immobilier
(en millions de F CFP)

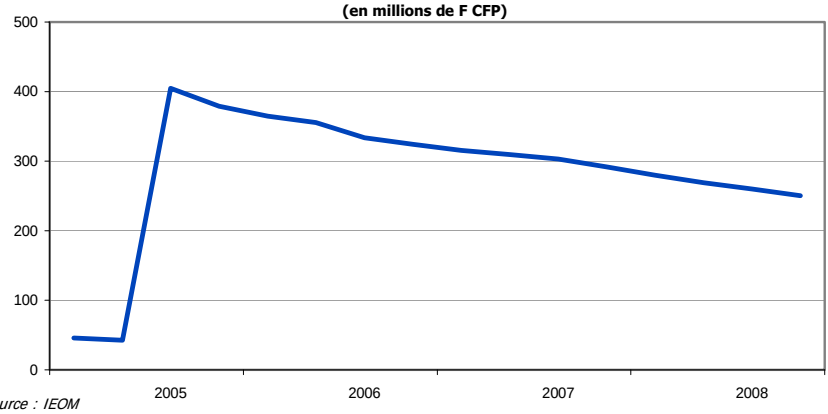

Source : IEOM

6.3 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Les concours accordés aux établissements publics locaux ou assimilés concernent à ce jour uniquement le Territoire et l'Agence de Santé. Le recours à l'emprunt est devenu peu fréquent de la part des Collectivités locales, alors qu'un nombre important d'investissements ont été financés par ce moyen jusqu'au milieu des années 1990.

Six crédits sont en cours de remboursement, au 31 décembre 2008, pour le secteur public :

- 4 crédits souscrits par le Territoire au titre de son budget principal pour des programmes d'électrification, l'amélioration des routes et la construction de l'aérogare de Hihifo,
- 1 crédit souscrit par le Territoire au titre du budget annexe du SPT en 2002 pour la modernisation et l'extension de son réseau de télécommunication,
- 1 crédit souscrit par l'Agence de Santé en 2005 pour effectuer un certain nombre de rénovations et réaliser des travaux de restructuration.

Le capital restant dû à fin 2008 pour l'ensemble des concours du Territoire s'élève à 381 millions de F CFP et à 131 millions de F CFP pour l'Agence de Santé, soit un encours total de 512,2 millions de F CFP.

Crédits en cours de remboursement accordés au secteur public local

(en millions de F CFP)	Année de l'octroi	Dernière échéance	Montant initial	Encours au 31/12/2008
Territoire - budget principal	**-**	**-**	**237,3**	**100,8**
Electrification solaire	1988	2027	9,5	6,4
Electrification Futuna	1990	2030	47,0	35,2
Amélioration des routes	1991	2030	60,7	45,4
Aérogare de Hihifo	1993	2010	120,1	13,9
Territoire - budget annexe SPT	**-**	**-**	**358,0**	**280,1**
Modernisation réseau téléphonique	2002	2017	358,0	280,1
Agence de Santé	**-**	**-**	**179,0**	**131,2**
Rénovation et reconstruction	2005	2014	179,0	131,2
Encours secteur non marchand	**-**	**-**	**-**	**512,2**

Sources : Adminsitration Supérieure, AFD

Source : IEOM

Perspectives

Les grands défis du développement économique et social du territoire des îles Wallis-et-Futuna demeurent une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Les niveaux atteints dans les domaines de la santé et de l'éducation de la population sont satisfaisants grâce aux transferts importants de l'Etat. Les programmes d'investissements mis en oeuvre par le secteur public, qu'il s'agisse des Contrats de Plan Etat-Territoire ou des financements du FED, contribuent à la réalisation d'équipements structurants nécessaires pour le développement d'activités économiques.

Cependant, le secteur privé de l'économie demeure marginal dans sa contribution à la valeur ajoutée produite sur le Territoire. Les très petites entreprises, faute de moyens humains dédiés au sein de la structure patronale de création récente, éprouvent beaucoup de difficultés à monter leurs projets et, pour celles ayant connu un début d'existence, à nouer des relations d'affaires avec leur banquier. L'installation de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), dans le courant de l'année 2009, devrait permettre aux porteurs de projets exclus du système bancaire, pour autant que leurs dossiers de financement respectent les critères de recevabilité définis par l'ADIE, de bénéficier de concours financiers adaptés à leurs besoins. En effet, dans sa relation avec le client, l'ADIE apporte des conseils dans la gestion du projet. De plus, la création, grâce au concours de l'Etat, du Fonds de Garantie des Très Petites Entreprises qui sera géré par la SOGEFOM contribuera à réduire pour l'ADIE le risque inhérent à de telles activités. A terme, si les interventions de cette institution se développent, dans des conditions financières satisfaisantes, l'accroissement sensible du nombre d'entreprises artisanales viendra conforter la part du secteur privé local.

Dans le cadre des grands projets d'investissements pour les prochaines années, la préparation en cours du Document Unique de Programmation pour le 10ème FED territorial (d'un montant de 2,5 milliards de F CFP, dont un appui budgétaire du FED de 2 milliards de FCFP) a comme objectif le développement durable. Il s'agira, d'une part, de fournir et de sécuriser la production d'eau potable pour l'ensemble des populations de l'archipel et, d'autre part, de contribuer aux programmes d'énergie durable de substitution et de réduire la facture énergétique du Territoire en limitant, autant que faire se peut, les chocs exogènes liés aux variations brutales du prix du pétrole brut.

A plus court terme, la conjoncture du premier trimestre de l'année 2009 s'annonce dans la continuité de celle du dernier trimestre de l'année 2008 qui s'est avérée dans l'ensemble médiocre. Les importations en valeur, enregistrées sur les trois premiers mois de 2009, sont en baisse de 27 % par rapport à la même période de l'année précédente. Il s'en suivra une baisse, dans des proportions quasi identiques, des recettes du budget du Territoire. La demande interne, en l'absence d'un relais significatif assurée par la commande publique, devrait être alimentée par les ménages. Il convient d'espérer que la défiscalisation, comme en 2007 et en 2008, viendra à nouveau conforter les programmes d'investissements des entreprises.

Enfin, la forte inflation reflétée par l'indice des prix à la consommation à fin 2008, (+ 4,1% en glissement annuel), dans une économie manquant de dynamisme, plaide en faveur de l'installation prévue en 2009 d'un observatoire sur les prix des biens et denrées les plus consommés sur le Territoire. La sensibilité de la population à la hausse des prix sur un Territoire rend particulièrement nécessaire, du fait de son éloignement des principaux pôles d'approvisionnement, une meilleure connaissance par les pouvoirs publics de la structure des prix des biens importés fortement impactés par les coûts de transport.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1 Soldes d'opinion

Evolution du solde des opinions concernant l'activité

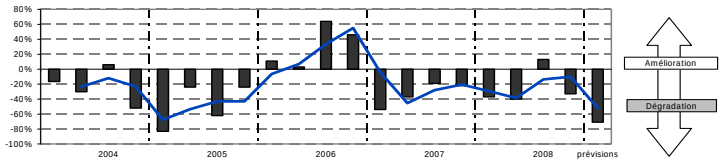

Evolution du solde des opinions concernant les charges (hors charges de personnel)

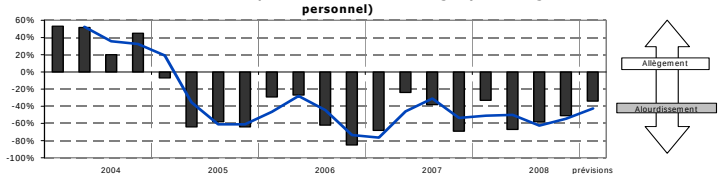

Evolution du solde des opinions concernant les charges de personnel

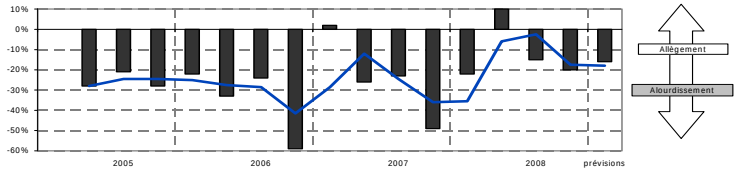

Evolution du solde des opinions concernant le prix de vente

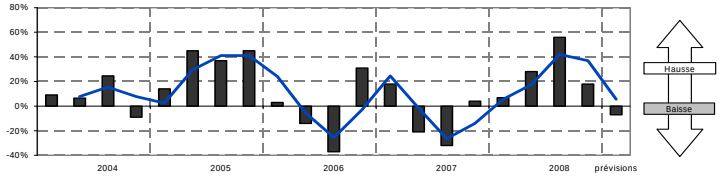

Evolution du solde des opinions concernant la trésorerie

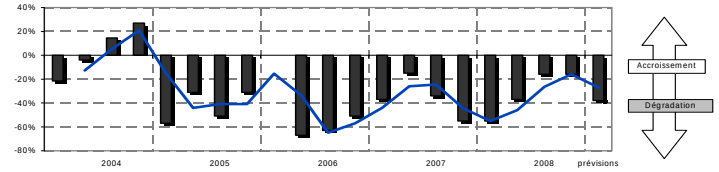

Evolution du solde des opinions concernant l'emploi

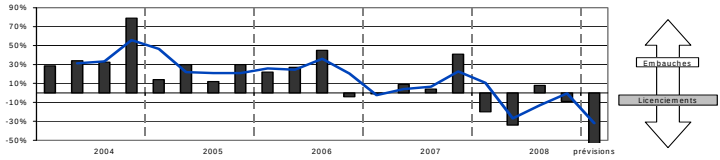

Evolution du solde des opinions concernant l'investissement

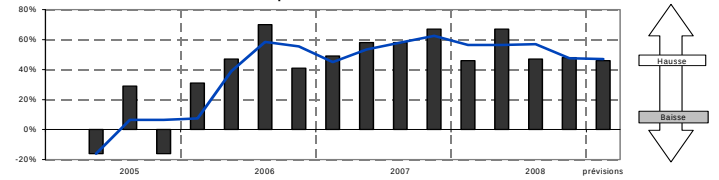

Tableau 2 Structure des importations

Importations

en millions de F CFP	2004	2005	2006	2007	2008	Part en 2008
A0 Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles	103,8	88,1	90,1	97,2	101,2	2%
B0 Produits des industries agricoles et alimentaires	1 204,8	1 316,5	1 253,2	1 440,5	1 495,1	25%
C1 Habillement, cuir	150,5	131,2	167,2	142,2	130,2	2%
C2 Produits de l'édition, imprimés ou reproduits	53,1	59,4	48,1	47,3	51,0	1%
C3 Produits pharmaceutiques, de parfumerie et d'entretien	263,0	349,7	327,1	332,1	305,4	5%
C4 Equipements du foyer	288,7	276,9	273,0	260,8	341,7	6%
D0 Produits de l'industrie automobile	446,5	413,7	417,1	638,9	686,8	12%
E1 Bateaux, avions, trains, motos	2 672,6	162,3	595,4	132,6	101,5	2%
E2 Equipements mécaniques	310,8	317,9	271,1	271,5	435,9	7%
E3 Equipements électriques et électroniques	331,1	294,9	301,9	328,1	317,4	5%
F1 Produits minéraux	118,6	124,3	139,0	150,1	151,5	3%
F2 Produits de l'industrie textile	56,3	65,7	71,1	49,7	58,7	1%
F3 Produits en bois, papier ou carton	137,9	132,2	146,7	151,0	174,6	3%
F4 Produits chimiques, en caoutchouc ou en plastiques	223,5	203,9	230,0	262,8	252,1	4%
F5 Métaux et produits métalliques	170,3	220,1	163,4	158,3	254,4	4%
F6 Composants électriques et électroniques	112,6	80,6	100,3	100,8	169,5	3%
G1 Combustibles et carburants	472,4	568,6	701,1	804,3	897,9	15%
G2 Eau, gaz, électricité	0,0	-	-	-	-	0%
TOTAL	**7 116,6**	**4 805,9**	**5 295,8**	**5 368,2**	**5 924,8**	**100%**

Sources: Douanes, IEOM

Annexe 2 : Comptes administratifs

Tableau 1 Les comptes administratifs du Territoire

Les comptes administratifs du Territoire

(en millions de F CFP)	2005	2006	2007	2008*	BP2009	Variation 2008/2007
Section de fonctionnement						
Dépenses de fonctionnement	**2 703**	**2 865**	**2 975**	**2 816**	**2 939**	**-5,3%**
Achats et variation de stocks	78	94	84	97	76	15,6%
Services extérieurs	142	142	166	143	150	-13,8%
Autres services extérieurs	170	193	208	182	180	-12,5%
Charges de personnel	987	1 054	1 089	1 138	1 199	4,6%
Autres charges de gestion courantes	932	1 020	1 005	974	961	-3,1%
Charges financières	157	139	226	268	281	18,3%
Charges exceptionnelles	73	30	7	0	2	-94,0%
Déficit de fct. reporté	41	15	4	1	3	-85,7%
Virement à la section d'investissement	124	178	186	13	87	-93,2%
Recettes de fonctionnement	**3 043**	**2 684**	**2 649**	**2 996**	**2 939**	**13,1%**
Produits des services & ventes diverses	255	261	1 055	1 181	1 058	12,0%
Impôts et taxes	108	1 819	1 034	1 067	1 159	3,2%
Dotations et participations	2 217	567	529	705	680	33,3%
Produits financiers	462	35	31	42	42	38,4%
Produits exceptionnels	2	0	0	0	0	-
Excédent / déficit de fonctionnement	**341**	**-181**	**-326**	**180**	**0**	**-155,2%**
Report de l'exercice N-1	**94**	**436**	**255**	**-71**	**109**	**-127,8%**
Solde de section, y compris report	**436**	**255**	**-71**	**109**	**109**	**-253,9%**
Section d'investissement						
Dépenses d'investissement	**107**	**247**	**323**	**141**	**101**	**-56,3%**
Résultat d'inv. reporté (déficit)	0	0	0	0	0	-
Subventions d'investissement	0	7	0	0	0	-
Remboursement d'emprunts	31	25	12	14	14	14,6%
Immobilisations incorporelles	0	0	3	0	0	-100,0%
Immobilisations corporelles	47	36	79	59	69	-25,3%
Immobilisations en cours	29	179	229	68	19	-70,2%
Autres immo. Financières	0	0	0	0	0	-
Recettes d'investissement	**196**	**189**	**309**	**191**	**101**	**-38,3%**
Virement de la section de fonctionnement	124	178	186	13	90	-93,2%
Dotations, fonds div. et rés.	72	11	108	178	11	65,6%
Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	-
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	-
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	-
Autres immobilisations financières	0	0	15,3	0	0	-100,0%
Excédent/déficit d'investissement	**89**	**-58**	**-14**	**50**	**0**	**-460,1%**
Report de l'exercice N-1	**121**	**210**	**152**	**138**	**188**	**-9,1%**
Solde de section, y compris report	**210**	**152**	**138**	**188**	**188**	**36,1%**
Solde global, y compris report	**646**	**407**	**67**	**297**	**297**	**341,8%**

* Données provisoires

Sources : Administration supérieure, Trésor Public

Tableau 2 Le budget annexe du Service des Postes et Télécommunications

Comptes administratifs du budget annexe du SPT

(en millions de F CFP)	2005	2006	2007	2008*	BP 2009	Variation 2008/2007
Section de fonctionnement						
Dépenses de fonctionnement	**899**	**386**	**536**	**488**	**640**	**-8,9%**
Achats et variation de stocks	4	5	6	7	5	16,7%
Services extérieurs	32	34	48	39	39	-19,3%
Autres services extérieurs	38	37	36	59	259	62,1%
Charges de personnel	130	134	143	150	153	4,9%
Autres charges de gestion courante	155	107	191	147	130	-22,8%
Charges financières	423	11	10	9	9	-9,0%
Charges exceptionnelles	68	0	0	2	0	-
Déficit de fonctionnement reporté	4	0	0	0	0	-
Virement à la section d'investissement	45	57	101	75	46	-26,2%
Recettes de fonctionnement	**581**	**605**	**631**	**644**	**640**	**2,1%**
Produits des services & ventes diverses	581	605	631	644	640	2,1%
Excédent / déficit de fonctionnement	**-318**	**219**	**95**	**156**	**0**	**64,1%**
Report de l'exercice N-1	**446**	**127**	**346**	**441**	**597**	**27,5%**
Solde de section, y compris report	**127**	**346**	**441**	**597**	**597**	**35,3%**
Section d'investissement						
Dépenses d'investissement	**230**	**77**	**92**	**79**	**46**	**-13,6%**
Remboursement d'emprunts	0	25	26	27	27	3,0%
Immobilisations corporelles	4	10	29	21	9	-26,5%
Immobilisations en cours	226	42	37	31	10	-15,3%
Recettes d'investissement	**237**	**57**	**101**	**75**	**46**	**-26,2%**
Autofinancement	0	0	0	0	0	-
Virement de la section de fonctionnement	45	57	101	75	46	-26,2%
Emprunts et dettes assimilées	192	0	0	0	0	-
Excédent/déficit d'investissement	**7**	**-20**	**10**	**-4**	**0**	**-143,5%**
Report de l'exercice N-1	**76**	**83**	**63**	**73**	**69**	**15,5%**
Solde de section, y compris report	**83**	**63**	**73**	**69**	**69**	**-5,8%**
Solde global, y compris report	**210**	**409**	**514**	**665**	**665**	**29,5%**

* Données provisoires

Sources : Administration supérieure, Trésor Public

Tableau 3 Les comptes administratifs des circonscriptions

Dépenses et recettes réalisées par les circonscriptions

(en millions de XPF)	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Recettes					
Uvea	**399,6**	**360,9**	**384,9**	**371,7**	**-3,4%**
investissement	143,8	56,0	60,6	57,5	-5,1%
fonctionnement	255,8	304,9	324,3	314,2	-3,1%
Alo	**157,5**	**226,4**	**147,3**	**172,1**	**16,8%**
investissement	50,1	74,8	27,5	21,9	-20,5%
fonctionnement	107,4	151,6	119,8	150,2	25,4%
Sigave	**135,3**	**138,9**	**104,0**	**107,5**	**3,4%**
investissement	46,7	40,7	17,1	17,5	2,3%
fonctionnement	88,6	98,2	86,9	90,0	3,6%
Total recettes	**692,4**	**726,2**	**636,2**	**651,4**	**2,4%**
investissement	240,6	171,5	105,2	96,9	-7,9%
fonctionnement	451,8	554,7	531,0	554,5	4,4%
Dépenses					
Uvea	**320,0**	**390,1**	**372,3**	**336,2**	**-9,7%**
investissement	72,6	90,5	63,4	45,5	-28,3%
fonctionnement	247,4	299,6	308,9	290,7	-5,9%
Alo	**164,8**	**206,8**	**173,6**	**170,6**	**-1,8%**
investissement	70,1	63,7	42,5	52,0	22,4%
fonctionnement	94,7	143,1	131,1	118,5	-9,6%
Sigave	**100,1**	**120,7**	**110,1**	**106,0**	**-3,8%**
investissement	22,7	27,2	22,4	14,9	-33,7%
fonctionnement	77,4	93,5	87,7	91,1	3,9%
Total dépenses	**584,9**	**717,6**	**656,0**	**612,7**	**-6,6%**
investissement	165,4	181,4	128,3	112,4	-12,4%
fonctionnement	419,5	536,2	527,7	500,4	-5,2%
Résultat des opérations	**107,5**	**8,6**	**-19,8**	**38,7**	**-295,2%**

Source : Trésor Public

Tableau 4 Les comptes administratifs de l'Agence de Santé

Les comptes adminsitratifs de l'Agence de Santé

(en millions de XPF)	2007	2008*	BP 2009	Variation 2008/2007
Section de fonctionnement				
Recettes courantes de fonctionnement	**2 530**	**3 090**	**2 593**	**22,1%**
Dépenses courantes de fonctionnement	**2 526**	**2 855**	**2 593**	**13,0%**
dont frais de personnel	1 222	1 240	1 195	1,5%
dont autres frais généraux hors transports	1 076	1 243		15,6%
dont transports	172	265		54,2%
dont frais financiers	5	4		-14,0%
Résultat réel de fonctionnement	**4**	**235**	**0**	**5636,6%**
Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	**59**	**63**	**298**	**6,9%**
Résultat budgétaire de fonctionnement	**63**	**298**	**298**	**372,7%**
Section d'investissement				
Recettes réelles d'investissement	**325**	**169**	**52**	**-48,1%**
dont subventions	274			
dont emprunts				
Dépenses réelles d'investissement	**138**	**299**	**52**	**117,5%**
dont remboursement d'emprunt				
Résultat réel d'investissement	**188**	**-130**	**0**	**-169,5%**
Excédent ou déficit d'investissement reporté	**269**	**457**	**327**	**69,7%**
Résultat budgétaire d'investissement	**457**	**327**	**327**	**-28,5%**
Résultat budgétaire global	**520**	**625**	**625**	**20,1%**

* Données provisoires

Source : Agence de Santé

Annexe 3 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 Les actifs financiers

en millions de XPF	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	Variations 2008/2007	Variations 2007/2006
Sociétés	**1 364**	**1 453**	**1 562**	**1 848**	**1 781**	**-3,7%**	**18,3%**
Dépôts à vue	**1 101**	**1 016**	**1 036**	**1 133**	**1 318**	**16,3%**	**9,4%**
Placements liquides ou à court terme	**195**	**207**	**336**	**542**	**340**	**-37,3%**	**61,3%**
Comptes d'épargne à régime spécial	0	0	0	0	0		
Placements indexés sur les taux du marché	195	207	336	542	340	-37,3%	61,3%
dont comptes à terme	140	207	336	542	331	-39,0%	61,3%
dont OPCVM monétaires	*55*	*0*	*0*	*0*	*9*		
dont certificats de dépôts	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*		
Epargne à long terme	**68**	**230**	**190**	**173**	**123**	**-28,7%**	**-9,2%**
dont OPCVM non monétaires	*68*	*39*	*0*	*0*	*0*		
Ménages	**1 805**	**2 047**	**2 269**	**2 819**	**2 740**	**-2,8%**	**24,2%**
Dépôts à vue	**1 035**	**1 292**	**1 104**	**1 443**	**1 128**	**-21,9%**	**30,7%**
Placements liquides ou à court terme	**514**	**508**	**545**	**635**	**834**	**31,5%**	**16,5%**
Comptes d'épargne à régime spécial	312	317	406	444	405	-8,6%	9,2%
Livrets ordinaires	*312*	*317*	*406*	*444*	*405*	*-8,6%*	*9,2%*
Livrets A et bleus	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*		
Livrets jeunes	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*		
Livrets d'épargne populaire	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*		
CODEVI	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*		
Comptes d'épargne logement	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*		
Placements indexés sur les taux du marché	202	191	139	191	429	*124,5%*	*37,9%*
dont comptes à terme	*40*	*30*	*12*	*136*	*372*	*172,9%*	*1009,1%*
dont bons de caisse	*5*	*0*	*0*	*0*	*0*		
dont OPCVM monétaires	*158*	*161*	*126*	*55*	*57*	*4,3%*	*-56,5%*
Epargne à long terme	**256**	**246**	**621**	**741**	**778**	**4,9%**	**19,5%**
Plans d'épargne logement	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*		
Plans d'épargne populaire	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*		
Autres comptes d'épargne	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*		
Portefeuille-titres	*49*	*46*	*24*	*20*	*8*	*-59,1%*	*-16,8%*
OPCVM non monétaires	*207*	*116*	*102*	*99*	*44*	*-55,6%*	*-2,8%*
Contrats d'assurance-vie	*0*	*83*	*495*	*622*	*726*	*16,6%*	*25,8%*
Autres agents	**3 520**	**3 853**	**3 852**	**3 679**	**3 799**	**3,3%**	**-4,5%**
Dépôts à vue	**160**	**176**	**169**	**192**	**200**	**4,3%**	**13,2%**
Placements liquides ou à court terme	**1 483**	**1 300**	**1 306**	**1 184**	**1 285**	**8,5%**	**-9,4%**
Comptes d'épargne à régime spécial	19	18	16	14	12	-15,8%	-12,5%
Placements indexés sur les taux du marché	1 464	1 282	1 290	1 170	1 273	8,8%	-9,3%
dont comptes à terme	*426*	*245*	*253*	*267*	*370*	*38,7%*	5,6%
Epargne à long terme	**1 877**	**2 376**	**2 376**	**2 303**	**2 314**	**0,5%**	**-3,1%**
TOTAL	**6 689**	**7 352**	**7 684**	**8 346**	**8 320**	**-0,3%**	**8,6%**
Dépôts à vue	**2 295**	**2 485**	**2 310**	**2 769**	**2 645**	**-4,4%**	**19,9%**
Placements liquides ou à court terme	**2 192**	**2 015**	**2 187**	**2 361**	**2 459**	**4,2%**	**7,9%**
Comptes d'épargne à régime spécial	331	335	422	458	417	-8,8%	8,4%
Placements indexés sur les taux du marché	1 861	1 680	1 765	1 903	2 042	7,3%	7,8%
Epargne à long terme	**2 201**	**2 852**	**3 187**	**3 217**	**3 215**	**-0,1%**	**1,0%**

Tableau 2 Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

Montants en millions de F CFP						Variations	
	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	2008/2007	2007/2006
Entreprises	**588,**	**889,**	**943,**	**889,**	**864,**	**-2,8%**	**-5,7%**
Crédits d'exploitation	219,	105,	117,	139,	161,	15,5%	18,6%
Créances commerciales	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*		
Crédits de trésorerie	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*	*15,*		
dont entrepreneurs individuels	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*		
Comptes ordinaires débiteurs	*218,*	*105,*	*117,*	*139,*	*146,*	*4,9%*	*18,6%*
Affacturage	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*		
Crédits d'investissement	345,	769,	811,	704,	676,	-3,9%	-13,2%
Crédits à l'équipement	*345,*	*769,*	*811,*	*704,*	*676,*	*-3,9%*	*-13,2%*
dont entrepreneurs individuels	*31,*	*44,*	*33,*	*34,*	*28,*	*-19,1%*	*3,8%*
Crédit-bail	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*		
Crédits à l'habitat	16,	3,	2,	7,	0,	*-100,0%*	*202,4%*
Autres crédits	9,	12,	13,	40,	27,	*-31,2%*	*204,0%*
Ménages	**2 331,**	**1 969,**	**1 774,**	**1 732,**	**1 673,**	**-3,4%**	**-2,4%**
Crédits à la consommation	1 111,	915,	900,	999,	1 024,	2,5%	11,0%
Crédits de trésorerie	*1 074,*	*889,*	*877,*	*977,*	*1 003,*	*2,6%*	*11,4%*
Comptes ordinaires débiteurs	*38,*	*26,*	*22,*	*22,*	*21,*	*-5,0%*	*-1,3%*
Crédit-bail	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*		
Crédits à l'habitat	1 195,	1 033,	875,	725,	642,	-11,4%	-17,1%
Autres crédits	25,	21,	0,	8,	7,	-13,6%	
Collectivités locales	**352,**	**512,**	**462,**	**424,**	**383,**	**-9,7%**	**-8,2%**
Crédits d'exploitation	0,	0,	0,	0,	0,		
Crédits de trésorerie	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*		
Comptes ordinaires débiteurs	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*		
Crédits d'investissement	352,	512,	462,	424,	383,	-9,7%	-8,2%
Crédits à l'équipement	*352,*	*512,*	*462,*	*424,*	*383,*	*-9,7%*	*-8,2%*
Crédit-bail	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*		
Crédits à l'habitat	0,	0,	0,	0,	0,		
Autres crédits	0,	0,	0,	0,	0,		
Autres agents de CCB non ventilés	**8,**	**9,**	**26,**	**162,**	**155,**	**-4,1%**	**526,7%**
Total encours sain	**3 279,**	**3 380,**	**3 205,**	**3 207,**	**3 076,**	**-4,1%**	**0,1%**
Créances douteuses brutes	881,	790,	839,	730,	717,	-1,8%	-13,0%
Créances douteuses nettes	711,	689,	677,	631,	623,	-1,2%	-6,8%
dont entreprises	*88,*	*100,*	*93,*	*79,*	*55,*	-31,0%	-15,4%
dont ménages	*352,*	*357,*	*360,*	*330,*	*365,*	*10,6%*	*-8,2%*
Provisions	*170,*	*101,*	*162,*	*99,*	*93,*	*-5,4%*	*-39,1%*
Total encours brut	**4 160,**	**4 170,**	**4 045,**	**3 937,**	**3 792,**	**-3,7%**	**-2,7%**
Taux de créances douteuses	29,2%	23,1%	26,1%	25,0%	26,7%	+1,7pt	-1,1 pt

Tableau 3 Les concours accordés par les établissements de crédit locaux

Montants en millions de XPF						Variations	
	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	2008/2007	2007/2006
Entreprises	**253,**	**186,**	**174,**	**249,**	**256,**	**2,7%**	**43,0%**
Crédits d'exploitation	141,	90,	114,	139,	161,	15,5%	21,6%
Créances commerciales	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*		
Crédits de trésorerie	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*	*15,*		
dont entrepreneurs individuels	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*		
Comptes ordinaires débiteurs	*141,*	*90,*	*114,*	*139,*	*146,*	*4,9%*	*21,6%*
Affacturage	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*		
Crédits d'investissement	90,	84,	47,	66,	68,	4,0%	40,0%
Crédits à l'équipement	*90,*	*84,*	*47,*	*66,*	*68,*	4,0%	40,0%
dont entrepreneurs individuels	*31,*	*44,*	*33,*	*29,*	*23,*	*-20,9%*	*-13,8%*
Crédit-bail	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*		
Crédits à l'habitat	12,	0,	0,	5,	0,	-100,0%	
Autres crédits	9,	12,	13,	40,	27,	-31,2%	204,0%
Ménages	**1 122,**	**950,**	**967,**	**1 062,**	**1 083,**	**2,0%**	**9,9%**
Crédits à la consommation	1 111,	915,	900,	999,	1 024,	2,5%	11,0%
Crédits de trésorerie	*1 074,*	*889,*	*877,*	*977,*	*1 003,*	*2,6%*	*11,4%*
Comptes ordinaires débiteurs	*38,*	*26,*	*22,*	*22,*	*21,*	*-5,0%*	*-1,3%*
Crédit-bail	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*		
Crédits à l'habitat	6,	35,	67,	63,	60,	-5,8%	-5,3%
Autres crédits	5,	0,	0,	0,	0,		
Collectivités locales	**0,**	**0,**	**0,**	**0,**	**0,**		
Crédits d'exploitation	0,	0,	0,	0,	0,		
Crédits de trésorerie	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*		
Comptes ordinaires débiteurs	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*		
Crédits d'investissement	0,	0,	0,	0,	0,		
Crédits à l'équipement	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*		
Crédit-bail	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*	*0,*		
Crédits à l'habitat	0,	0,	0,	0,	0,		
Autres crédits	0,	0,	0,	0,	0,		
Autres agents et CCB non ventilés	**8,**	**9,**	**8,**	**6,**	**24,**	**280,2%**	**-25,0%**
Total encours sain	**1 383,**	**1 145,**	**1 149,**	**1 318,**	**1 363,**	**3,4%**	**14,7%**
Créances douteuses brutes	99,	119,	114,	99,	94,	-5,2%	-13,5%
Créances douteuses nettes	*18,*	*18,*	*9,*	*0,*	*0,*	*131,8%*	*-98,0%*
dont entreprises	*6,*	*2,*	*1,*	*0,*	*0,*		*-100,0%*
dont ménages	*12,*	*16,*	*8,*	*0,*	*0,*	*131,8%*	*-97,7%*
Provisions	*81,*	*101,*	*105,*	*99,*	*93,*	*-5,4%*	*-6,4%*
Total encours brut	**1 483,**	**1 264,**	**1 263,**	**1 417,**	**1 457,**	**2,8%**	**12,1%**
Taux de créances douteuses	6,7%	9,4%	9,0%	7,0%	6,4%	- 0,6pt	- 2pts

Tableau 4 La circulation fiduciaire

Emissions de billets	Montants en millions de XPF					Variations	
	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	déc-08	2008/2007	2007/2006
En nombre	**247 147**	**256 207**	**289 570**	**327 439**	**329 074**	**0,5%**	**13,1%**
10 000 F CFP	119 528	126 746	140 807	148 262	156 621	5,6%	5,3%
5 000 F CFP	35 531	44 475	56 720	66 346	66 186	-0,2%	17,0%
1 000 F CFP	88 892	86 491	92 110	105 621	103 495	-2,0%	14,7%
500 F CFP	3 196	- 1 505	- 67	7 210	2 772	-61,6%	-
En millions de F CFP	**1 463**	**1 576**	**1 784**	**1 924**	**2 002**	**4,1%**	**7,8%**
10 000 F CFP	1 195	1 267	1 408	1 483	1 566	5,6%	5,3%
5 000 F CFP	178	222	284	332	331	-0,2%	17,0%
1 000 F CFP	89	86	92	106	103	-2,0%	14,7%
500 F CFP	2	- 1	- 0	4	1	-61,6%	-

Emissions de pièces	Montants en millions de XPF					Variations	
	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	déc-08	2008/2007	2007/2006
En nombre	**594 214**	**617 329**	**670 065**	**794 636**	**872 872**	**9,8%**	**18,6%**
100 F CFP	- 28 502	- 28 729	- 27 203	- 17 439	- 17 879	2,5%	-35,9%
50 F CFP	5 381	9 136	6 644	15 648	12 390	-20,8%	135,5%
20 F CFP	- 9 365	- 14 160	- 18 159	- 11 155	- 7 405	-33,6%	-38,6%
10 F CFP	64 269	65 271	76 268	94 768	108 767	14,8%	24,3%
5 F CFP	60 871	65 268	78 468	107 263	128 455	19,8%	36,7%
2 F CFP	188 276	194 265	208 773	229 277	246 271	7,4%	9,8%
1 F CFP	313 284	326 278	345 274	376 274	402 273	6,9%	9,0%
En millions de F CFP	**- 1,132**	**- 1,005**	**- 0,833**	**1,134**	**1,308**	**15,3%**	**-**
100 F CFP	- 2,850	- 2,873	- 2,720	- 1,744	- 1,788	2,5%	-35,9%
50 F CFP	0,269	0,457	0,332	0,782	0,620	-20,8%	135,5%
20 F CFP	- 0,187	- 0,283	- 0,363	- 0,223	- 0,148	-33,6%	-38,6%
10 F CFP	0,643	0,653	0,763	0,948	1,088	14,8%	24,3%
5 F CFP	0,304	0,326	0,392	0,536	0,642	19,8%	36,7%
2 F CFP	0,377	0,389	0,418	0,459	0,493	7,4%	9,8%
1 F CFP	0,313	0,326	0,345	0,376	0,402	6,9%	9,0%

Annexe 4 : Chronologie des principaux événements de l'année 2008

Janvier

- **Début des travaux de construction du pôle santé** faisant partie de la phase 1 du programme d'investissement sur la rénovation de l'ensemble des infrastructures de l'Agence de Santé. Achèvement des travaux en janvier 2009.

- **Début des travaux de la piste de Vele** à Futuna afin d'améliorer l'aérodrome qui présente des caractéristiques insuffisantes pour la sécurité des vols.

Février

- Le ministre de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales et le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer ont présenté en Conseil des ministres du 6 février 2008 une communication sur la préparation du projet de **loi de programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence outre-mer**. Le projet de loi vise à renforcer la capacité économique des territoires dans une logique de développement durable et à créer les conditions d'une compétition accrue de ces économies au sein de leur environnement régional. La réorientation des procédures de défiscalisation en faveur du logement social accompagnera les politiques locales en matière de logement.
  Le projet de loi prévoit également de renforcer la continuité territoriale en créant un fonds spécifique pouvant être abondé par les collectivités. Le dispositif sera élargi pour permettre des déplacements à l'intérieur d'une même zone géographique. Des mesures de soutien sont aussi prévues pour les opérations de câblage pour l'accès au haut débit. La loi prévoit également de faciliter l'insertion en métropole des ultramarins ou la diffusion des cultures ultramarines. Le coût net de la loi sera en année pleine de 100 millions d'euros par an.

- Le jour de la rentrée scolaire, le 19/02/2008, une vingtaine d'habitants a bloqué les accès au collège de Lavegahau dans le sud de Wallis et incendié un Fale. Faisant référence à des accords passés sur l'embauche locale, les manifestations protestaient contre le recrutement d'une conseillère principale d'éducation au motif qu'elle n'est pas originaire du district de Mua, où se situe l'établissement.

Avril

Le 3 avril 2008, le **comité de suivi du 9ème FED** s'est réuni au Fale de la République en vue d'examiner l'état d'avancement du 9ème FED territorial, d'évoquer le 10ème FED territorial en phase de préparation, et de faire le point sur les reliquats du 9ème FED régional.

Mai

- Le mardi 6 mai 2008 s'est tenue la première réunion du **Comité Consultatif d'Agence** (CCA) de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer de Wallis et Futuna. Ce Comité

est un lieu d'échange entre le Directeur d'Agence de l'IEOM et les représentants des milieux professionnels. Monsieur Yves BARROUX, Directeur Général de l'IEOM, alors en mission ponctuelle sur le Territoire, a inauguré cette séance, en présentant les missions principales de l'IEOM. Les discussions lors du CCA avec les représentants de chaque secteur d'activité ont permis d'apporter un éclairage particulier sur la problématique du financement bancaire et sur les perspectives d'avenir de chaque secteur représenté.

- La loi n°2008-490 du 26 mai 2008 ratifiant l'ordonnance n°2007-1490 du 18 octobre 2007 relative aux **marchés d'instruments financiers** et portant adaptation du droit économique et financier applicable à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles de Wallis-et-Futuna a été publiée au Journal Officiel de la République du 27 mai 2008.

- L'arrêté n° 2008-178 du 29 mai 2008, porte modification de la **période pour la détermination du prix des carburants** mis à la consommation sur le territoire. La période de six mois est remplacée par une période de trois mois, à compter du 1er juin 2008.

Juin

- Madame Maria NOWAK a marqué son accord, le 25 juin 2008, pour **l'installation d'une antenne de l'ADIE** sur le Territoire de Wallis-et-Futuna après la réalisation de deux études de faisabilité. Cette association, au travers du microcrédit, aide les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise et leur propre emploi. L'ouverture de l'antenne est prévue courant 2009.

Juillet

- **Révision des taux de l'IEOM** (Avis n°01/2008 du 3 juillet 2008). A compter du 9 juillet 2008, les taux de l'IEOM sont fixés comme suit :
    1. 5,25 % l'an pour la facilité de prêt marginal, taux post-compté
    2. 5,25 % l'an pour l'escompte de chèques

- Par délibération n° 16/AT/2008 du 10 juillet 2008, l'Assemblée Territoriale a procédé à une hausse **du barème des taux des droits de douanes et taxes d'entrée** des produits sur le territoire.

- Les **premiers résultats du recensement général de la population** sur le Territoire des Iles Wallis et Futuna effectué en juillet **2008** par le STSEE avec le concours de l'INSEE, indiquent une diminution de la population de 9,8 % de 2003 à 2008, passant de 14 944 habitants à 13 484 habitants, soit une perte globale de 1 460 habitants (844 personnes en moins pour Wallis et 616 personnes en moins pour Futuna).

- L'arrêté n°2008-261 du 22 juillet 2008 rend exécutoire la délibération n° 02/AT/2008 du 9 juillet 2008 portant dispositions relatives au **code des postes et télécommunications à Wallis et Futuna.** Ce dernier ne prévoit pas de restructuration majeure au niveau de la réglementation postale mais prévoit en revanche pour le volet des télécommunications une ouverture progressive à la

concurrence. Ceci nécessitera une réforme statutaire du SPT vers une structure plus autonome ainsi que la mise en place d'une autorité de régulation.

- Vendredi 25 juillet 2008, le **nouveau roi de Wallis**, le Lavelua, **Kapeliele FAUPALA** a été intronisé au cours d'une cérémonie coutumière publique sur la place Sagato Soane. Ancien Premier ministre du Lavelua Tomasi KULIMOETOKE, il succède à celui-ci, après 49 ans de règne.

- Par décret du conseil des ministres du 28 juillet 2008, **Monsieur Philippe PAOLANTONI**, sous-préfet de Brest, a été nommé **Préfet, administrateur supérieur des îles Wallis-et-Futuna**.

Août

- Par arrêté n°2008/298 du 18 août 2008, le **SMIG mensuel** a été porté à 79 812 F CFP à compter du 1er septembre 2008 contre 77 866 F CFP au 1er janvier 2008, soit +2,5 %. Sur l'année 2008, le SMIG mensuel aura été revalorisé de 5 %.

- Par arrêté n° 2008-302 du 27 août 2008, effectif à compter du 1er septembre 2008, les **prix de vente au détail à la pompe des hydrocarbures** ont été modifiés à la hausse, par rapport au trimestre précédent, comme suit : +5,1 % pour l'essence à 190,1 F CFP/ litre, +5,7 % pour le gasoil à 191,4 F CFP/ litre et +21,2 % pour le pétrole lampant à 203,8 F CFP/litre. Par ailleurs, à compter du 1er septembre 2008, les **prix des bouteilles de gaz** subissent une hausse de 3,5 % par rapport au 1er avril 2008 (arrêté n° 2008-310 du 29 août 2008).

Septembre

- **Elections sénatoriales** du 21 septembre 2008. Les candidats officiels, cf. arrêté n° 2008-245, ont été : NAU Vetelino (remplaçant : LIUFAU Soane Liku), LAUFOAULU Lopeleto (remplaçant : TAPUTAI Pesamino). Le candidat sortant Lopeleto LAUFOAULU a été réélu à la majorité des voix par les grands électeurs du Territoire.

- 18 septembre 2008 : **les socioprofessionnels** engagent des mouvements contre l'augmentation des taux des droits de douanes et taxes à l'entrée, en bloquant l'accès et le fonctionnement du centre administratif et de l'Assemblée Territoriale.

- L'arrêté n° 2008-349 du 03 septembre 2008 induit une **modification de la période pour la détermination du prix des carburants** sur le Territoire : à compter du premier octobre 2008, la révision des tarifs devient mensuel.

- Mise en service par le Territoire d'un **2nd Twin-Otter** sur la liaison Wallis - Futuna le 23 septembre 2008. Comme pour le premier appareil, l'avion est exploité par la compagnie Air Calin International.

Octobre

- Abrogation par le Président de l'Assemblée Territoriale lors de la session extraordinaire du 3 octobre, de la délibération n°16/AT/2008 du 10 juillet 2008, à l'origine du mouvement de protestation des socioprofessionnels du 18 septembre 2008. Une nouvelle délibération a permis d'entériner les anciens taux en vigueur avant le vote de celle du 10 juillet 2008, à la satisfaction des socioprofessionnels. Le nouveau texte est entré en application dans le courant du mois d'octobre 2008. En contrepartie et en vue d'en compenser les effets sur les recettes du budget du Territoire, l'Assemblée territoriale a voté une délibération portant **le droit proportionnel de 1 % à 2 %**, avec une assiette modifiée. Dorénavant ce droit est perçu dès l'entrée de la marchandise sur le Territoire et non plus sur la valeur des importations de l'année précédente. Cette nouvelle disposition est entrée en vigueur dans le courant du mois d'octobre 2008.

- **Menaces de blocage** de l'aérodrome de Vele à Futuna par les riverains du chantier, dénonçant les conditions d'indemnisation pour leur déplacement, nécessaire à la mise aux normes de la piste. Les travaux se sont poursuivis sans incidents et sans retard après résolution du conflit avec les autorités.

- **Les taux d'intervention de l'IEOM** ont été révisés à deux reprises en octobre, (avis n°02/2008 à 05/2008), pour être fixés ainsi :
    1. 4,25 % l'an pour la facilité de prêt marginal, taux post-compté,
    2. 4,25 % l'an pour l'escompte de chèques,
    3. 2,75 % pour le taux de réescompte des crédits aux entreprises. Le taux de sortie maximum pour la clientèle des crédits réescomptables ressort à 5,50 %.
    4. 2,25 % pour le taux de la facilité de dépôt.

- Le **paquebot CLIPPER ODISSEY** a accosté au Wharf de Mata'Utu sur l'île de Wallis les 10 et 16 octobre 2008. En provenance de Tahiti et à destination de certaines îles de Pacifique (Futuna, Taveuni au Nord des îles Fidji, Tonga, etc.), ce paquebot de 103 mètres de long et d'une capacité maximale de 128 passagers, a transporté respectivement 82 et 76 voyageurs, essentiellement des touristes américains.

Novembre

- **Visite de Monsieur Yves JEGO, Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer** les 12 et 13 novembre 2008. Il a annoncé durant son séjour :
    1. la création future d'un observatoire économique des prix, d'un Conseil économique et social territorial,
    2. des solutions au problème du coût du billet d'avion entre Wallis et Nouméa, jugé excessif,
    3. la mise en place d'un Service Militaire Adapté à Futuna, visant à faciliter l'insertion des jeunes résidents en outre-mer dans la vie active.

  Par ailleurs, il a procédé à l'inauguration du stade de Kafika à Wallis, du sentier botanique et de l'aéroport de VELE à Futuna. Enfin il a lancé l'idée d'une commémoration en 2009, au plan national et local, du cinquantenaire du référendum du 27 décembre 1959 préalable à la création du statut du Territoire d'outre-mer par la loi du 29 juillet 1961.

- Le 26 novembre, la Territoire a accueilli **le nouveau Secrétaire Général** nommé à l'Administration Supérieure par arrêté du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales en date du 17 octobre 2008. **Monsieur Thierry BONNET**, précédemment Sous-Préfet de Vierzon dans le département du Cher, a ainsi pris la suite de Monsieur Bertin DESTIN.

- **Révision des taux de l'IEOM** (Avis n°06/2008 du 6 novembre 2008). A compter du 12 novembre 2008, les taux de l'IEOM sont fixés comme suit :
    1. 3,75 % l'an pour la facilité de prêt marginal, taux post-compté,
    2. 3,75 % l'an pour l'escompte de chèques,

- Mise en place opérationnelle en France métropolitaine et dans les régions et collectivités d'Outre-mer du **dispositif de médiation du crédit**, destiné à faciliter les octrois de crédit aux entreprises dans un contexte de crise de liquidités des banques.

- **Une enquête d'ampleur sur la défiscalisation.** 8 personnes ont été mises en examen pour « escroquerie en bande organisé » et « faux usage de faux » dans le cadre d'une vaste enquête sur une arnaque à la défiscalisation menée par le Tribunal de Première Instance de Mata'Utu et les Services de la Brigade Financière de Nouvelle-Calédonie.

Décembre

- **Révision des taux d'intervention de l'IEOM** (Avis n°07/2008 à 09/2008), pour être fixés comme suit :
    1. 3 % l'an pour la facilité de prêt marginal, taux post-compté,
    2. 3 % l'an pour l'escompte de chèques,
    3. 2 % pour le taux de réescompte des crédits aux entreprises, avec un taux de sortie maximum pour la clientèle des crédits réescomptables à 4,75 %
    4. 1,50 % pour la facilité de dépôt.

  Les modalités d'intervention de certains dispositifs ont par ailleurs été assouplies (avis n° 10/2008 à 14/2008) afin d'éviter toute crise de liquidités des établissements de crédit.

- Le service des Statistiques et des Etudes Economiques, avec l'appui de l'INSEE, publie **l'indice des prix à la consommation révisé**, **base 100 en juin 2008** (ancien indice base 100 septembre 1989). Le calcul de ce nouvel indice est fondé sur les résultats de l'enquête sur le budget des familles, réalisée en 2006. Il est présenté selon la nomenclature COICOP (Classification Of Individual Consumption by Purpose) reconnue au plan international.

Annexe 5 : Lexique des principaux sigles mentionnés

ACI	Air Calédonie International
ADIE	Association pour le Développement de l'Initiative Economique
AFD	Agence Française de Développement
AIT	Accord Interprofessionnel du Travail
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
AT	Assemblée Territoriale
BAC / BAC Pro	Baccalauréat général / Baccalauréat professionnel
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BEP	Brevet d'Enseignement Professionnel
BIT	Bureau International du Travail
BP	Budget primitif
BS	Budget supplémentaire
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BWF	Banque de Wallis et Futuna
CA	Comptes administratifs
CAF	Coût, assurance, fret
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnel
CCIMA	Chambre de Commerce, d'Industrie, de Métiers et d'Agriculture
CCPF	Caisse de compensation des prestations familiales
CDA	Chantier de Développement pour les Adultes
CDJ	Chantier de Développement pour les Jeunes
CEE	Communauté Economique Européenne
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CFP	Change Franc Pacifique
CLR	Caisse Locale de Retraites
COICOP	Classification Of Individual Consumption by Purpose
COM	Collectivité d'Outre-mer
CPS	Commission du Pacifique Sud
CTF	Conseil Territorial des Femmes
CTI	Code Territorial des Investissements
DAB	Distributeur automatique de billets
DAT	Dépôts A Terme
DEC	Direction de l'Enseignement Catholique
DOCUP	Document Unique de Programmation
DOM	Département d'Outre-Mer
EB	Epargne Brute
EC	Etablissement de Crédit
EEWF	Electricité et eau de Wallis et Futuna
EVASAN	Evacuation Sanitaire
FED	Fonds européen de développement
FGH	Fonds de garantie à l'habitat
FGI	Fonds de Garantie Interbancaire
FGTPE	Fonds de Garantie desTrès Petites Entreprises
GAB	Guichet Automatique de Banque
HZE	Hors zone d'émission
IEOM	Institut d'Emission d'Outre-Mer

IFRECOR	Initiative Française pour les Récifs Coralliens
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IPC	Indice des Prix à la Consommation
IRD	Institut de Recherche et Développement
IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
MEEDDAT	Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
MOM	Ministère de l'Outre-Mer
NAF	Nomenclature des activités françaises
OGAF	Opérations groupées d'aménagement
ONU	Organisations des Nations Unies
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
PIB	Produit Intérieur Brut
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissement
PSFM	Prêts Sociaux de Faible Montant
PTOM	Pays et Territoire d'Outre-Mer
RGA	Recensement Général Agricole
RGP	Recensement Général de la Population
RRF	Recettes Réelles de Fonctionnement
SCR	Service de Centralisation des Risques
SENV	Service Territorial de l'Environnement
SEOM	Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer
SIT	Système Interbancaire de Télécompensation
SITAS	Service de l'Inspection du travail et des Affaires Sociales
SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SNB	Stratégie Nationale pour la Biodiversité
SOGEFOM	Société de Gestion des Fonds de garantie d'Outre-Mer
STARP	Service territorial des Affaires rurales et de la pêche
SPT	Service des Postes et Télécommunications
STSEE	Service territorial de la Statistique et des études économiques
SWAFEPP	Société Wallisienne et Futunienne d'Entreposage des Produits Pétroliers
TIC	Taxes Intérieures sur la Consommation
TOM	Territoire d'Outre-Mer
UE	Union Européenne
VCAT	Volontaire Civil à l'Aide Technique
XPF	Exchange Pacifique Franc (dénomination ISO)
ZE	Zone d'émission
ZEE	Zone Economique Exclusive

Annexe 6 : Liste des publications

Lettre mensuelle par téléchargement
Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire
Suivi de la conjoncture économique
Rapport annuel : Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Polynésie Française
Rapport annuel du siège de l'IEOM
Rapport annuel balance des paiements Nouvelle-Calédonie et Polynésie française

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.ieom.fr

CEROM

Tableaux de bord Nouvelle-Calédonie, tableaux de bord Polynésie française
L'économie polynésienne post C.E.P une dépendance difficile à surmonter 1995-2003 *(décembre 2007)*
L'économie de Wallis-et-Futuna en 2005 : une économie traditionnelle et administrée *(avril 2008)*
Les défis de la croissance calédonienne *(décembre 2008)*

Les Notes de l'Institut d'émission

Les balances des paiements des collectivités d'outre-mer du Pacifique *(décembre 2006)*
Les ressources publiques en Polynésie française *(décembre 2006)*
L'endettement bancaire des ménages polynésiens *(décembre 2006)*
Le bâtiment et les travaux publics en Polynésie française *(janvier 2007)*
Les industries agroalimentaires en Polynésie française *(février 2007)*
Le poids du secteur du bâtiment et des travaux publics en Nouvelle-Calédonie *(mai 2007)*
Le marché de l'immobilier dans le Grand Nouméa *(août 2007)*
Evolutions statutaires et institutionnelles de l'outre-mer *(septembre 2007)*
Croissance de la masse monétaire et inflation en Polynésie française *(décembre 2007)*
Quel impact de la politique monétaire sur le coût du crédit aux entreprises OM ? *(décembre 2007)*
Le secteur automobile en Nouvelle-Calédonie *(janvier 2008)*
Les déterminants économiques de tourisme en Polynésie française *(mars 2008)*
Le réescompte en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française *(juillet 2008)*
L'habitat et le développement urbain dans le Grand Nouméa *(décembre 2008)*

Les notes expresses

N°1 Le financement bancaire des entreprises en Polynésie française *(janvier 2008)*
N°2 L'évolution compétitivité-prix 1995-2007 de la Polynésie française *(février 2008)*
N° 3 L'industrie du monoï en Polynésie française *(février 2008)*
N° 4 L'économie polynésienne en 2007 *(mai 2008)*
N° 5 L'agriculture, l'élevage et la pêche à Wallis-et-Futuna *(juin 2008)*
N° 6 L'hôtellerie et la restauration à Wallis-et-Futuna *(juin 2008)*
N°7 L'économie polynésienne en 2008 *(mars 2009)*
N° 8 L'économie calédonienne en 2008 *(mars 2009)*
N° 9 Synthèse de la conjoncture économique de Wallis et Futuna en 2008 *(mars 2009)*

Ont collaboré à cet ouvrage :

Aurélie ADOFF

Marie-Anne LECHEVALIER

Bernard JEAN-JACQUES

Raymond COFFRE

Directeur de la publication : M. Yves BARROUX
Responsable de la rédaction : M. Raymond COFFRE
Editeur : IEOM
Imprimé par les Imprimeries Réunies de Nouméa
Achevé d'imprimer : juin 2009 – Dépôt légal : juin 2009
Prix : 2 000 F CFP – ISSN 1635-2262

Le rapport annuel de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM) comprend une analyse de l'évolution économique de Wallis et Futuna au cours de l'année écoulée, notamment une présentation des principaux indicateurs, des secteurs d'activité, des échanges et également une analyse complète de l'évolution monétaire et financière, en particulier du système bancaire, de la situation monétaire et des finances publiques.

L'Institut d'Emisssion d'Outre-Mer, établissement public national, est la banque centrale des collectivités françaises du Pacifique. A ce titre, l'IEOM en exerce toutes les missions fondamentales à l'exception de la gestion des réserves de change.

ISSN 1635-2262
PRIX : 2000 F CFP (16,76 €)